Creusot Montceau
Communauté urbaine

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

2022 – 2028

ion projet

JUIN 2022

Version projet

SOMMAIRE

SOMMAIRE....3
LEXIQUE....5
TABLEAUX & FIGURES....7
1/ Pourquoi un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ?....9
1.1 Le contexte territorial de la CUCM....10
1.2 Déchets ménagers et assimilés, quésaco ?....12
1.3 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?....13
1.3.1 La prévention, un concept bien défini....13
1.3.2 La prévention comme mode de gestion prioritaire des déchets....13
1.3.3 Prévention et économie circulaire : quel est le rapport ?....14
1.3.4 La prévention et le zéro déchet....16
1.4 Qu'est-ce qu'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ?....16
1.5 Quel est le cadre législatif ?....17
1.6 Quelle prévention des déchets sur le territoire communautaire ?....21
1.7 Et en pratique ?....22
1.8 Calendrier d'élaboration du PLPDMA....24
2/ Synthèse du diagnostic de territoire....25
2.1 Données socio-démographiques d'un territoire résilient....25
2.1.1 Evolution de la population : une population attachée au territoire....25
2.1.2 Typologie des ménages : un critère d'importance dans la définition des actions de prévention....28
2.1.3 Habitat : un territoire mixte à dominante rurale....29
2.1.4 Profil des actifs et migrations pendulaires : les actifs sont essentiellement habitants du territoire....30
2.2 Un territoire économiquement dynamique....31
2.2.1 Activités économiques : un secteur tertiaire majoritaire et à pôle industriel d'importance....31
2.2.2 Tourisme et culture : une offre culturelle facteur d'attractivité....35
2.2.3 Des activités agricoles orientées sur l'élevage....35
3/ Évolution de la production des déchets et politique de prévention....37
3.1 Modalités de collecte et de traitement....37
3.1.1 Une approche adaptée à chaque flux....37
3.1.2 La collecte : un service organisé selon 3 flux....37
3.1.3 Les déchetteries : équipements de maillage du territoire....39
3.1.4 Synthèse des tonnages de DMA pris en charge par la CUCM sur la période 2008 – 2020 : une tendance à la réduction....41
3.1.5 Répartition des déchets par mode de traitement....43
3.1.6 Les indicateurs environnementaux....44
3.1.7 Décryptage du coût du service (année 2019 consolidée)....46
3.1.8 Composition des ordures ménagères résiduelles : un fort potentiel de réduction....47
3.2 La prévention des déchets sur le territoire....49
3.2.1 Une politique prévention structurée dès 2016 autour du programme territoire zéro déchet zéro gaspillage (TZDZG)....49

Version projet

3.2.2 Depuis 2019, structuration d'un service prévention des déchets 50
3.2.3 Un relais médiatique des actions de prévention avec l'appui de la direction de la communication de la CUCM. 58
3.3 Les gisements d'évitement prioritaires 60
3.3.1 Notion de gisement d'évitement 60
3.3.2 Potentiel de réduction et les objectifs de réduction 61
4/ Analyse « Atouts Faiblesses Opportunités Menaces » du territoire 63
5/ Plan d'actions pluriannuel 65
5.1 Bilan de la mobilisation des acteurs du territoire 65
5.2 Objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés 65
5.3 Un plan d'actions condensé autour de 5 axes thématiques : un outil lisible pour une meilleure appropriation 66
Axe 1 : Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets 67
Accompagner les acteurs publics du territoire vers la réduction des déchets 69
Assurer la veille, le suivi et la promotion des actions de prévention réalisées sur le territoire 73
Concevoir une stratégie de communication pluriannuelle 77
Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets 81
Accompagner les projets de sensibilisation à la réduction des déchets dans les établissements scolaires. 83
Accompagner les foyers dans l'adoption de gestes zéro déchet 87
Accompagner les organisateurs d'évènement pour limiter les déchets (éco-évènement) 91
Axe 3 : Mobiliser pour réduire le gaspillage alimentaire 95
Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration et les commerces 97
Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective 101
Axe 4 : Privilégier la gestion de proximité des biodéchets et éviter la production de déchets verts par une valorisation organique (compost, paillis, etc.) 103
Accompagner les particuliers pour un jardin pauvre en déchets et le compostage des biodéchets 105
Développer les pratiques de compostage partagé 107
Accompagner les communes éco-engagées 109
Optimiser l'offre territoriale pour le broyage des déchets verts 111
Axe 5 : Agir pour augmenter la durée d'usage des produits 113
Développer l'offre pour la location, la réparation, le don, la réutilisation sur le territoire 115
Mettre en place une recyclerie multipartenariale 117
Accompagner la mise en place d'une démarche d'écologie insdustrielle et territoriale 121
5.4 Moyens humains 123
5.5 Indicateurs de programme 123

Version projet

LEXIQUE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AGEC : loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire du 10 février 2020
AV : apport volontaire
BFC : Bourgogne Franche Comté
BPE : Base Permanente des Équipements
C0.25 / 0.5 / C1 / C2 / C3 : Collecte tous les mois / collecte toutes les 2 semaines / collecte hebdomadaire / collecte 2 fois par semaine / collecte 3 fois par semaine
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCES : Commission de Consultation d'Élaboration et de Suivi
CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie
CDT : Centre de tri
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CMR : Creusot Montceau Recyclage
CSP : Catégorie socio professionnelle
CUCM : Communauté Urbaine de Creusot-Montceau
CV : Centre-ville
D3E ou DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DAE : Déchets d'Activité Économique
DBTP : Déchets d'activité du Bâtiment et Travaux Publics
DDM : Déchets Dangereux des Ménages = DDS
DDS : « déchets diffus spécifiques », terme plus approprié pour les déchets dangereux des ménages
Développement Durable (DD) : Mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs
DIB : Déchets Industriels Banals
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés c'est-à-dire OMr + collectes sélectives + encombrants + déchets verts + déchets collectés en déchetterie
DND : Déchets Non Dangereux
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DV : Déchets verts
EIT : Ecologie Industrielle et Territoriale
ENC : Encombrants
ETP : Équivalent Temps Plein
FFOM : Fraction Fermentescibles des Ordures Ménagères
LTECV : loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015
MM : Multimatériaux (cartons, papiers, flaconnages plastiques, emballages métalliques)
OMA : Ordures Ménagères et Assimilés, c'est-à-dire les OMr + les déchets des collectes sélectives (multimatériaux et verre)
OMR : Ordures Ménagères résiduelles c'est-à-dire la part des ordures ménagères restant après les collectes sélectives
OPAC : Offices publics d'aménagement et de construction
PàP : Porte-à-porte
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PIB : Produit Intérieur Brut
PLP(DMA) : Programme Local de Prévention (des Déchets Ménagers et Assimilés)
PNPD : Programme National de Prévention des Déchets
PRPGD : Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
RSHV : Recyclables Secs Hors Verre
SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SMET 71 : Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TeqCO2 : Tonne équivalent CO2
TMB : Traitement Mécano-Biologique (TMB)
TZDZG : Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage
UIOM : Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères

Version projet

Version projet

TABLEAUX & FIGURES

Tableau 1 Déchets groupés sous l'appellation déchets ménagers et assimilés 12
Tableau 2 Composition de la commission de consultative d'élaboration et de suivi (CCES). 23
Tableau 3 Population par communes (source INSEE 2018) 26
Tableau 4 Nombre de type d'équipements de service par communes 33
Tableau 5 Recensement 2010 des exploitations agricoles par communes 35
Tableau 6 Liste 18 principaux flux des prestataires prenant en charge les flux des déchetteries en 2020. 40
Tableau 7 Répartition des déchets par mode de traitement (2020) 43
Tableau 8 Liste des actions TZDZG réalisées ou engagées, totalement ou partiellement. 50
Tableau 9 Extrait rapport d'étude (CUCM / Ecogéos 2021). 51

Figure 1 Carte de situation du territoire (source CUCM) 10
Figure 2 Carte du périmètre de la CUCM, avec représentation en blanc des communes de typologie rurale et en rouge les communes de typologie urbaine, seuil ADEME de 2000 habitants. (source INSEE-CUCM) 11
Figure 3 Schéma des différentes étapes de la prévention et de la gestion des déchets (source PNPD 2014-2020). 13
Figure 4 La hiérarchie de traitement des déchets – l'échelle de Lansink 14
Figure 5 Les 7 piliers de l'économie circulaire (source ADEME) 15
Figure 6 Etape de conduite du PLPDMA selon le principe d'amélioration continue. 17
Figure 7 Pyramide des âges de la population de la CUCM 26
Figure 8 Dynamique d'évolution de la population 27
Figure 9 Statut conjugal des ménages 28
Figure 10 Structure familiale des ménages 28
Figure 11 Démographie du territoire de la CUCM 29
Figure 12 Catégorie socio-professionnelle des ménages 30
Figure 13 Nature des activités économiques des établissements actifs présents sur le territoire de la CUCM (source INSEE 2017) 31
Figure 14 Répartition spatiale des activités économiques et des administrations. 32
Figure 15 Typologie des équipements par unités 34
Figure 16 Evolution des tonnages des principaux flux de déchets sur la période 2008-2020 41
Figure 17 Evolution des principaux flux de déchets en kg/hab sur la période 2008-2020 42
Figure 18 Répartition des déchets par mode de traitement (2020) 44
Figure 19 Répartition des coûts du service de collecte et traitement des déchets, année 2019 46
Figure 20 Résultat des caractérisations CUCM de mars 2020 47
Figure 21 Moyenne 2021 des caractérisations sur OMR de la CUCM 48
Figure 22 Extérieur du bâtiment recyclerie 31 rue de soissons à Montceau-les-Mines (gmaps) 51
Figure 23 Intérieur du bâtiment recyclerie (CUCM) 51
Figure 25 Atelier de concertation dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA (CUCM) 51
Figure 26 Cérémonie de remise des diplômes des commerces éco-engagés 4ème édition au Creusot en septembre 2021 (CUCM). 52
Figure 27 Boîte à dons installée au centre social de Blanzy (BlanzyTag) 52
Figure 28 Extrait du magazine L'Actu Creusot Montceau n°67 de mars/avril2021. 53
Figure 29 Visite d'étude et de partage d'expériences des communes éco-engagées à Tournus (Pistyles) 53
Figure 30 Stand prévention des déchets CUCM, Troc Plants Sanvignes-les-Mines 2021 (Montceau News) 54
Figure 31 Stand prévention des déchets CUCM, 50 ans +1 Michelin Blanzy (CUCM) 54
Figure 32 Stop-pub de la CUCM édité à 10 000 exemplaires en 2021. 55
Figure 33 Programme web de la SERD 2021 (CUCM) 55
Figure 34 Aperçu des premiers panneaux exposés dans la médiathèque du Creusot (CUCM). 56
Figure 35 Extrait du magazine L'Actu Creusot Montceau n°70 de novembre/décembre 2021.) 57
Figure 36 Site de la montagne des boulets au Creusot (JSL) 57
Figure 37 Extrait du magazine L'Actu Creusot Montceau n°66 de mars/avril 2021. 57
Figure 38 Aperçu des boîtes de collecte (UGAP) 57
Figure 39 Affichage 4x3 des aides de la CUCM au compostage et au broyage à Montceau-les-Mines (CUCM) 58
Figure 40 Exemple de plublication FaceBook prévention des déchets sur la page de la Communauté Urbaine 59

Version projet

Figure 41 Classement des 15 actions de prévention en termes de gisement d'évitement (données en kg/hab.an, source ADEME). 61
Figure 42 Extrait de *Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés en Bourgogne-Franche-Comté*, Alterre Bourgogne Franche-Comté, p.4, édition 2021. 66
Figure 43 Plan d'actions du PLPDMA 2022-2028 de la CUCM 66

Version projet

1/ Pourquoi un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ?

L'évolution des modes de consommation a conduit au doublement de la production de déchets des ménages en 50 ans. Les collectivités, responsables de la gestion de ces déchets ont dû s'adapter à ces nouveaux apports non seulement plus volumineux mais aussi plus complexes à traiter, dans un contexte réglementaire de plus en plus exigeant.

« Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas » : tel est l'enjeu de la prévention des déchets. Il implique pour les collectivités de passer de réponses techniques curatives à la mise en place d'une nouvelle dynamique de territoire basée sur l'économie circulaire et l'accompagnement des habitants vers des comportements plus vertueux.

Le contexte réglementaire actuel relaye cette notion et contribue à accentuer la prise en compte de la prévention dans les modes de gestion des déchets en la plaçant au sommet des priorités des politiques européennes et françaises.

Les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010 puis la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (LTECV) ont renforcé le rôle de la prévention dans leurs enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire. Cette dynamique se confirme, ainsi la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (2020) entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat en affichant un objectif de réduction de 15% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010. Ces orientations ont été confirmées par la loi Climat et résilience du 22/08/2021.

La feuille de route pour une économie 100% circulaire publiée le 23 avril 2018, comporte quant à elle 50 mesures de changement de modèle, pour passer d'une économie linéaire à une économie circulaire. Ces mesures visent à orienter les consommateurs, à renforcer la gouvernance des filières à responsabilités élargie des producteurs (REP) et rentabiliser le recyclage.

La réduction des déchets, qui passe inévitablement par une prise de conscience et un changement des modes de consommation, permet notamment d'économiser les ressources, de réduire les coûts de gestion et de limiter les impacts environnementaux du transport et du traitement des déchets tout en créant des emplois qui contribuent entre-autre au développement de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, les orientations nationales ont été déclinées et adaptées dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets avec des objectifs qui vont au-delà de ceux fixés par la réglementation.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la CUCM sur la période 2022 – 2028.

Version projet

1.1 Le contexte territorial de la CUCM

Située au sud de la Bourgogne, le territoire bénéficie d'une position géographique centrale, confortée par une gare TGV qui la place à 1h20 de Paris et 40mn de Lyon, ainsi que par la proximité de l'autoroute A6.

Figure 1 Carte de situation du territoire (source CUCM)

La Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) a été créée en 1970 et réunit 34 communes pour près de 100 000 habitants (94 159 habitants au recensement INSEE 2017).
La communauté urbaine Creusot Montceau en quelques chiffres :

- 34 communes
- 742 km² de superficie
- 93 072 habitants au recensement INSEE 2017
- Un bassin de 35 000 emplois
- Plus de 3600 entreprises dont un pôle industriel
- Plus de 1 700 étudiants au sein du pôle universitaire
- Un réseau de fibre optique de plus de 200 km
- Près de 700 000 voyageurs à la gare TGV
- 4 salles de spectacle vivant, dont L'Arc, labellisée « scène nationale », et 1 Ecomusée

Le territoire de la CUCM est caractérisé par un étalement des espaces construits, et une nature omniprésente en ville, avec de nombreux parcs et jardins. La typologie de l'habitat est de type mixte à dominante rurale, avec 20 % d'habitat collectif. Deux villes centre sont présentes sur le territoire, Le Creusot au Nord et Montceau-les-Mines au Sud.

Version projet

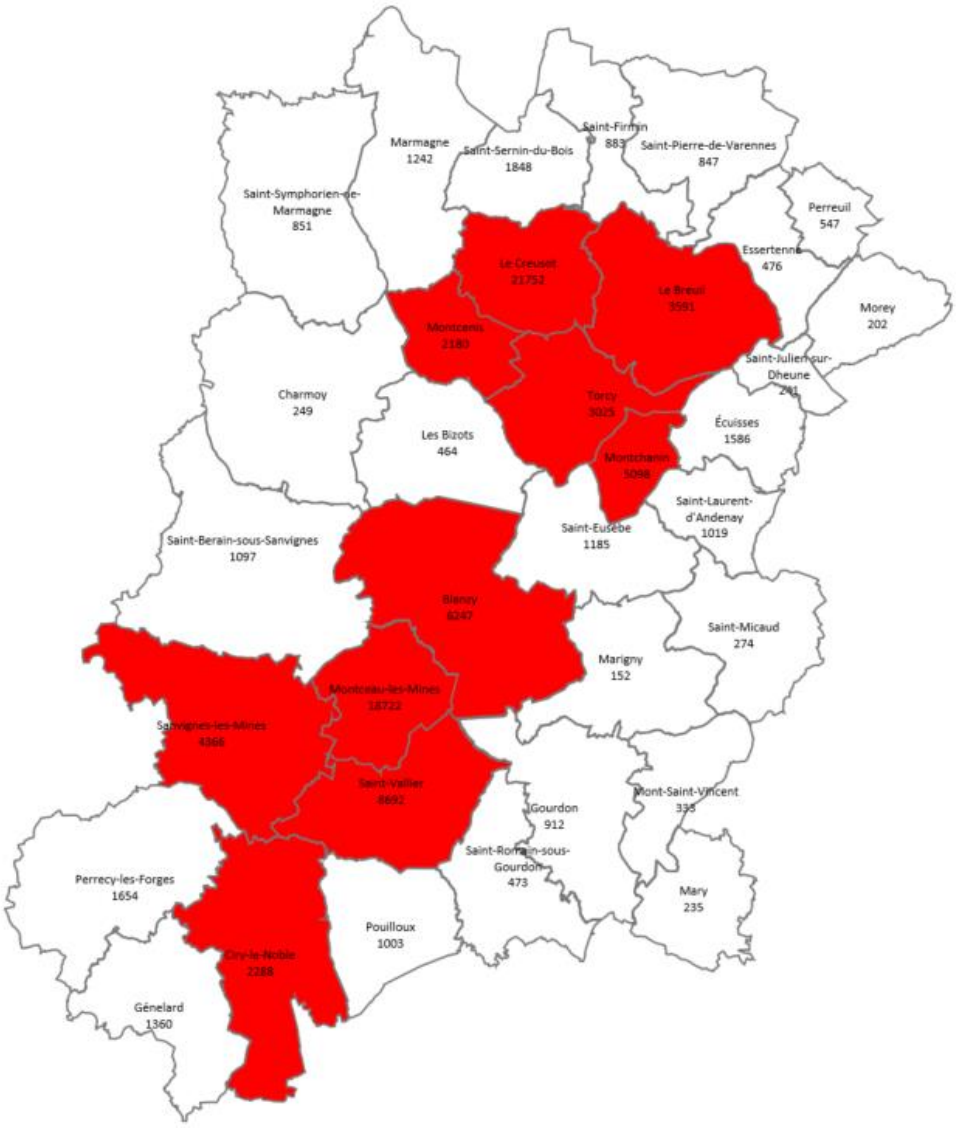

Figure 2 Carte du périmètre de la CUCM, avec représentation en blanc des communes de typologie rurale et en rouge les communes de typologie urbaine, seuil ADEME de 2000 habitants. (source INSEE-CUCM)

La CUCM exerce les compétences de collecte, de traitement et de gestion des déchetteries.
L'engagement de la Communauté urbaine Creusot-Montceau dans la prévention des déchets s'est matérialisé en 2016 avec le programme Territoire Zéro Déchet et Zéro Gaspillage (TZDZG) qui a permis au territoire communautaire de progresser sur la question de la prévention des déchets et d'amorcer une transition vers une logique d'économie circulaire. Ce sujet est notamment intégré au plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté en 2020.
Il ne s'agit plus aujourd'hui pour les décideurs, dans un contexte de restriction budgétaire et de pression environnementale, de savoir comment gérer techniquement nos déchets, mais plutôt d'imaginer des solutions pour *in fine* ne pas les produire.

Dans ce cadre, le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés 2022-2028 (PLPDMA)**, objet de ce document, constituera un des socles de la politique globale environnementale du territoire et les actions menées contribueront à l'atteinte de l'objectif national de réduction fixé par la loi.

1.2 Déchets ménagers et assimilés, quésaco ?

La notion de « déchet », associée à un acte d'abandon, désigne « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire »[1].

Les déchets ménagers et assimilés, tels que définis dans le programme national de prévention des déchets 2014-2020, regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et les déchets ménagers dits « assimilés » (DMA), qu'ils soient collectés de façon régulière ou occasionnelle.

Les déchets assimilés regroupent les déchets des activités économiques qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés par la même voie sans sujétions techniques particulières. Il s'agit de déchets des entreprises (artisans, commerçants, ...) et de déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux, ...) qui sont collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, dans le cadre du service public de gestion des déchets. On estime à environ 20 % la part des assimilés dans le flux des déchets ménagers et assimilés.

Les déchets d'activité économique et les déchets des collectivités qui font l'objet de collectes spécifiques ne sont pas inclus dans le périmètre des DMA.
Les déchets ménagers et assimilés relèvent de la responsabilité des collectivités locales ou de leurs groupements, dans le cadre du service public de gestion des déchets.

<table>
<tr><td colspan="3">Déchets ménagers et assimilés
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Déchets occasionnels
Encombrants, déchets verts, déblais et gravats…</td><td colspan="2">Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées</td><td rowspan="2">Déchets des entreprises
(artisans, commerçants, ...) et déchets du secteur tertiaire
(administrations, hôpitaux, ...) qui sont collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères</td></tr>
<tr><td>Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = ordures ménagères résiduelles</td><td>Déchets collectés séparément, soit en porte à porte, soit en apport volontaire (emballages, verre…)</td></tr>
</table>

Tableau 1 Déchets groupés sous l'appellation déchets ménagers et assimilés

[1] article L.541-1-1 du Code de l'environnement

Version projet

1.3 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

« Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas » : tel est l'enjeu de la prévention des déchets.

1.3.1 La prévention, un concept bien défini

La prévention est définie au sens de l'article 3 de la Directive 2008/98/CE[2] comme « les **mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet**, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi et de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits ».

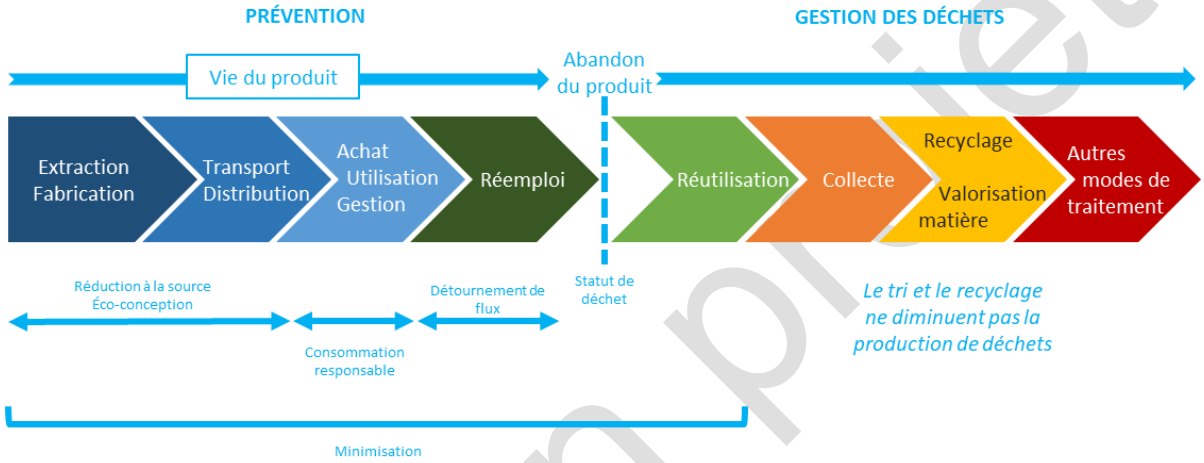

Figure 3 Schéma des différentes étapes de la prévention et de la gestion des déchets (source PNPD 2014-2020).

1.3.2 La prévention comme mode de gestion prioritaire des déchets

La prévention des déchets est également présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

En raison des contraintes sur les ressources-déchets (disponibilité, gestion et coût), il est essentiel d'optimiser leur utilisation. L'objectif dans une économie circulaire est de conserver le plus longtemps possible la valeur de la matière. C'est pourquoi le principe de la hiérarchie des modes de traitement des déchets a été proposé par Ad Lansink en 1979 aux Pays-Bas. En 2008, cette échelle a été reprise dans la Directive déchets comme principe directeur du droit de la prévention et de la gestion des déchets et transposé à l'article L. 541-1 II du Code de l'Environnement.

[2] Retranscrit à l'article L.541-1-1 du Code de l'environnement

Version projet

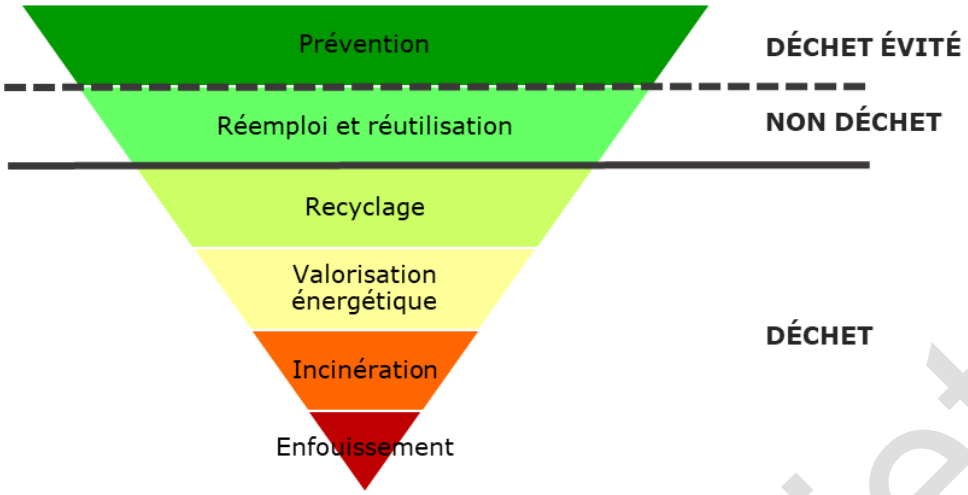

Figure 4 La hiérarchie de traitement des déchets – l'échelle de Lansink

Dans sa version classique, la hiérarchie des modes de traitement indique les modes de gestion qu'il faut prioritairement adopter par rapport à des ressources-déchets : la prévention, puis le réemploi, puis le recyclage, puis la valorisation énergétique et en ultime recours, l'incinération sans valorisation ou la mise en décharge.
Si le recyclage gardera toujours son importance à l'avenir, avec le recyclage mécanique, organique ou chimique, à présent le défi est de développer davantage la prévention (écoconception des produits, non gaspillage, désencombrement, réemploi des équipements, etc.), le réemploi (réparation) et la valorisation matière (compostage, synergie industrielle).[3]

Les mesures préventives à engager se situent donc avant l'abandon du produit et sa prise en charge par la collectivité, soit au niveau de :
- la production (conception, fabrication et distribution) en proposant des produits démontables, allégés, sans substances dangereuses et qui produisent peu de résidus de fabrication ;
- la consommation en agissant sur les modes d'acquisition et d'utilisation ;
- l'acte de jeter en favorisant le don, l'entretien, la réparation, le réemploi.

Dès lors que le déchet est apparu, il intègre le processus de gestion des déchets.

Ainsi, la prévention des déchets est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations.

1.3.3 Prévention et économie circulaire : quel est le rapport ?

La gestion des déchets ne peut plus se réduire à une conséquence du modèle de production « classique » basé sur un modèle linéaire de l'utilisation à la destruction d'un produit. Ce modèle épuise les ressources et leur utilisation doit dorénavant être pensée en amont en intégrant le cycle de vie du produit.
Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme « un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter

[3] Extrait du Plan de gestion des ressources et des déchets de la Région de Bruxelles Capitale (15/11/2018)

Version projet

l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus ».

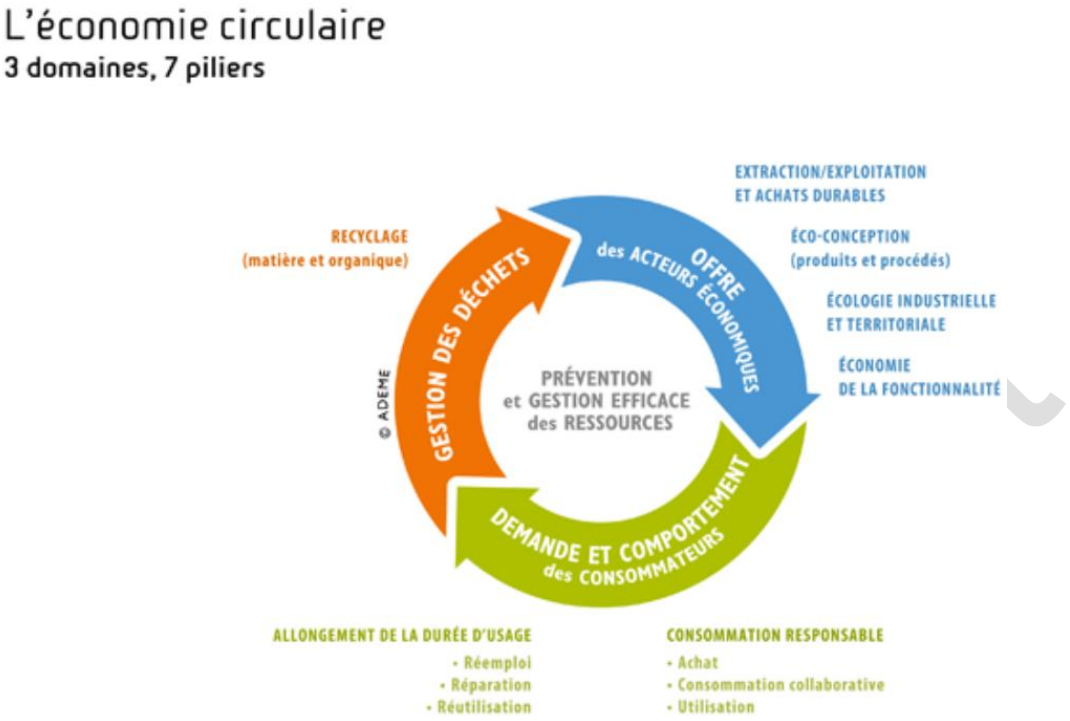

Figure 5 Les 7 piliers de l'économie circulaire (source ADEME)

Le schéma ci-dessus illustre les sept piliers de l'économie circulaire, que l'on peut définir par :
Mieux produire :
Approvisionnement durable : privilégier les ressources renouvelables et les matières recyclées
Eco-conception : économiser les ressources, réduire les polluants/déchets, produire autrement pour innover, augmenter la réparabilité et la recyclabilité tout en réduisant les impacts.
Ecologie Industrielle et Territoriale : optimiser les ressources (matières premières, énergie, eau, déchets, mais aussi locaux, équipements, expertise, etc.) à l'échelle d'un territoire, que ce soit par des synergies de substitution ou de mutualisation.
Mieux consommer
Economie de la fonctionnalité et de la coopération : inventer une nouvelle offre client en proposant un service plutôt qu'un produit
Allongement de la durée d'usage : allonger la durée d'usage grâce à l'engagement de tous autour du réemploi et de la réutilisation, du reconditionnement et de la réparation, de l'échange et du don
Consommation responsable : agir en consommateur responsable en intégrant l'environnement dans nos choix de consommation
Mieux gérer
Recyclage et valorisation : créer de nouvelles ressources par le compostage, le tri, le recyclage et la valorisation des déchets.

Ce modèle repose ainsi sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. La gestion des déchets constitue ainsi une simple étape de la boucle cycle de vie / matière du produit. **Les actions de prévention quant à**

Version P

elles concernent les deux tiers des piliers de l'économie circulaire puisqu'elles peuvent agir sur les étapes d'approvisionnement durable jusqu'à l'allongement de la durée d'usage.

Les pouvoirs publics, via les 50 mesures proposées dans la Feuille de route pour une économie 100% circulaire publiée en avril 2018, comptent passer d'un modèle économique linéaire « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire qui intègrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.

1.3.4 La prévention et le zéro déchet

L'expression « zéro déchet » est fréquemment associée à la prévention des déchets. Elle recouvre une idée, un mode de vie et un mouvement sociétal. L'idée, mise en avant par quelques pionniers, est pour un citoyen, un ménage, une organisation ou encore un processus industriel de progresser vers un fonctionnement qui tend à ne plus produire aucun déchet, et en corollaire quasi automatique, de consommer moins de ressources. Bien que le zéro déchet absolu soit sans doute impossible à atteindre, la radicalité de l'expression dénote son ambition: il s'agit de réévaluer toutes les facettes d'un fonctionnement pour diminuer massivement la production de déchets. Traduit en mode de vie pour un ménage, cette idée implique de réfléchir à ses besoins, à sa consommation et aux manières alternatives d'y répondre en consommant moins de ressources et en produisant moins de déchets. Par exemple en pratiquant l'échange, l'emprunt, l'achat en vrac, le don, le partage, le réemploi, la réparation, la requalification, etc. Enfin, la multiplication des initiatives privées et publiques ces dernières années fait émerger un véritable mouvement sociétal du « zéro déchet ».

1.4 Qu'est-ce qu'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ?

Un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés est un document de planification territorial obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015–662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.
Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.
Élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets signifie :

1. Constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).
2. Etablir un état des lieux du territoire qui :
    a. Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
    b. Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits ;
    c. Rappelle les mesures de prévention menées ;
    d. Décrit les évolutions possibles des types et quantités de déchets.
3. Définir des objectifs de réduction à atteindre.
4. Définir les mesures et actions à mettre en œuvre, dimensionnées (au niveau technique, moyens humains et financiers) et accompagnées d'objectifs.
5. Élaborer un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Version projet

6. Définir des indicateurs de suivi.
7. Formaliser le projet de PLPDMA et le présenter en CCES pour avis.
8. Arrêter le projet de PLPDMA par l'exécutif.
9. Soumettre le projet de PLPDMA au grand public.
10. Recueillir les avis, les intégrer si nécessaire et adopter le PLPDMA.
11. Mettre à disposition du grand public le projet adopté.
12. Suivre, manager régulièrement les actions du programme.
13. Réunir au moins 1 fois par an la CCES afin de mesurer l'état d'avancement du programme et présenter un bilan.
14. Mettre à disposition du grand public le bilan annuel.
15. Le réviser de manière partielle ou totale au bout de 6 ans.

Un PLPDMA n'est pas limité dans le temps par une démarche contractuelle, mais « PERMANENT, MODIFIABLE ET REVISABLE ».
Il constitue une procédure d'amélioration continue au service de la prévention des déchets.

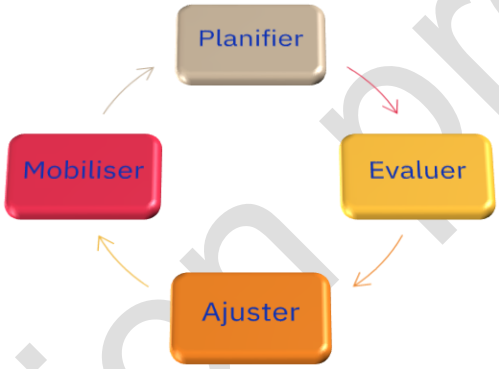

Figure 6 Etape de conduite du PLPDMA selon le principe d'amélioration continue.

Le programme a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par l'ensemble des acteurs du territoire en fixant les objectifs à l'horizon 2028.

1.5 Quel est le cadre législatif ?

Le cadre législatif en matière de prévention a beaucoup évolué depuis 2009.
Résultant de la Directive 2008/98/CE du 19/11/2008 relative aux déchets et de la Loi n° 2010-788 du 12/07/20101, l'obligation figure à l'Article L. 541-15-1 Code de l'Environnement : les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Une approche désormais plus large que la seule prévention des déchets.

Version projet

La prévention des déchets s'intègre comme un volet prioritaire et essentiel de l'Economie Circulaire et cet élargissement se manifeste notamment via des stratégies « Zéro déchet ».

La Communauté Urbaine Creusot-Montceau a elle-même été retenue en avril 2016 à un appel à projet "Territoires zéro déchet, zéro gaspillage (ZDZG)" du Ministère de l'écologie. Les territoires retenus s'engageant à mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire. Dans ce cadre, le « zéro déchet zéro gaspillage » est un idéal à atteindre : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités - recycler tout ce qui est recyclable et limiter au maximum l'élimination, et s'engager dans des démarches d'économie circulaire.

Des thématiques nouvelles.

Certaines thématiques ont progressivement acquis une importance particulière au sein de la prévention des déchets, notamment :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire : face aux quantités dérangeantes de ce gaspillage (d'un point de vue social, environnemental ou économique) et suite au pacte national adopté en 2013, ce volet fait l'objet d'une prise en compte spécifique.

Soulignons que l'importance accordée, en aval, au tri, à la collecte et à la valorisation des biodéchets ne doit pas se faire au détriment de la hiérarchie admise : lutte contre le gaspillage alimentaire, ensuite compostages de proximité, enfin valorisation des biodéchets résiduels.

- La réduction des déchets du BTP : l'importance des flux en cause fait émerger cette thématique, clairement identifiée dans la législation.
- Les achats publics durables : le caractère nécessaire et profitable de l'exemplarité des administrations, mais aussi des résolutions officielles (second Plan National d'action pour les achats publics durables - PNAAPD 2015-2020) et réglementaires, font des achats responsables une préoccupation essentielle.
- La problématique des plastiques : l'Union européenne a adopté en janvier 2018 une « stratégie sur les matières plastiques » afin de transformer la manière dont les produits sont conçus, fabriqués, utilisés et recyclés dans l'UE. Dans le cadre de cette stratégie, l'Union européenne s'engage à :

o Rendre le recyclage rentable pour les entreprises ;
o Réduire les déchets plastiques ;
o Eliminer le dépôt de déchets en mer ;
o Stimuler les investissements et l'innovation ;
o Encourager le changement à travers le monde ;

Par ailleurs la feuille de route pour une économie 100% circulaire traite également de ce thème avec notamment les objectifs affichés de :

o Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025 ;
o Porter au niveau européen l'interdiction de l'usage des plastiques fragmentables, les contenants en polystyrène expansé et les microbilles de plastique
o Imposer d'ici 2020 l'installation de filtres de récupération des particules de plastiques sur les sites où celles-ci sont produites ou utilisées
o Mobiliser les autres pays dans la lutte contre les déchets plastiques, en collaboration avec l'ONU.

Version projet

Un nouveau cadre légal depuis 2015 : loi TECV, loi NOTRe, loi AGEC et planifications.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite « LTECV ») dans son chapitre relatif à la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire, fixe l'objectif national de réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020 et également de réduction des déchets d'activités économiques. Cette loi rend également obligatoire certaines actions pour les collectivités comme la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective, la réduction de la consommation de papier de bureau et l'achat de papier recyclé. Elle a été complétée par la Loi n° 2016-138 du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire qui s'est concrétisé par le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire 2017-2020.

D'autre part, la feuille de route de l'économie circulaire, au travers de 50 mesures, a pour objectif explicite, dont celui déjà préconisé par la loi de transition énergétique de 2015, de diviser par deux les déchets ménagers mis en décharge d'ici à 2025. Il s'agit aussi de réduire de 30 % la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 et de tendre vers "100% de plastique recyclé sur tout le territoire". Un des axes concerne aussi la lutte contre l'obsolescence programmée, et le gouvernement promet ainsi de rendre plus transparente la possibilité de réparer tout produit électronique, par l'affichage obligatoire à partir de 2020 d'un "logo simple et lisible".

Ces mesures ont été confortées dans la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 11/02/2020, qui a pour objectif de lutter contre les différentes formes de gaspillage. La loi vise accélérer l'évolution vers une économie circulaire au travers de cinq axes thématiques :

sortir du plastique jetable ;
mieux informer les consommateurs ;
lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
agir contre l'obsolescence programmée ;
mieux produire.

Ces orientations ont été confirmées et précisées dans la loi climat et résilience (2021).

D'autre part, la Loi NOTRe du 7/08/2015 a regroupé sous un seul et même Plan (PRPGD) l'ensemble des catégories de déchets (non dangereux, dangereux, du bâtiment et des travaux publics), en le confiant aux régions.

La Région Bourgogne Franche-Comté a adopté en novembre 2019 **le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets**. Les orientations et objectifs du PLPDMA de la CUCM s'inscrivent dans ceux du PRPGD.

Ainsi, la réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets, dont deux échelons de planifications coordonnées au-dessus du PLPDMA :

- *1. Le Programme National de Prévention des Déchets.* La version 2021-2027 du PNPD est en cours de réécriture lors de l'élaboration du PLPDMA de la CUCM.

Cependant, les documents soumis à la consultation publique précisent les principales orientations :

Version projet

Le plan national de prévention des déchets (PNPD) fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre. L'élaboration d'un plan de prévention des déchets s'inscrit dans le cadre défini par le droit européen et le code de l'environnement.

Le plan national de prévention des déchets s'articule autour de 5 axes :

Axe 1 – Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services

Inciter les producteurs à mettre en place des actions d'éco-conception. Pour certains types de produits, les mesures s'adressent aux filières à responsabilité élargie du producteur (REP), dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets, reposant sur une extension du principe « pollueur – payeur ».

Axe 2 – Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation

Lever les freins au développement de la réparation : rendre la réparation plus accessible pour les consommateurs et faciliter les actions de réparation des produits et des équipements.

Axe 3 – Développer le réemploi et la réutilisation

Créer les conditions favorisant l'essor du réemploi et de la réutilisation en France, en soutenant les filières de réemploi, dont les structures de l'économie sociale et solidaire, et en améliorant l'accès aux gisements. Il se décline en différentes mesures portant sur les produits ménagers ainsi que sur les matériaux et produits du secteur du bâtiment.

Axe 4 – Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets

Réduire la production de déchets et l'empreinte environnementale liée à notre consommation : réduire la consommation de produits à usage unique, dont ceux en plastique à usage unique, lutter contre le gaspillage y compris contre le gaspillage alimentaire.

Axe 5 – Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

Mobiliser les leviers d'action des collectivités locales et de l'État en matière de prévention des déchets, s'agissant des politiques territoriales d'économie circulaire et en s'appuyant sur la commande publique éco-responsable.

Le PNPD fixe des objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030 :

Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,

Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite,

Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,

Réduire le gaspillage alimentaire de 50%.

- *2. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) établi par la Région Bourgogne-Franche-Comté concerne les déchets non dangereux non inertes, les déchets inertes, les déchets dangereux quel que soit leur producteur.*

Le plan fixe notamment comme objectifs :

- Réduire la production des déchets ménagers et assimilés (Kg/hab.) de :
- 15% en 2025 par rapport à 2010
- 20% en 2031 par rapport à 2010
- Stabiliser la production de déchets d'activités économiques non inertes non dangereux malgré la croissance économique
- Stabiliser la production de déchets inertes du BTP
- Réduire la production de déchets dangereux. Les objectifs d'amélioration de la captation de certains flux conduisent à une augmentation du gisement pris en charge par les filières.

Version projet

Pour atteindre ces objectifs, le plan de prévention comporte 7 thématiques privilégiées :
- La prévention des biodéchets
- La sensibilisation des publics
- La réparation et le réemploi
- L'éco-exemplarité des administrations
- La prévention des déchets d'activité économique
- Les autres actions comme le STOP PUB, les couches lavables, la consigne
- La prévention de la nocivité des déchets.

Le PRPGD est intégré au SRADDET de la Région Bourgogne Franche Comté.

Le PLPDMA de la CUCM doit être compatible avec les objectifs des PNPD et PRPGD.

1.6 Quelle prévention des déchets sur le territoire communautaire ?

La planification de la prévention des déchets sur le territoire communautaire a été initiée dès 2016 avec la labellisation « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » (TZDZG).

L'engagement de la Communauté urbaine Creusot-Montceau dans le programme TZDZG a été complet, et a permis de faire avancer sur le territoire communautaire la question de la prévention des déchets. En effet, le travail des chargées de mission et des animatrices de terrain a véritablement créé une dynamique autour de ces thématiques : auprès des élus et techniciens des communes (programme Commune Éco-engagées, actions de sensibilisation), auprès des entreprises (programme Commerces Éco-engagés, démarche exploratoire d'écologie industrielle et territoriale), auprès du grand public (gratiféria, promotion de la gestion local des biodéchets), et également au sein même de la communauté urbaine (placettes de compostage, etc.).
Les objectifs principaux de la CUCM dans le cadre du TZDZG étaient les suivants :
- Réduire de 10% la quantité de Déchets Ménagers Assimilés - DMA (hors gravats) d'ici 2020,
- Avoir un taux de valorisation des DMA hors gravats de 65% en 2020,
- Réduction de l'enfouissement des Déchets Non Dangereux pour atteindre 20% en 2020,
- Réduire les apports de déchets verts en déchetterie de 25% en 5 ans (2015-2020).

Ces objectifs ont été atteints, à l'exception de la réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux, par la mise en œuvre de cinquante actions regroupées en 6 thématiques :
Prévention du gaspillage
Eco-exemplarité au sein de la CUCM
Prévention des déchets en entreprise
Biodéchets
Economie sociale et solidaire
Communication / sensibilisation
Le bilan des actions de prévention déjà mises en œuvre est plus détaillé dans le *§3.2 La prévention des déchets sur le territoire*, du présent document.
D'autres projets convergent et alimentent la démarche de prévention, notamment le Plan climat air énergie territorial (PCAET) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat.

Version projet

1.7 Et en pratique ?

Ce programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés couvrira la période 2022-2028.
Le projet de PLPDMA est arrêté par le Conseil Communautaire après avis de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) et mis à disposition du public, au minimum 21 jours, dans les conditions de l'article L.120.1 du Code de l'Environnement.
Enfin la version définitive du programme est adoptée par l'organe délibérant de la collectivité et transmis au Préfet de la région Bourgogne Franche-Comté et à l'ADEME dans les 2 mois qui suivent la délibération pour son adoption.
Le PLPDMA est piloté par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), conformément à l'article R. 541-41-22 du code de l'environnement. La CCES émet des avis aux différentes étapes clés de la procédure et elle se réunie au minimum annuellement lors du bilan annuel du PLPDMA.
Une fois adopté, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est mis à la disposition du public au Siège de la CUCM, dans les 34 communes ainsi que sur le site Internet de la CUCM.

Concernant le suivi et l'évaluation du PLPDMA, un bilan mis à la disposition du public sera présenté chaque année à la CCES.

La CUCM a l'obligation de créer cette commission (CCES) pour son programme local de prévention afin de :

- coordonner les parties prenantes,
- intégrer le point de vue des différents acteurs concernés,
- remettre des avis et propositions de décision à l'exécutif de la collectivité.

Cette commission donnera son avis sur :

- le projet de PLPDMA proposé par le service déchets,
- le projet de PLPDMA suite à la consultation du public,
- le bilan annuel du PLPDMA,
- l'évaluation tous les 6 ans du PLPDMA.

En terme de gouvernance et d'animation territoriale, le PLPDMA vise avant tout à susciter l'adhésion et l'implication des habitants, des communes et des nombreux acteurs du territoire (associations, entreprises, autres institutions...). La CCES s'inscrit dans ce cadre.

La composition de la CCES est la suivante (liste par ordre alphabétique des structures) :

Groupes	**Entités / représentants** (à titre d'exemple)	**Nombre**
Présidence de la CCES	Elus de la CUCM, désigné par arrêté du Président	1
1/ Collectivités territoriales compétentes en matière de prévention, de collecte et de traitement des déchets (élus)	Élus	7
2/ Etat et organismes publics	DREAL, ADEME, Région BFC, Département de Saône-et-Loire	4

Version projet

3/ Organismes professionnels et chambres consulaires	Chambre des métiers et de l'Artisanat 71, Chambre d'Agriculture 71, Chambre de commerce et d'industrie, OPAC	3
4/ Organismes experts		1
5/ Représentants citoyens	Délégués du conseil de développement durable (3 ou 4), Creusot-Montceau en transition (groupe zéro déchet), CNL, Régies de territoires, ESAT du Breuil, Emmaüs	8

Tableau 2 Composition de la commission de consultative d'élaboration et de suivi (CCES).

Cette composition pourra être modifiée au fil des opportunités de partenariat et de travail, durant les 6 années à venir.

Le fonctionnement de la CCES est régi par un règlement intérieur. Le secrétariat de la CCES est assuré par la Direction de la gestion des déchets rattachée au Pôle Proximité Réseau.

Une équipe projet de la Direction de la gestion des déchets est également dédiée au suivi de l'élaboration et de l'animation du programme.

Le calendrier de travail ci-après reprend les grandes étapes liées à l'élaboration du PLPDMA sur la CUCM et notamment les dates de consultation de la CCES.

Version projet

1.8 Calendrier d'élaboration du PLPDMA

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Planning

Calendrier d'élaboration du PLPDMA de la CUCM

27/09/2021 : Délibération de lancement du PLPDMA

30/09/2021 : Arrêté de composition et de désignation de la présidence de la CCES *(à préparer sem. 37)*

Rédaction du contexte et de la synthèse de territoire.

27/10/2021 (après-midi) : CCES de lancement

Réunion des acteurs pour présentation de la démarche, adoption d'un règlement intérieur, échanges

Début Novembre 2021 :

COPIL priorisation des axes et intensités d'investissement / axe.

Fin Novembre 2021 :

Avis de la CCES sur le programme d'action présenté

Décembre 2021 :

Ateliers de concertation

Février à avril 2022 :

Elaboration du programme d'action.

Mai 2022 :

Elaboration du programme d'action.

Juin 2022 :

Validation du projet par un arrêté du Président de la CUCM.

Juillet 2022

Consultation du public sur environ 1 mois (21j mini sur la base de l'article L120-1 du code de l'environnement).

Août 2022 :

Etablissement d'une synthèse de la consultation.

Information du public (porté à connaissance).

Septembre 2022 :

Présentation des résultats de la consultation de la CCES, amendements éventuels du projet.

Délibération d'adoption du PLPDMA

Transmission au contrôle de légalité (Préfet) et à l'ADEME.

Mise en œuvre du PLPDMA

Version juin 2022

Version projet

2/ Synthèse du diagnostic de territoire

L'état des lieux est une des étapes obligatoires de l'élaboration d'un Programme Local de Prévention. De cet état des lieux est élaboré un diagnostic dont une synthèse est donnée dans les paragraphes ci-dessous.

2.1 Données socio-démographiques d'un territoire résilient

2.1.1 Evolution de la population : une population attachée au territoire

Située dans la région Bourgogne-Franche-Comté, au centre du département de la Saône-et-Loire, la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau (CUCM) a été créée en janvier 1970.

- La CUCM fut la 6ème communauté urbaine de France. Cette antériorité assure aux interventions de la CUCM une bonne assise et une notoriété auprès de la population.

Le territoire se compose de 34 communes membres, étendues sur 742 km², pour une population totale de 93 072 habitants soit une densité moyenne de 125,4 hab/km² à l'échelle de la communauté.

Les habitants composent 44 459 foyers[4] avec une taille moyenne des ménages de 2 habitants par résidence principale.

La typologie de l'habitat est de type mixte à dominante rurale[5], avec une répartition hétérogène marquée des habitants :

- Des populations communales qui s'échelonnent de 155 habitants pour la commune de Marigny à 21 491 habitants pour la commune du Creusot
- Des densités de population communale variant de 6 à 1 208 habitants au km², les communes du Creusot et de Montceau-les-Mines étant les plus densément peuplées.

- Le territoire est fortement structuré autour des 2 villes centres, Le Creusot et Montceau-les-Mines qui cumulent à elles seules 42% de la population.

La population est en diminution de 4% entre 2013 et 2018.

Commune	Population INSEE en 2018	% habitants CUCM en 2018	Evolution 2013 / 2018 en %
Le Creusot	21491	23%	-4%
Montceau-les-Mines	17897	19%	-6%
Saint-Vallier	8616	9%	-2%
Blanzy	6097	7%	-6%
Montchanin	4963	5%	-5%
Sanvignes-les-Mines	4311	5%	-3%
Le Breuil	3556	4%	-1%
Torcy	2886	3%	-7%
Ciry-le-Noble	2262	2%	-3%
Montcenis	2009	2%	-8%
Saint-Sernin-du-Bois	1775	2%	-5%
Perrecy-les-Forges	1597	2%	-5%
Écuisses	1581	2%	-7%
Génelard	1380	1%	0%
Marmagne	1241	1%	0%
Saint-Eusèbe	1196	1%	5%

[4] Source INSEE 2018

[5] Source SINOE® déchets

Version projet

Saint-Berain-sous-Sanvignes	1088	1%	2%
Saint-Laurent-d'Andenay	1012	1%	-4%
Pouilloux	982	1%	-2%
Gourdon	895	1%	0%
Saint-Firmin	861	1%	3%
Saint-Pierre-de-Varennes	850	1%	1%
Saint-Symphorien-de-Marmagne	841	1%	-1%
Perreuil	551	1%	4%
Saint-Romain-sous-Gourdon	485	1%	3%
Essertenne	475	1%	5%
Les Bizots	466	1%	-1%
Mont-Saint-Vincent	321	0%	-4%
Saint-Micaud	273	0%	1%
Charmoy	266	0%	2%
Mary	254	0%	9%
Saint-Julien-sur-Dheune	244	0%	-1%
Morey	195	0%	-10%
Marigny	155	0%	4%

Tableau 3 Population par communes (source INSEE 2018)

Les prospectives démographiques à 2050 (étude INSEE Omphale) projettent une légère diminution de la population en raison du solde naturel négatif[6] liée au vieillissement de la population.
Cette dynamique étant déjà engagée à l'analyse de l'évolution de la pyramide des âges sur la période 2013 – 2018.

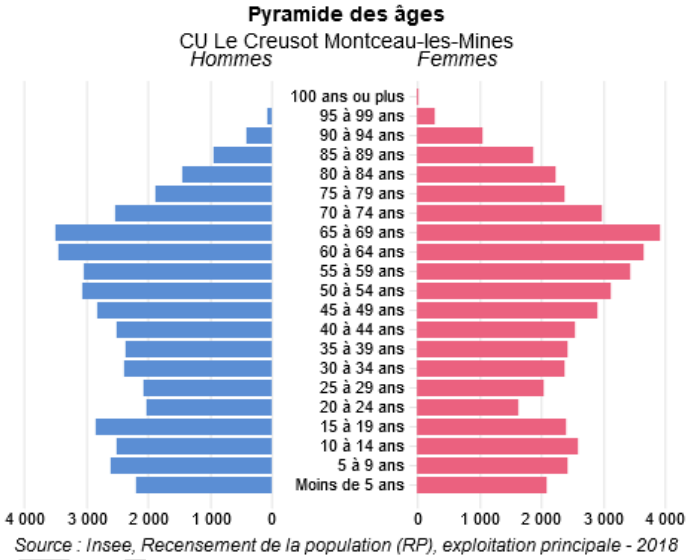

→ 35,0% de 60 ans et plus

→ 49,5% de 15 à 59 ans

→ 15,5% de 0 à 14 ans

Figure 7 Pyramide des âges de la population de la CUCM

[6] Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

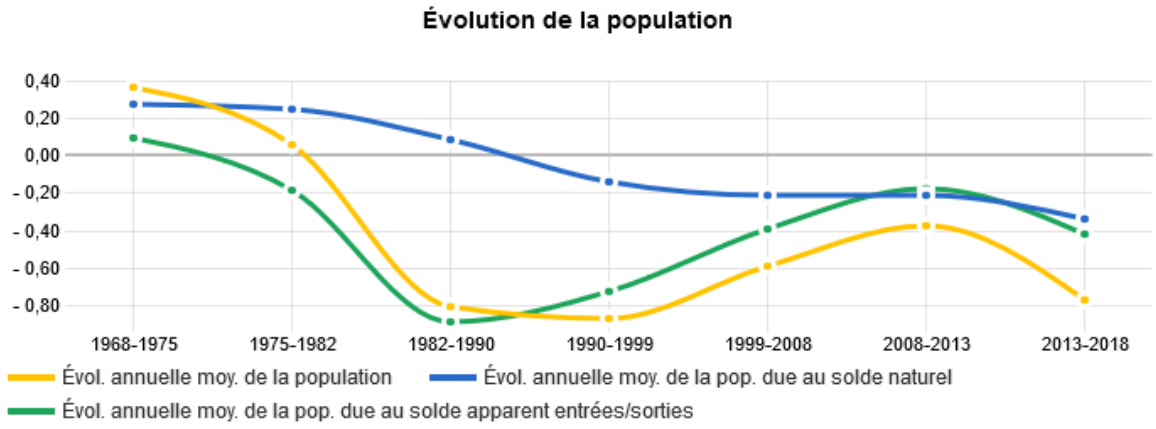

Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2006 à RP2018 exploitations principales - Etat civil

Figure 8 Dynamique d'évolution de la population

Si les évolutions démographiques n'ont pas d'impact direct sur les objectifs de réduction des déchets, ces derniers étant basés sur des indicateurs de quantités produite par habitant, l'âge est un paramètre important à considérer. En effet, il influence directement les comportements de consommation dont les besoins et les quantités diffèrent selon les tranches d'âge.

De manière générale, avec une sur-représentation de la population de 60 ans et plus observée sur le territoire de la CUCM, la population est plus vieillissante et retraitée que sur le reste du département, de la région et même au niveau national.

La population des 60 ans et plus est considérée comme disposant de plus de disponibilités pour mettre en œuvre des actions de prévention. Des actions peuvent également être envisagées auprès des services à destination du 3ème âge : limitation des emballages dans les services de portage à domicile, sensibilisation des auxiliaires de vie qui réalisent les courses et le ménage, réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives.

La tranche de population des 15 – 59 ans est assimilée à la population active. Elle est passée sous le seuil des 50% lors du dernier recensement. Ce sont les actuels acheteurs. Des actions visant à modifier leurs comportements d'achats peuvent être envisagées en partenariat avec les entreprises et la grande distribution (généraliste, sport, bricolage et jardinage). Il parait également opportun de mettre en avant la facilité de mise en œuvre pour certaines actions liées à la consommation responsable pour cette population active, ayant moins de temps à consacrer à la prévention. Les personnes actives ne disposent pas toujours du temps pour cuisiner, elles seront plus concernées par des actions sur le gaspillage alimentaire, la réduction des emballages individuels, la consommation hors foyer.

Les jeunes de moins de 20 ans constituent une cible particulière en matière de discours et d'actions de prévention à mettre en œuvre. Déjà consommateurs (jeux, vêtements, portables et autres appareils électroniques…), les enfants et adolescents sont les futurs acheteurs. Ils influent également sur les comportements de leurs parents en devenant prescripteurs. Ce public est également attentif aux « bons plans » et achats de seconde main. La communication est à adapter à ce public. Des actions de prévention vis-à-vis de ce public peuvent être développées tout au long de la scolarité ou lors d'activité

Version projet

extra-scolaire. Une attention particulière est à porter dans l'articulation entre la structure scolaire et les actions des péri-scolaires ou extra-scolaires menées par les services communaux.

Enfin, et malgré un taux de natalité moins élevé que les moyennes nationales, il reste intéressant d'étudier la possibilité de travailler sur le matériel de puériculture en favorisant leur échange et leur réemploi, de diffuser les couches lavables et lingettes lavables auprès de certaines structures telles que les crèches. L'accompagnement au changement peut également s'appuyer sur des foyers témoins et des dispositifs d'aide à l'équipement de base.

2.1.2 Typologie des ménages : un critère d'importance dans la définition des actions de prévention

La structure familiale des ménages n'est disponible que pour les 10 communes de plus de 2000 habitants ce qui représente 74088 habitant soit 80% de la population totale.

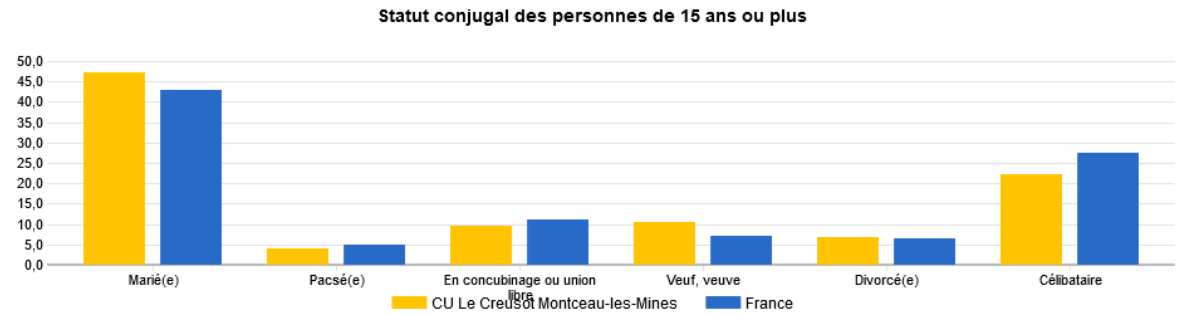

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

Figure 9 Statut conjugal des ménages

La composition moyenne des foyers et de 2 personnes.

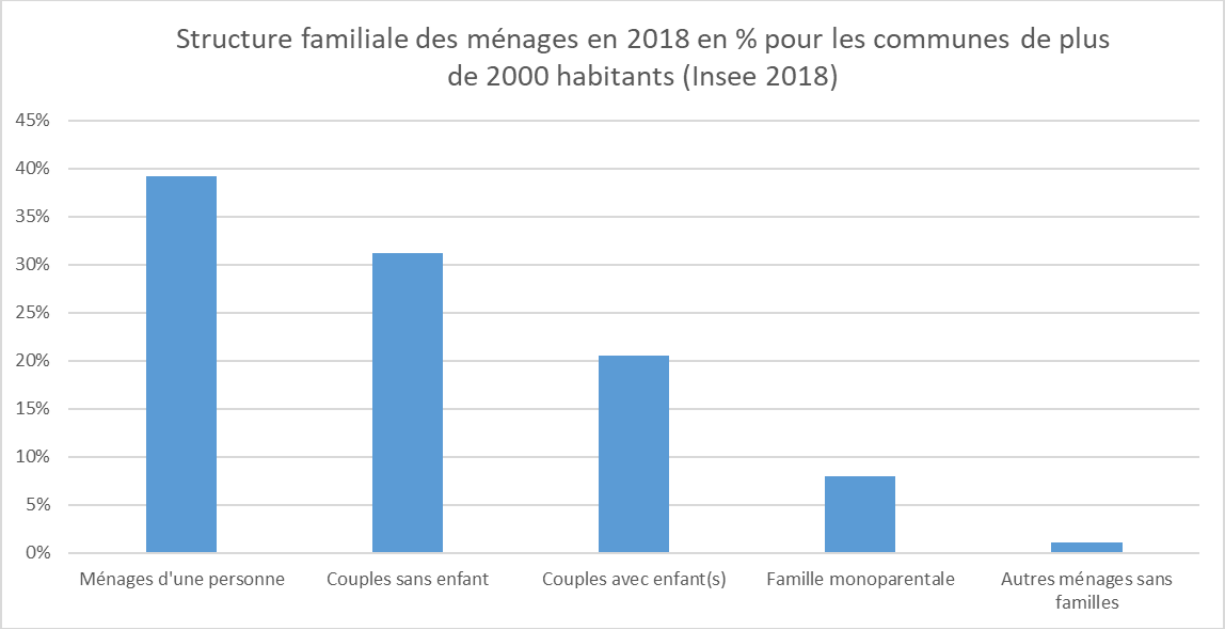

Figure 10 Structure familiale des ménages

Plus de 70% des ménages n'ont pas d'enfants à charge. Ce taux est supérieur de 5 à 8% au niveau départemental et national. Cela peut être associé à la pyramide des âges de la population.

Les actions de prévention de proximité (ex. compostage partagé), peuvent permettre la création de lien social ce qui peut être un facteur de mobilisation des publics notamment des personnes isolées.

2.1.3 Habitat : un territoire mixte à dominante rurale

Le taux d'habitat vertical est de 34,4%[7], ce qui est moins élevé que la moyenne régionale (35,1%) et plus faible qu'au niveau national (43,4%). 53% des communes de la CUCM présentent moins de 10% d'habitat vertical et 3 communes ont un taux d'habitat vertical supérieur à 45% : Le Creusot (61%), Montceau-les-Mines (49%) et Blanzy (45%).

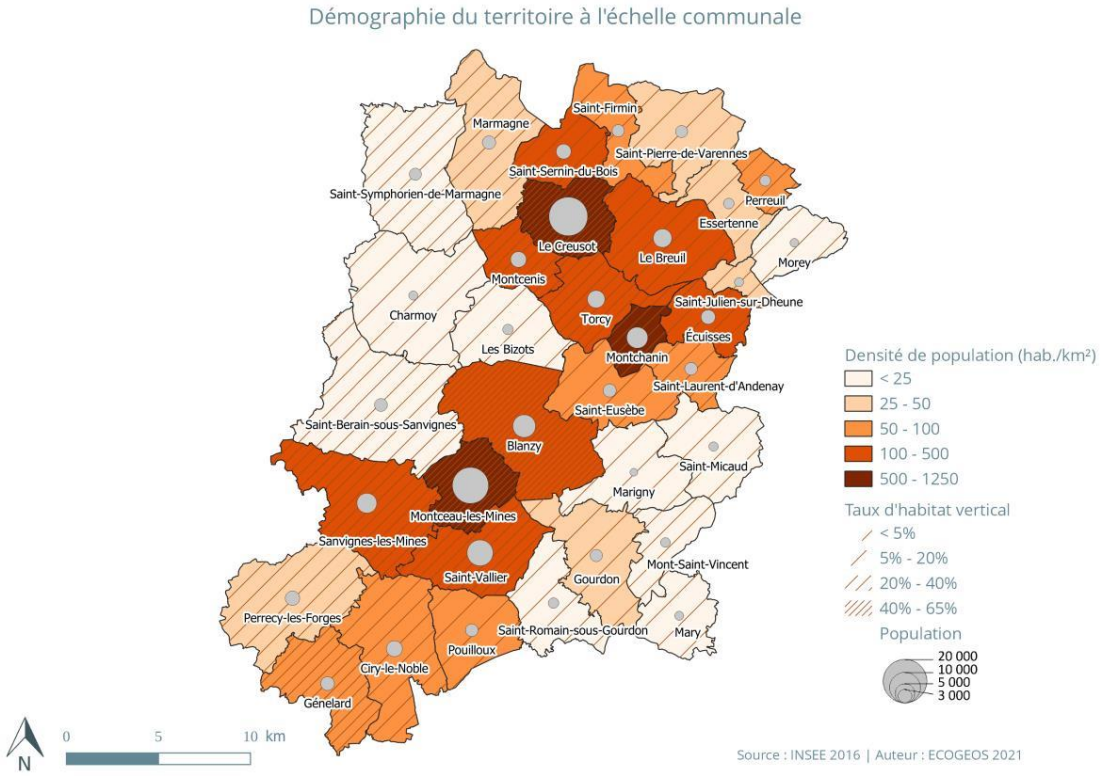

Figure 11 Démographie du territoire de la CUCM

[7] Source INSEE 2018

2.1.4 Profil des actifs et migrations pendulaires : les actifs sont essentiellement habitants du territoire

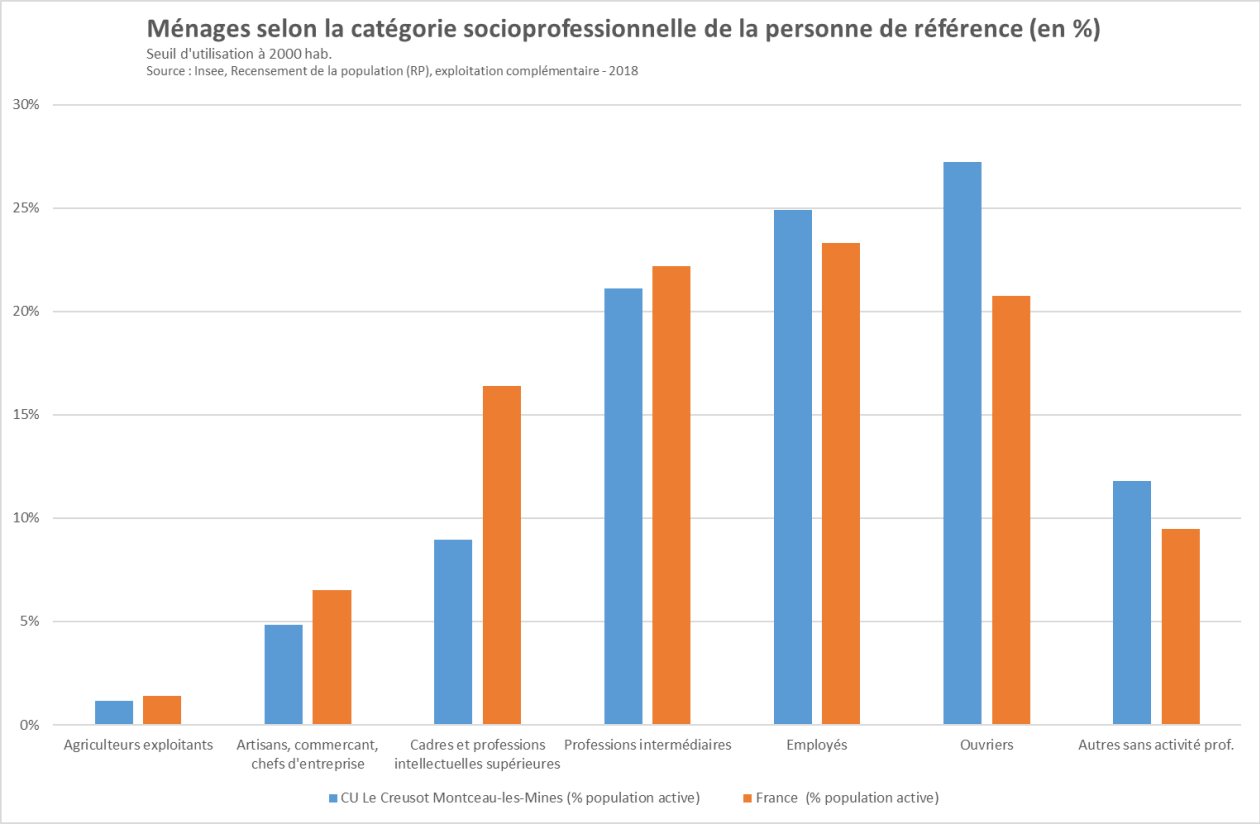

Figure 12 Catégorie socio-professionnelle des ménages

La population active des communes de plus de 2000 habitants est composée de 30% de cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires. Ce taux est en diminution par rapport aux données INSEE 2013. Ce taux est également inférieur au taux départemental, régional et nationale (39%).
Malgré l'évolution à la baisse du taux d'ouvrier dû au contexte du territoire, les ouvriers et les employés représentent 52% de la population active. Ces dernières années, le taux d'employés a augmenté. Ceci est lié à la tertiarisation de l'économie du territoire.

La population a, en moyenne, des revenus plus modestes que sur le territoire national (chômage un peu plus élevé, part des personnes peu diplômées plus élevée qu'au niveau départemental / régional / national, part d'ouvriers plus élevée qu'au niveau national), ce qui alerte sur une population plus exposée aux aléas socio-économiques. Il serait intéressant de travailler avec les intervenants du champ social (Centres communaux d'action social, services sociaux du Département de Saône-et-Loire impliqués sur le territoire, etc.) ou encore les structures médico-sociales, de l'insertion ou encore de l'économie sociale et solidaire pour développer des actions de prévention conjointes à destination des habitants. Ces actions doivent sensibiliser avec pédagogie sur les actes de consommation permettant des gains économiques et environnementaux.

Version

Les mouvements pendulaires, c'est-à-dire du lieu de résidence au lieu de travail, sont essentiellement internes à la CUCM (93%, dont 39% des actifs travaillent dans leur commune de résidence), 3% sont entrants et 5% sont sortants[8].

La consommation hors foyer, dans le cadre de l'activité professionnelle, porte principalement sur les déchets générés lors des temps de pause et des repas des employés sur leur lieu de travail.
Une sensibilisation de ces actifs sur leur lieu de travail peut être envisagée au travers de partenariats avec les entreprises locales.
Les mouvements pendulaires étant principalement réalisé au sein de la CUCM, cela signifie que les actifs résidants et les actifs salariés sont globalement les mêmes personnes. Cela incite d'autant plus à mener des actions de prévention ciblées réalisant un lien entre le professionnel et le personnel.

2.2 Un territoire économiquement dynamique

2.2.1 Activités économiques : un secteur tertiaire majoritaire et à pôle industriel d'importance

Le territoire de la CUCM compte 1971 établissements actifs, hors administrations publiques : les commerces et les services en constituent plus de deux tiers (71%) des établissements recensés.

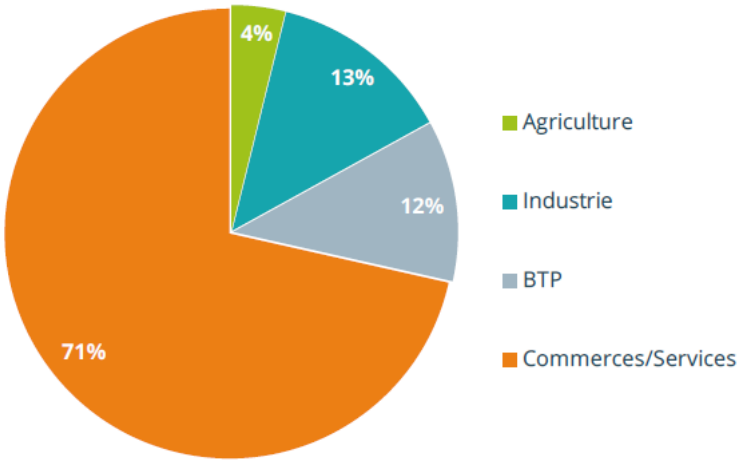

Figure 13 Nature des activités économiques des établissements actifs présents sur le territoire de la CUCM (source INSEE 2017).

Le recensement des activités économiques se base sur l'indicateur Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) utilisé par l'INSEE. Cet indicateur couvre les établissements ayant employé au moins un salarié pendant l'année, en France hors Mayotte. Tous les secteurs d'activités et tous les types d'employeurs (public et privé, y compris les particuliers employeurs) sont pris en compte, seuls les établissements relevant du ministère des Armées (personnels militaires comme civils) sont exclus.

[8] Source(s) : Insee, Recensement de la population 2015 exploitation complémentaire. Flux de mobilité - déplacements domicile-travail (seuil : flux > 100). Mise en ligne le 21/08/2018 ; Géographie au 01/01/2017.

projet

Les entreprises indépendantes (sans salarié) ne sont pas prises en compte et représentent environ 3500 entités à l'échelle de la CUCM. Etant donné que la part de ces entreprises indépendantes réellement en activité n'est pas connu, l'utilisation de l'indicateur Flores permet de mieux représenter le tissu économique actuel du territoire.

La répartition spatiale des activités économiques montre que les communes présentant le plus grand nombre d'établissements actifs (hors administration publique) sont les communes suivantes :

- Montceau-les-Mines (28,3%)
- Le Creusot (27,1%)
- Montchanin (5,7%)
- Blanzy (5,1%)
- Torcy (5,0%)
- Saint-Vallier (4,9%).

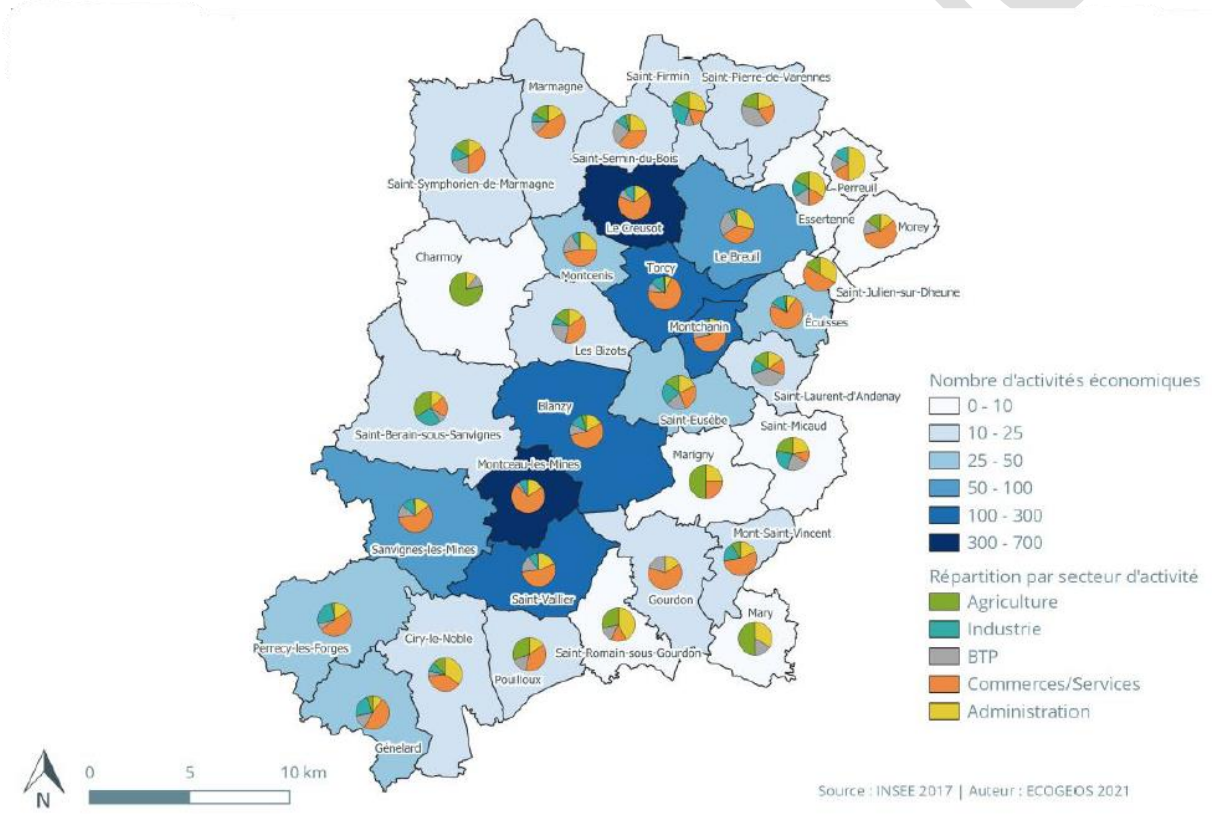

Figure 14 Répartition spatiale des activités économiques et des administrations.

En complément à cette analyse du territoire, la base permanente des équipements (BPE) est une source statistique qui fournit le niveau d'équipements et de services rendus à la population sur un territoire.

En 2020, la Base Permanente des Équipements se compose de 188 types d'équipements répartis en 7 grands domaines : services aux particuliers ; commerces ; enseignement ; santé ; transports et déplacements ; sports, loisirs et culture ; tourisme.

L'exploitation de cette base par commune est la suivante :

	Nombre d'équipements	Nombre moyen d'habitants par type d'équipement
Montceau-les-Mines	758	23,6
Le Creusot	713	30,1
Saint-Vallier	203	42,4
Montchanin	179	27,7
Blanzy	147	41,5
Sanvignes-les-Mines	93	46,4
Torcy	85	34,0
Le Breuil	83	42,8
Montcenis	62	32,4
Génelard	59	23,4
Perrecy-les-Forges	51	31,3
Saint-Sernin-du-Bois	44	40,3
Ciry-le-Noble	43	52,6
Écuisses	38	41,6
Gourdon	34	26,3
Marmagne	32	38,8
Saint-Symphorien-de-Marmagne	26	32,3
Saint-Pierre-de-Varennes	24	35,4
Saint-Eusèbe	23	52,0
Pouilloux	18	54,6
Saint-Laurent-d'Andenay	18	56,2
Saint-Firmin	15	57,4
Saint-Berain-sous-Sanvignes	14	77,7
Essertenne	12	39,6
Mont-Saint-Vincent	11	29,2
Les Bizots	10	46,6
Perreuil	9	61,2
Saint-Micaud	9	30,3
Saint-Romain-sous-Gourdon	9	53,9
Mary	6	42,3
Charmoy	3	88,7
Marigny	3	51,7
Morey	3	65,0
Saint-Julien-sur-Dheune	3	81,3
Total général	**2840**	**32,8**

Tableau 4 Nombre de type d'équipements de service par communes

Version projet

La typologie des équipements en nombre :

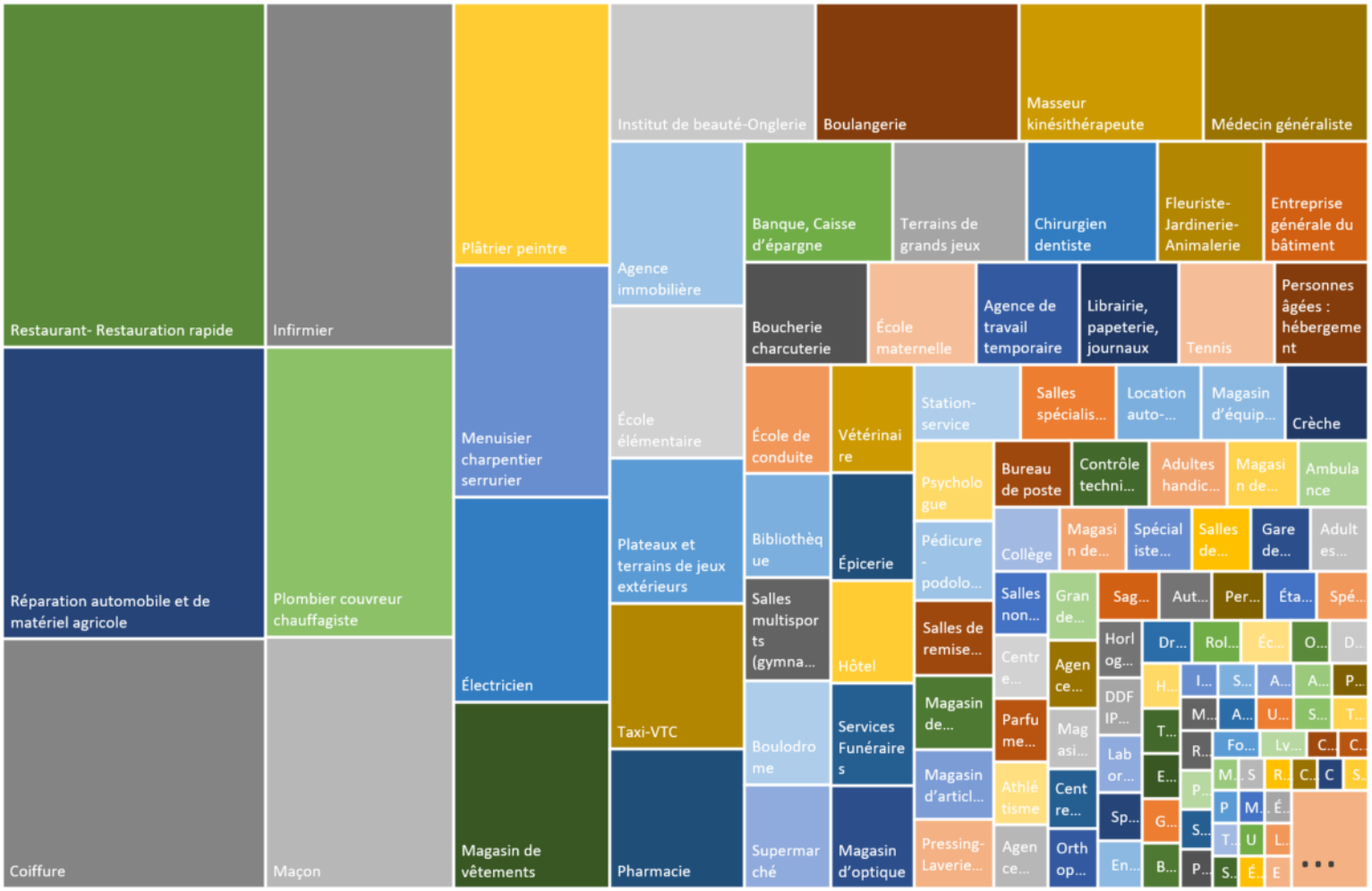

Figure 15 Typologie des équipements par unités

Certains équipements qui figurent dans cette exploitation relèvent des gros producteurs[9], ces derniers ne sont pas pris en charge dans le cadre du service public de gestion des déchets. Toutefois, des actions de prévention peuvent s'appuyer sur ces acteurs, que cela soit au titre d'employeur ou de pôle de consommation.

Les associations et unions commerçantes présentent sur le territoire constituent des relais d'informations intéressants pour mener des actions de prévention. Il en est de même avec les chambres consulaires de l'industrie et de l'artisanat.

Les équipements publics sont nombreux sur le territoire. Ils constituent notamment un relais et un partenaire pour mener des actions de prévention à destination de la population. Ces structures peuvent également être accompagnées dans la mutualisation d'actions éco-exemplaires.

[9] Est assimilé à un gros producteur toute structure dont la quantité produite ou la nature de déchets produits n'est pas compatible au règlement de collecte. La réglementation apporte des précisions concernant les gros producteurs de biodéchets dans l'article L541-21-1 du Code de l'Environnement.

2.2.2 Tourisme et culture : une offre culturelle facteur d'attractivité

Le territoire est faiblement touristique, ne comportant que 2,4% de résidences secondaires et de logements occasionnels.
L'impact du tourisme sur le territoire est donc peu significatif, son influence sur des piques saisonniers de production de déchets est limité.

Les équipements et évènements culturels sur le territoire sont nombreux et variés. Ils permettent de sensibiliser différents publics. La promotion d'actions éco-exemplaires à l'occasion des évènements culturels constituent une vitrine pour promouvoir l'engagement du territoire.

2.2.3 Des activités agricoles orientées sur l'élevage

Le recensement agricole 2010 dénombre 479 exploitations sur le territoire, essentiellement orientées sur l'élevage.

	Nombre d'exploitations agricoles
Les Bizots	12
Blanzy	23
Le Breuil	14
Charmoy	33
Ciry-le-Noble	32
Le Creusot	3
Écuisses	9
Essertenne	11
Génelard	20
Gourdon	21
Marigny	12
Marmagne	24
Mary	9
Montceau-les-Mines	7
Montcenis	7
Montchanin	2
Mont-Saint-Vincent	8
Morey	8
Perrecy-les-Forges	24
Perreuil	6
Pouilloux	11
Saint-Berain-sous-Sanvignes	27
Saint-Eusèbe	16
Saint-Firmin	12
Saint-Julien-sur-Dheune	4
Saint-Laurent-d'Andenay	4
Saint-Micaud	13
Saint-Pierre-de-Varennes	14
Saint-Romain-sous-Gourdon	15
Saint-Sernin-du-Bois	8
Saint-Symphorien-de-Marmagne	26
Saint-Vallier	16
Sanvignes-les-Mines	23
Torcy	5
TOTAL	**479**

Tableau 5 Recensement 2010 des exploitations agricoles par communes

version projet

Le secteur agricole peut être producteur de déchets mais il constitue également un interlocuteur de proximité pour les actions de prévention et de valorisation, notamment de la matière organique.

Version projet

3/ Évolution de la production des déchets et politique de prévention

Ce chapitre présente un constat de la production des déchets sur le territoire ainsi que les principales actions de prévention mises en place.

3.1 Modalités de collecte et de traitement

Les données de cette partie sont principalement extraites des rapports annuels de la direction des déchets de la CUCM afin de disposer d'indicateurs reposant sur des méthodes de calculs harmonisées.

3.1.1 Une approche adaptée à chaque flux

Les déchets sont classés selon leur nature:

- Ordures ménagères non recyclables
- Emballages / collecte sélective
- Papiers
- Verre
- Autres déchets faisant l'objets de collectes spécifiques en déchetterie.

Les différents flux collectés sur la CUCM le sont soit en porte-à-porte (PAP), soit en point de collecte de proximité.

Pour les flux amenés par les usagers en déchetteries, ils sont répartis en déchets non dangereux (DND) et en déchets dangereux (DD) en fonction du risque qu'ils représentent pour la santé et/ou l'environnement.

Il existe 3 types de valorisation : valorisation matière (recyclage, réutilisation), valorisation organique et valorisation énergétique.

Les déchets ultimes sont destinés à l'enfouissement (centre de stockage des déchets ultimes VALEST de Granges principalement).

3.1.2 La collecte : un service organisé selon 3 flux

La collecte des déchets ménagers est séparée selon trois flux : ordures ménagères résiduelles (OMr) dans le bac noir, emballages recyclables hors verre dans le bac jaune et le verre en point de collecte de proximité.

Il existe trois modes de collecte sur le territoire en fonction du type d'habitat et de la densité de population : collecte en porte-à-porte en bac individuel, en point de regroupement avec des bacs de gros volume et enfin en collecte de proximité, réalisée par les colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées.
La collecte des flux OMr et recyclables secs hors verre (RSHV) est réalisée en régie par 60 agents pour toute la partie bac et en prestation de service pour la partie collecte de proximité. Elle est organisée toutes les semaines avec un parc de 23 véhicules dédiés.
La collecte des bornes d'apport volontaire de verre est réalisée en régie. La fréquence de collecte dépend de l'emplacement et du taux de remplissage des bennes.

Version projet

L'activité collecte 2020 en chiffres :

- 60 agents CUCM assurent la collecte en bacs
- 72 172 bacs roulants déployés sur le territoire
- 2041 interventions pour réparer, échanger, effectuer un retrait ou mettre en place de nouveaux bacs
- 320 colonnes à verre aériennes, enterrées ou semi-enterrées
- 84 tournées hebdomadaires (soit 4 368 tournées annuelles)
- 99% des tournées réalisées conformément au planning

Ordures ménagères

En 2022, les ordures ménagères sont acheminées à CMR à Torcy pour un traitement Mécano-Biologique

Emballage et papiers recyclables

En 2022, les emballages et papiers recyclables sont acheminés à CMR à Torcy au centre de tri pour être triés par matières en vue de leur recyclage.

Verre

En 2022 le verre collecté est orienté à Torcy pour son stockage avant d'être envoyé en centre de recyclage.

Version projet

3.1.3 Les déchetteries : équipements de maillage du territoire

5 déchetteries sont réparties sur le territoire : déchetterie à Marmagne, à Ciry-le-Noble, Barrat-Lucy à Montceau-les-Mines et Bois Morey à Torcy.
22 types de déchets peuvent être déposés en déchetterie. On dénombre cependant 4 flux principaux : les déchets verts, les encombrants, le bois et les gravats, qui représentent à eux 4 plus de 83 % en poids des déchets collectés.
Les déchetteries sont gérées en régie pour le haut de quai et avec l'appui de quelques prestataires. Les différents prestataires pour le traitement des déchets sont listés dans le tableau ci-après :

Déchets des déchetteries
Entre 2019 et 2020, les tonnages 21 672 tonnes collectées ont diminué de 6 %.
Le transport des bennes est effectué principalement en régie directe.

L'activité déchetteries 2020 en chiffres :

- 14 agents d'accueil en charge de l'entretien et du gardiennage des sites.
- 4 chauffeurs pour le transport des bennes.
- 23 103 tonnes de déchets déposés toutes filières confondues.
- 102 000 passages comptabilisés entre mai et décembre 2020.

FLUX	PRESTATAIRE	TONNAGE en Tonnes	RATIO DE PRODUCTION en Kg/hab
FERRAILLE	PASSARD	790	8,26
CARTON	SUEZ	436,50	4,56
DECHETS VERTS	CMR	5063	52,94
ENCOMBRANTS	CMR	2669,26	27,91
BOIS	CMR	2529,37	26,45
GRAVATS	PELICHET-ROUGEOT	3694,48	38,63
AMIANTE	SUEZ	13,22	0,14
PRODUITS CHIMIQUES	ECODDS et EDIB	163,03	1,70
D3E	OCAD3E	519,03	5,43
DASRI	LA COLLECTE MEDICALE	0,77	0,01
BATTERIES / PILES	PASSARD / COREPILE	25,49	0,27
HUILES	SRA SAVAC	52,68	0,55
NEONS	RECYLUM	2,60	0,03

Version projet

PNEUMATIQUES	ALIAPUR	28,18	0,29
RADIOGRAPHIES	AMI71	0,47	0,00
MOBILIER	ECOMOBILIER	1450,10	15,16
OBJETS REUTILISABLES	EMMAUS	45,57	0,48
VÊTEMENTS	LE RELAIS	361,40	3,78

Tableau 6 Liste 18 principaux flux des prestataires prenant en charge les flux des déchetteries en 2020.

Version projet

3.1.4 Synthèse des tonnages de DMA pris en charge par la CUCM sur la période 2008 – 2020 : une tendance à la réduction

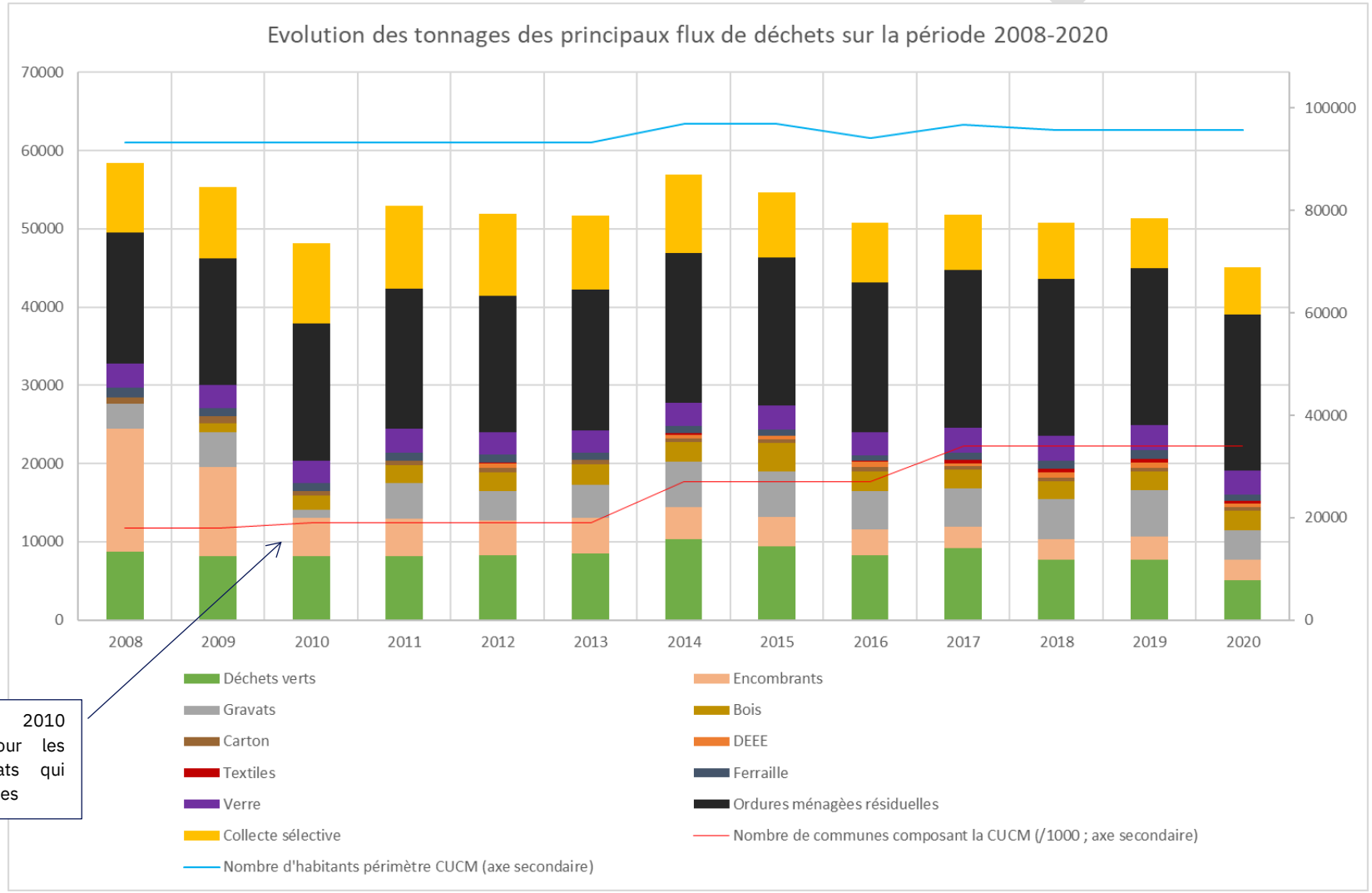

Figure 16 Evolution des tonnages des principaux flux de déchets sur la période 2008-2020

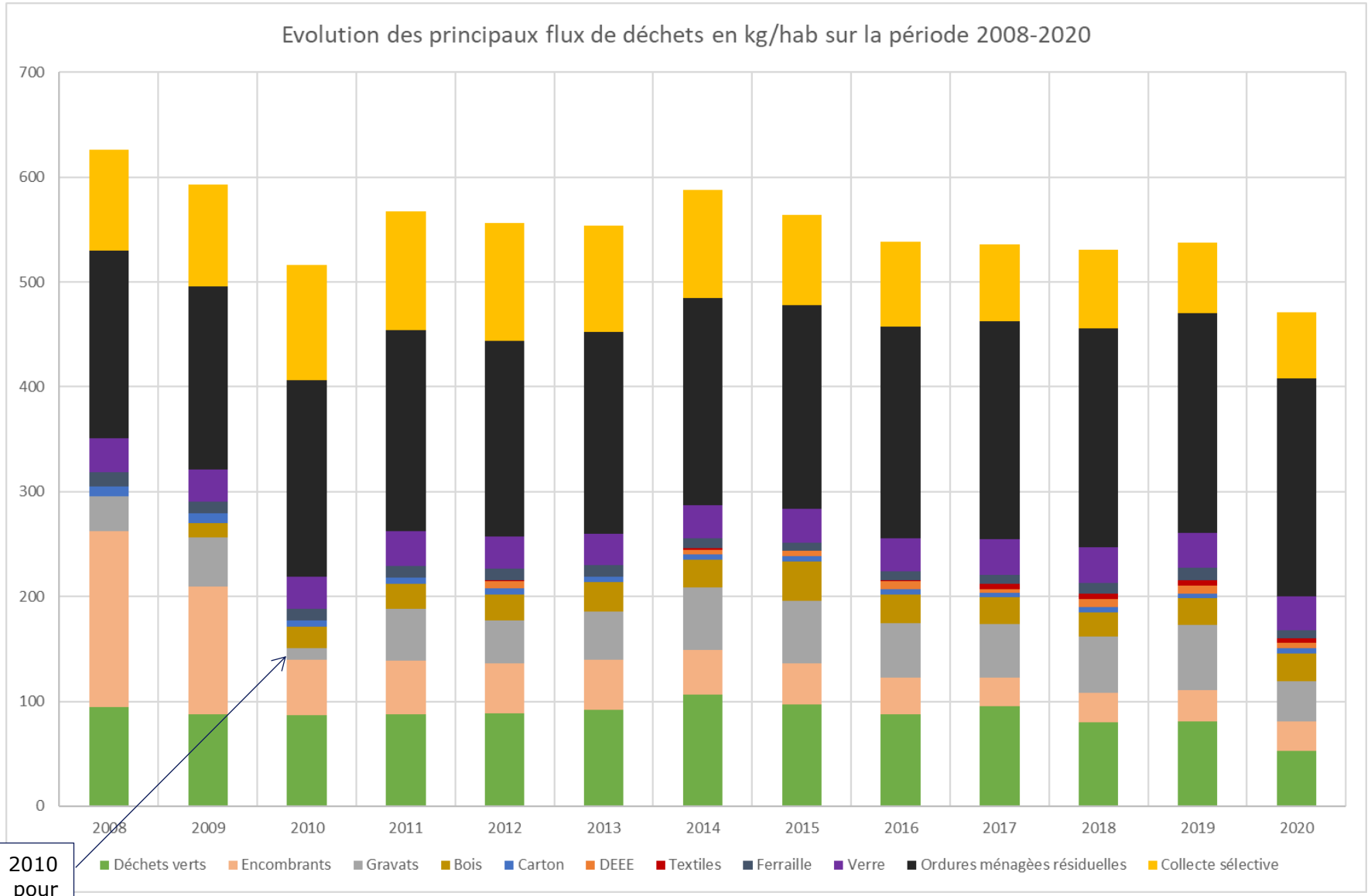

Données 2010 incomplètes pour les tonnages gravats sous évalués

Figure 17 Evolution des principaux flux de déchets en kg/hab sur la période 2008-2020

3.1.5 Répartition des déchets par mode de traitement

	Tonnages	Réemploi		Compostage		Valorisation matière		Valorisation énergétique		Enfouissement	
		en %	tonnage	en %	tonnage	en %	tonnage	en %	tonnage	%	tonnage
Ordures ménagères	19907			45%	8958,15					55%	10948,85
Papier	6462,96					74%	4750,28			27%	1712,68
Emballages						74%				27%	
Verre	3092					100%	3092,00				
Ferraille	790					100%	790,00				
Carton	436,5					90%	392,85			10%	43,65
Déchets verts	5063			99%	5012,37					1%	50,63
Encombrants	2669,26					2%	53,39			98%	2615,87
Bois	2529,37					45%	1138,22	45%	1138,22	10%	252,94
Gravats	3694,48					100%	3694,48				
Mobilier	1450,1					57%	826,56	36%	522,04	7%	101,51
Plâtre	99,22					100%	99,22				
Pneumatiques	28,18	17%	4,79			25%	7,05	51%	14,37	7%	1,97
Roues jantées	1513					100%	1513,00				
PSE	330					100%	330,00				
Films plastiques	51					100%	51,00				
Objets réutilisables	45,57	100%	45,57								
Radiographies	0,47					100%	0,47				
Amiante	13,22									100%	13,22
Produits chimiques	163,03							100%	163,03		0,00
Déchets D3E	519,03					75%	389,27	10%	51,90	15%	77,85
Déchets d'activités de soins à risque infectieux	0,77							100%	0,77		
Piles	9,19					100%	9,19				
Batteries	16,3					100%	16,30				
Huiles	2,26							100%	2,26		
Néons	2,6					87%	2,26	4%	0,10	9%	0,23
Vêtements	361,4	58%	209,61			41,60%	150,34			0,40%	1,45
Total	**49249,9**		**259,97**		**13970,52**		**17305,87**		**1892,69**		**15820,86**
%			**0,5%**		**28,4%**		**35,1%**		**3,8%**		**32,1%**
kg/hab/an	**514,94**		**2,72**		**146,07**		**180,94**		**19,79**		**165,42**

Tableau 7 Répartition des déchets par mode de traitement (2020)

Version projet

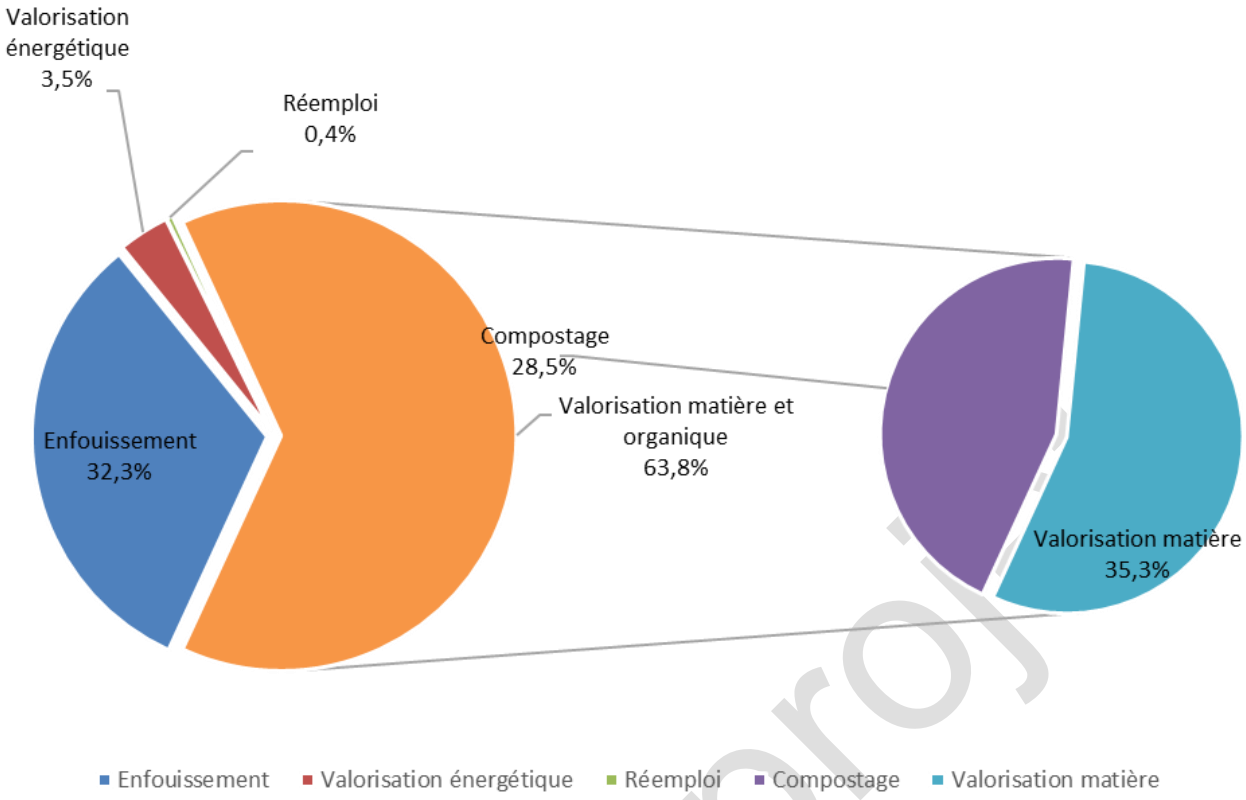

Figure 18 Répartition des déchets par mode de traitement (2020)

► **TAUX DE RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE : 64 %**
(Objectif de la LTECV : 55 % en 2020 et 65% en 2025)

3.1.6 Les indicateurs environnementaux

But du tri et du recyclage.

Le recyclage permet de ne pas puiser dans les ressources terrestres disponibles (pétrole, gaz, eau, ...) et de réduire l'émission de CO2.

Sur la CUCM, les emballages recyclables sont collectés dans un contenant spécifique : le bac jaune. Ils sont ensuite triés sur les lignes du centre de tri CMR de Torcy en 8 flux : PET (plastique transparent clair et foncé), PEHD (plastique opaque), acier, aluminium, papier, cartonnette et brique alimentaire. Chaque matière est ensuite envoyée dans des usines de recyclages en France et en Europe principalement, pour devenir de nouveaux objets et produits.

Le verre, qui est collecté séparément en point de collecte de proximité, a la particularité d'être recyclé localement dans l'usine SAINT-GOBAIN tout comme le PEHD est recyclé dans l'usine MPB, les deux sites étant à Chalon-sur-Saône.

Version projet

Plastique (PEHD) Bouteilles et flacons en plastique opaque : shampoing, lait, produits d'entretiens, bidon de lessive,...		136,56 tonnes collectées, triées	et recyclées en granules de plastique qui seront refondus pour faire de nouveaux objets plastiques. *Ce qui représente 156 498 arrosoirs en plastique.*		Permettant l'économie de : 287 Teq[10] CO2
Brique alimentaire Briques de lait, soupe, sauce, jus de fruits, ...		42,79 tonnes collectées, triées	et recyclées pour devenir de la fibre utilisée dans des emballages carton, essuie-tout... *Ce qui représente 329 141 rouleaux de papier toilette.*		Permettant l'économie de : 55 jours de consommation d'une TV LCD
Acier Boite de conserve		230,56 tonnes collectées, triées	et recyclées sous forme de plaques, bobines, barres ou fils pour faire de nouveaux objets. *Ce qui représente 2 997 lave–vaisselle*		Permettant l'économie de : 340 Teq CO2
Verre Bouteilles, pots et bocaux en verre, sans bouchons ni capsules.		3 092 tonnes collectées, triées	et recyclées à 100% et à l'infini, pour en devenir de nouveaux emballages en verre. *Ce qui représente 6 870 424 nouvelles bouteilles.*		Permettant l'économie de : 11 619 736 km parcourus en voiture

Version projet

[10] Tonne équivalent CO_2

3.1.7 Décryptage du coût du service (année 2019 consolidée)

Pour l'années 2019, le budget du service public de gestion des déchets s'élève à 16 526 390 € (coût complet hors aides / subventions).

Le coût aidé intégrant les recettes hors fiscalité s'établi à 10 277 542 €.
La fiscalité (TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et les recettes (éco-organismes, subventions et recettes industrielles) ne couvrent pas la totalité de la dépense et représente un montant de 8 909 861 €, soit une couverture de 60% du budget déchets.

C'est l'apport du budget général qui compense ce différentiel.

Coût déchet CUCM par habitant : 172,79 € Restant à charge : 64,94 €

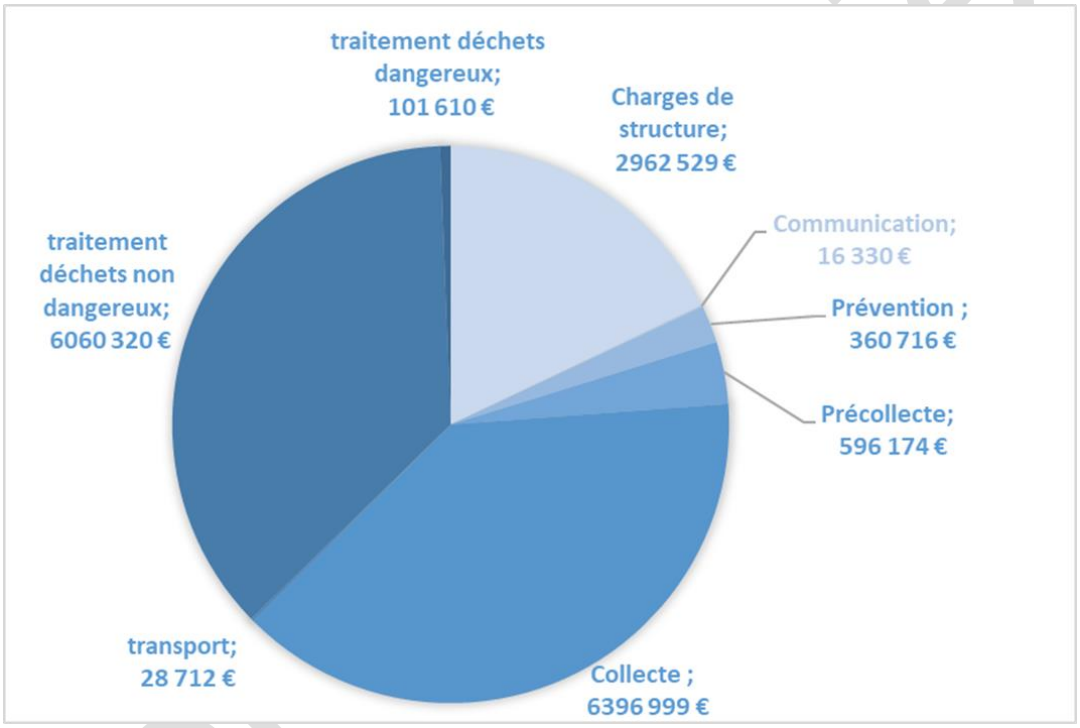

Figure 19 Répartition des coûts du service de collecte et traitement des déchets, année 2019

Coût **Ordures ménagères** par habitant : **91,30 €**

Restant à charge : **41,77 €**

Coût **Emballage et papiers recyclables** par habitant : **38,81 €**

Restant à charge : **5,78 €**

Coût **Verre** par habitant : **2,71 €**

Restant à charge : **0,90 €**

Coût **Déchets des déchetteries** par habitant : **40€**

Restant à charge : **16,49 €**

3.1.8 Composition des ordures ménagères résiduelles : un fort potentiel de réduction

La connaissance du gisement et de la composition des déchets ménagers est indispensable à l'élaboration du programme local de Prévention des déchets. La caractérisation des déchets permet en effet d'identifier les catégories et sous-catégories qui représentent les plus forts potentiels et de proposer des actions tenant compte de ces gisements d'évitements prioritaires.

Sur la Communauté urbaine, une caractérisation globale des ordures ménagères résiduelles est réalisée périodiquement au centre de traitement.
Une campagne de caractérisation d'envergure a été réalisée en partenariat avec le SMET 71 en mars 2020. Les résultats des caractérisations ne doivent pas être considérés comme un absolu mais comme une tendance au moment du prélèvement.

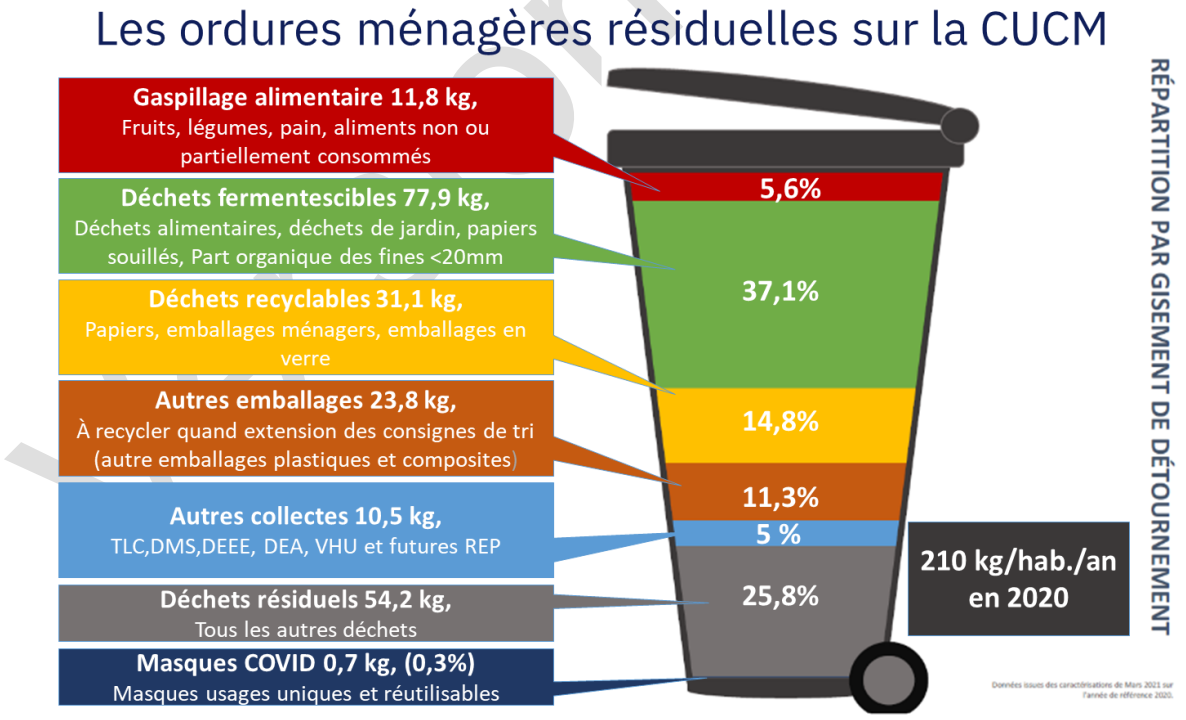

Figure 20 Résultat des caractérisations CUCM de mars 2020

Version projet

La figure ci-dessous correspond (Figure 21) à la caractérisation moyenne réalisée sur les OMR en 2021. La répartition entre les catégories varie par rapport à la caractérisation de 2020 mais une les ordres de grandeurs sont analogues.

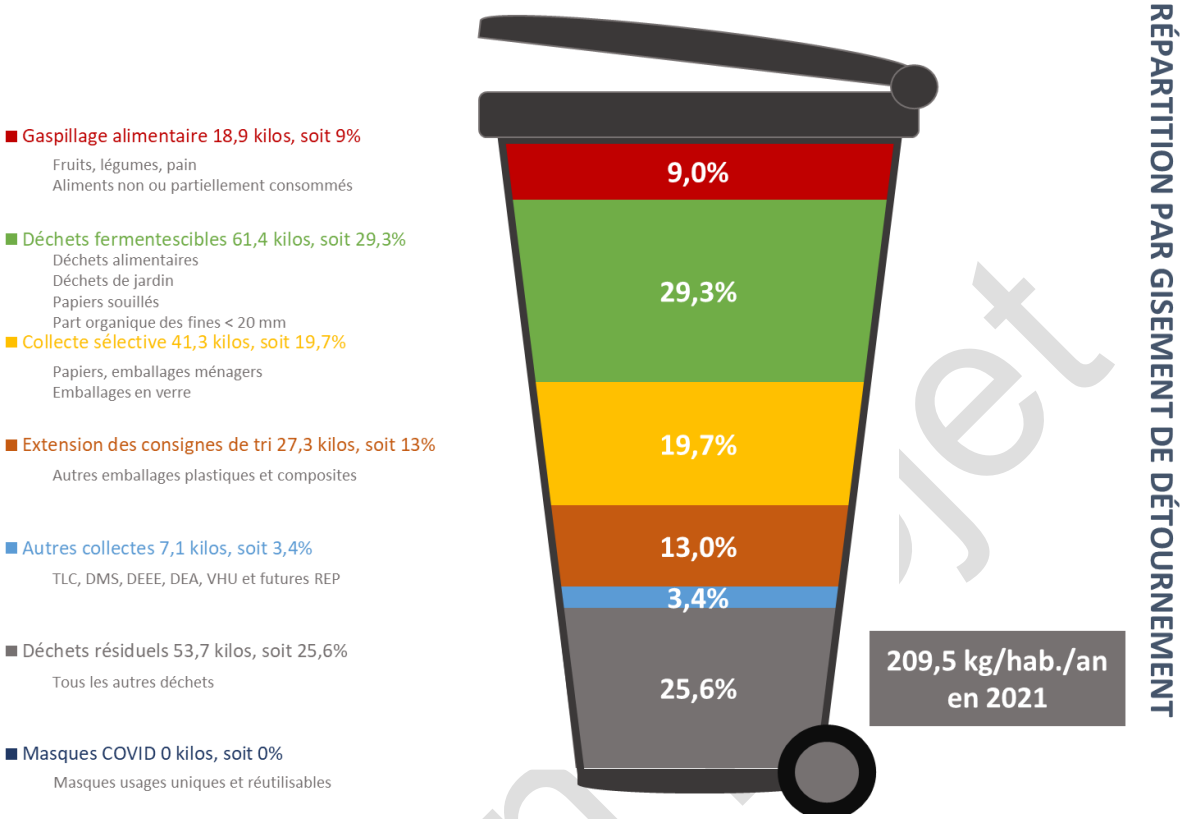

Figure 21 Moyenne 2021 des caractérisations sur OMR de la CUCM

Les caractérisations de 2021 n'ont pas intégré la recherche spécifique des masques COVID 2019.

Version projet

3.2 La prévention des déchets sur le territoire

Les notions associées à la prévention des déchets ont été présentées dans le § 1.3.

3.2.1 Une politique prévention structurée dès 2016 autour du programme territoire zéro déchet zéro gaspillage (TZDZG)

Les actions réalisées ou engagées par la CUCM dans le cadre du programme TZDZG 2016-2019 sont listées dans le tableau suivant :

Axes/Thématiques	**Intitulés**
1. PREVENTION-GASPILLAGE	Lutte contre le gaspillage alimentaire (actions de sensibilisations - public particuliers)
	Consommation de l'eau du robinet
	Dotation gobelets réutilisables
	Sacs réutilisables
2. ECO-EXEMPLARITE	Compostage sur l'ensemble des sites communautaires
	Sensibilisation et formation des profils d'acheteurs et cellule marchés publics et réalisation d'une cartographie des achats
	Achats durables
	Introduction de critères de performance environnementale dans les marchés publics d'achats/services/travaux
	Promotion du recours à l'économie de fonctionnalité
	Réduction de la consommation du papier bureautique
	Sensibilisation des agents
	Formation des élus communautaires et communaux à la prévention des déchets et à l'économie circulaire
3. ENTREPRISES	Mise en place d'éco-gestes dans les commerces
	Déployer le Gourmet bag
	Etre éco-responsable au bureau
	Diagnostics déchets et énergie dans les industries et mise en place d'actions
	Développer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale
	Mise en place d'une stratégie entreprises
4. BIODECHETS	Mise en œuvre du compostage de proximité et jardins partagés en pied d'immeubles
	Equipement des particuliers pour la gestion individuelle de proximité des biodéchets
	Formation et structuration des collectivités et professionnels des espaces verts pour la gestion de proximité des biodéchets
	Animations et évènementiels (déchetteries, jardineries , …)
	Formation compostage paillage et constitution/pérennisation d'un réseau de Guides composteurs
	Stratégie/Planification gestion des biodéchets et portage d'actions
	Etude sur la gestion des biodéchets des gros producteurs
5. ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Création d'un pôle de l'économie sociale et solidaire axé sur l'économie circulaire
	Création d'une ou deux ressourceries et d'un réseau de points de ventes
	Mise en œuvre du concept de la boîte à dons (dons sans contre-partie ou prêts) et du principe de la Gratiféria (échanges)
	Développement du concept du « repair café »

Version projet

Axes/Thématiques	Intitulés
5. ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Développement du concept du « repair café »
	Etude stratégique ressourcerie (objectif, montage dossier, prépa/suivi consultation)
	Réemploi/Réutilisation
	Partenariat associations ESS
6. COMMUNICATION - SENSIBILISATION	Foyers témoins de l'économie circulaire
	Evènementiel annuel : village de l'économie circulaire
	Sensibilisation scolaires (tri/prévention)
	Stratégie communication TZDZG

Tableau 8 Liste des actions TZDZG réalisées ou engagées, totalement ou partiellement.

3.2.2 Depuis 2019, structuration d'un service prévention des déchets

Le service prévention des déchets de la CUCM, composé de 4 personnes, concentre principalement son activité sur le conseil et la formation, mais également sur l'aide à l'équipement (composteurs, broyeurs, etc.) et l'ingénierie de projets.

Les actions du service se répartissent entre les projets et les animations, la plupart d'entre elles ont fait l'objet de publications dans la presse locale (Creusot infos, Montceau news, Journal de Saône-et-Loire) ce qui a permis d'apporter de la visibilité aux mesures de prévention.

Les principaux projets 2021 du service sont :

- La création d'une recyclerie multipartenariale sur le territoire de la CUCM et l'aménagement de zones de don et de réemploi en déchetteries. L'année 2021 a permis des avancées significatives avec une proposition formalisée de portage de l'activité par des partenaires, l'acquisition du bâtiment destiné à accueillir cette activité (photo ci-dessous), la consolidation du dossier de financement (Région BFC[11] / ADEME et Département de Saône-et-Loire) et l'élaboration des statuts d'une association de préfiguration.

Version projet

[11] BFC : Bourgogne Franche – Comté.

Figure 22 Extérieur du bâtiment recyclerie 31 rue de soissons à Montceau-les-Mines (gmaps)

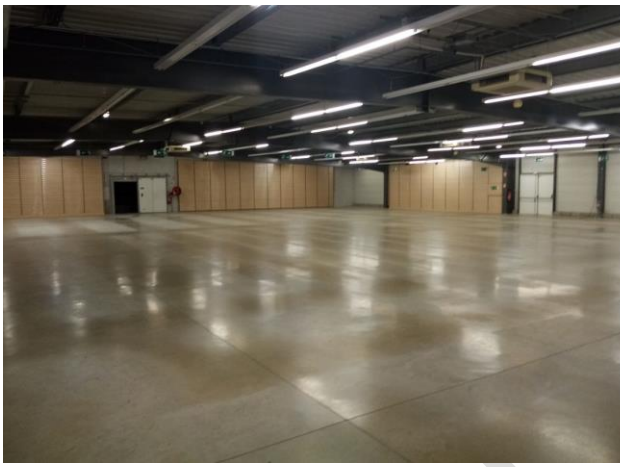

Figure 23 Intérieur du bâtiment recyclerie (CUCM)

- L'engagement dans la démarche d'élaboration du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (septembre) avec la mise en place d'une commission de suivi et l'organisation de 4 ateliers de concertation thématiques (décembre).

Figure 24 Atelier de concertation dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA (CUCM)

- Une étude de tri à la source des biodéchets : avec réalisation du diagnostic et étude d'impact de différents *scénarii* dans la perspective du 31 janvier 2023, échéance pour proposer aux usagers une solution de tri et de valorisation des biodéchets. Cette étude a fait l'objet d'un financement dans le cadre de l'appel à projet TriBio de l'ADEME BFC et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Comparaison	Scénario 1 "Collecte multiflux"	Scénario 2 "Compostage"	Scénario 3 "Collecte séparée"
Performance de détournement des biodéchets	3 404 t/an 36 kg/hab./an	1 459 t/an 16 kg/hab./an	2 960 t/an 31 kg/hab./an

Tableau 9 Extrait rapport d'étude (CUCM / Ecogéos 2021).

- Organisation et animation d'une 4ème édition des commerces éco-responsables : mise à l'honneur particulière des métiers de bouche pour cette 4ème édition qui a permis de récompenser l'engagement de 8 boulangeries et d'un restaurant dans un contexte sanitaire et économique difficile. Ce sont désormais 125 commerces du territoire qui se sont engagés pour la diminution des déchets dans le cadre de leurs activités professionnelles, la réalisation

Version projet

d'économies d'énergies et la mise en œuvre de procédés plus respectueux de l'environnement. Opération menée en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire et la Chambre des métiers et de l'Artisanat de Saône-et-Loire.

Figure 25 Cérémonie de remise des diplômes des commerces éco-engagés 4ème édition au Creusot en septembre 2021 (CUCM).

- La mise en place d'une boîte à dons au centre social de Blanzy afin de sensibiliser les usagers et créer un espace d'échanges. Pour dynamiser l'utilisation de cet outil de prévention, des périodes de dons thématiques sont organisées (ex. jardinage, jeux de société, etc.).

Figure 26 Boîte à dons installée au centre social de Blanzy (BlanzyTag)

Version projet

Les principales animations thématiques déclinées au cours de l'année 2021 :

- La communauté urbaine Creusot Montceau propose gratuitement des sessions d'information sur le compostage des biodéchets et sur le broyage des déchets verts. Les réunions sur site ont réuni 67 participants. 205 personnes ont suivi la sensibilisation virtuelle accessible sur le site internet de la CUCM. A l'issue de ses sessions d'information, les participants reçoivent une attestation leur permettant d'avoir accès à :
    - un composteur au prix préférentiel de 20 € ainsi qu'à un bioseau ;
    - deux prêts de broyeurs gratuits par an ;
    - une aide à l'achat d'un broyeur.

Figure 27 Extrait du magazine L'Actu Creusot Montceau n°67 de mars/avril2021.

- Réunions et formation des élus et techniciens des communes éco-engagées :
    - 03/06 : demi-journée d'échanges sur les plans d'actions de réduction des déchets communaux et la gestion des déchets de cimetières par visio-conférence avec 6 communes participantes.
    - 07/10 : journée d'étude consacrée à la gestion des déchets de cimetière avec la visite du cimetière de Tournus, incluant un détour sur un de leur site de compostage partagé (photo ci-dessous), et au cimetière de Saint-Laurent d'Andenay. 11 communes participantes.

Figure 28 Visite d'étude et de partage d'expériences des communes éco-engagées à Tournus (Pistyles)

    - 19/11 : avec visite de l'installation du compostage et d'un poulailler dans l'école de Saint-Firmin et sur la placette de broyage des déchets-verts de Perreuil. 11 communes participantes.

Version projet

Lancé en 2017, le dispositif « communes éco-engagées » réunit aujourd'hui 16 communes bien décidées à intégrer et à partager de nouvelles pratiques de gestion différenciée des espaces verts (ex. : broyage, déchets des cimetières ou encore plateforme de compostage).
« Un travail collaboratif au service de la réduction des déchets verts, essentiellement », voilà comment pourrait se résumer l'action menée dans le cadre du réseau des « communes éco-engagées » animé par le service de prévention des déchets de la communauté urbaine. À destination des élus et des techniciens, les actions menées reposent sur des formations liées à la réduction des biodéchets communaux ainsi que des partages de retours d'expériences d'actions mises en place sur des communes du territoire. Après 4 années d'existence, le réseau des « communes éco-engagées » s'est structuré et fonctionne, ce dispositif répond bien à une attente des communes.

- La fourniture en composteurs individuels avec bioseaux à tarifs préférentiels (123 composteurs individuels distribués en 2021. 7% des foyers de la CUCM équipés depuis 2012).

- La prise en charge des subventions d'aide à l'achat de broyeurs à végétaux (24 subventions versées en 2021).

- Le suivi des prestations de prêt de broyeurs aux usagers avec les loueurs partenaires.

- Les évènementiels et animations avec tenue de stands thématiques sur demande (ex. Troc Plants à Sanvignes, journée portes ouvertes au Centre social de Blanzy, animation par le CCAS de Torcy, 50 ans + 1 de Michelin Blanzy, etc.).

Figure 29 Stand prévention des déchets CUCM, Troc Plants Sanvignes-les-Mines 2021 (Montceau News)

Figure 30 Stand prévention des déchets CUCM, 50 ans +1 Michelin Blanzy (CUCM)

Version projet

- Édition et distribution de plus de 10 000 stop-pub. Lancement de l'opération avec le changement du logo CUCM en octobre 2021. Les points de distribution sont répartis sur le territoire dans les lieux de passage (mairies, sites CUCM, commerces de proximité).

Figure 31 Stop-pub de la CUCM édité à 10 000 exemplaires en 2021.

La CUCM a contribué à la semaine européenne de réduction des déchets en novembre 2021.

Figure 32 Programme web de la SERD 2021 (CUCM)

Lors de cette semaine, l'exposition « Des gestes en plus, des déchets en moins ! » qui s'articulent autour de 13 panneaux recto-verso a été exposée 1 mois au centre social Le trait d'Union de Montceau-les-Mines et à la médiathèque du Creusot. L'exposition était en libre accès, soit plus de 1000 visiteurs en cumulé sur les 2 sites, avec une animation particulière à destination des scolaires mise en place par la médiathèque ce qui a permis de sensibiliser plus particulièrement 86 élèves du Creusot.

Version 2022

Figure 33 Aperçu des premiers panneaux exposés dans la médiathèque du Creusot (CUCM).

- Animations en milieu scolaire autour des thèmes du tri, du compostage, du gaspillage alimentaire ou encore de la consommation responsable. 1389 élèves sensibilisés dans 50 classes au cours de 118 interventions soit l'équivalent de 2546 élèves sensibilisés en intervention (certaines classes ont suivi plusieurs interventions).

- La CUCM a coordonné l'opération nationale « #laisse parler ton cœur » sur son territoire dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets. Cette opération de collecte de don de jouets est organisée par Ecosystem.
    - 21 points de collectes déployés (à la communauté urbaine et dans 19 écoles)
    - 2700 kg de jouets collectés
    - Les jouets ont été collectés par la communauté Emmaüs d'Etang-sur-Arroux qui procède ensuite à leur tri, leur nettoyage ainsi que leur distribution ou remise en vente à un tarif solidaire.

- Accompagnement individualisé des communes à la réduction des déchets verts. Les communes de Sanvignes-les-Mines, Le Breuil et Saint-Sernin du Bois ont plus particulièrement sollicité le dispositif.

  Accompagnement à l'installation de sites de compostage partagé et formation de référents de sites. 6 référents de sites ont ainsi été formés par la CUCM. Les 55 sites installés se répartissent comme suit : 27 sites en établissements scolaires, 28 sites en entreprise ou ouverts au public.

Version projet

Figure 34 Extrait du magazine L'Actu Creusot Montceau n°70 de novembre/décembre 2021.)

Figure 35 Site de la montagne des boulets au Creusot (JSL)

- Opérations de collecte et de broyage des sapins de noël organisées dans 21 communes (actions sur 2020/2021 et 2021/2022). La première opération organisée début 2021 ayant été expérimentale, et au regard du résultat positif de cette opération, il a été décidé de la reconduire et de l'étendre à l'ensemble des communes volontaires pour le broyage des sapins de noël 2021.

Figure 36 Extrait du magazine L'Actu Creusot Montceau n°66 de mars/avril 2021.

- Action de collecte spécifique de masques de protection sur 7 sites de la CUCM. Cette action a permis de matérialiser un gisement apparu avec le contexte sanitaire COVID.

Figure 37 Aperçu des boîtes de collecte (UGAP)

3.2.3 Un relais médiatique des actions de prévention avec l'appui de la direction de la communication de la CUCM.

La direction de la communication apporte une ressource et un appui significatif pour relayer et mettre en valeur les actions de prévention des déchets.

Campagne annuelle d'affichage urbain 8m² et abribus (2m²)

Figure 38 Affichage 4x3 des aides de la CUCM au compostage et au broyage à Montceau-les-Mines (CUCM)

Des articles thématiques sont régulièrement publiés dans le magazine communautaire *L'actu Creusot Montceau*, avec à titre d'exemple pour l'année 2021 :

- Magazine n°65 de janvier / février 2021 :
  - P.7 article de lancement de l'opération des commerces éco-responsables
  - P.9 information sur l'interdiction des produits chimiques et l'orientation sur les points de collecte spécifiques en déchetterie (lien EcoDDS).
  - P.15 Témoignage d'une habitante qui a suivi une session de sensibilisation virtuelle au compostage paillage afin de s'équiper d'un composteur

- Magazine n°66 mars / avril 2021 :
  - P.6 information sur les sessions de sensibilisation au compostage paillage sur site.
  - P.16-17 article sur l'expérimentation de broyage des sapins de noël
  - P.23 publicité sur les sessions de sensibilisation au compostage paillage sur site

- Magazine n°67 mai / juin 2021 :
    - P.7 article sur l'interdiction de brulage des déchets verts et les alternatives.
    - P.14 visuel sur l'interdiction du brulage des déchets verts et les alternatives avec les aides de la CUCM
    - P.24 publicité sur les sessions de sensibilisation au compostage paillage sur site

- Magazine n°68 juillet / août 2021 :
    - P.8 article sur le projet recyclerie soutenu dans le cadre des aides de la Région BFC.

- Magazine n°70 novembre / décembre 2021 :
    - P.5 article sur la cérémonie de remise des diplômes des commerces éco-engagés.
    - P.6 information sur le programme de la Semaine européenne de réduction des déchets.
    - P.7 article sur des fêtes de fin d'année zéro déchet avec présentation des alternatives dont le stop pub, le tri des emballages, le don de jouets, etc.
    - P.18 article sur le composteur et le poulailler mis en place dans l'école de Saint-Firmin avec l'appui du service prévention des déchets.
    - P.20 article sur le jardin et les composteurs partagé du quartier du Tennis au Creusot.

Des relais d'information sur la page Facebook de la communauté urbaine sont assurés :

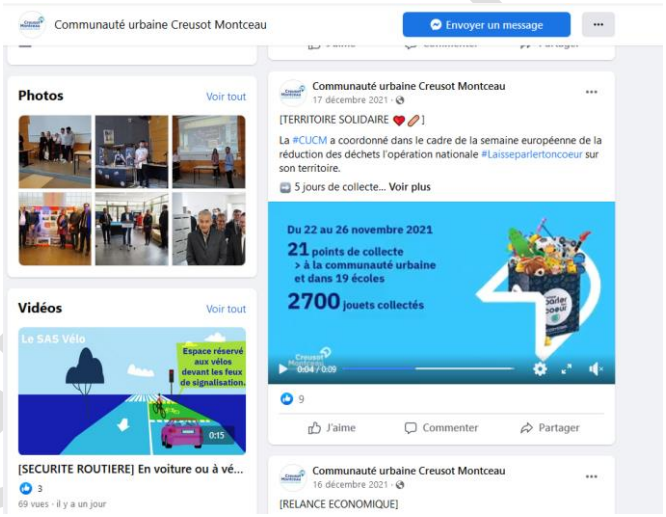

Figure 39 Exemple de plublication FaceBook prévention des déchets sur la page de la Communauté Urbaine

Les publications ont également pris la forme de communiqués de presse et de bandeaux promo diffusés dans la presse locale.

Version projet

3.3 Les gisements d'évitement prioritaires

3.3.1 Notion de gisement d'évitement

La connaissance des gisements d'évitement prioritaires permet d'identifier les catégories de produits sur lesquelles il est possible d'agir. Cette approche permet également de faire évoluer la perception des déchets en évoquant des produits plus que des flux.

Exemples :
Parler de « bicyclette » plutôt que de ferraille, de « jouets » plutôt que de plastiques, de chaise ou meuble plutôt que d'encombrants est plus percutant.
La détermination des gisements d'évitement représente donc un enjeu crucial et permet :

- D'avoir une vue d'ensemble des produits sur lesquels on peut agir ;
- De hiérarchiser les actions ;
- De quantifier les objectifs.

La priorisation des gisements sur la CUCM a été réalisée sur la base des éléments mentionnés dans le PNPD, en tenant compte notamment de trois critères de priorité environnementale, à savoir :

- L'importance des tonnages de chaque produit, afin de faire porter les efforts de prévention sur les produits les plus « quantitativement significatifs » ;
- L'intérêt environnemental de la réduction d'une tonne de ce produit ;
- Le potentiel de réduction estimé, afin de faire porter les efforts de prévention sur les produits pour lesquels le gisement de progrès est le plus immédiat.

Sur la CUCM, dans les 209 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles, les sous-catégories les plus présentes sont présentées dans la *Figure 21 Moyenne 2021 des caractérisations sur OMR de la CUCM*.

Ainsi, une part importante du gisement pourrait faire l'objet d'actions de prévention, telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire, le déploiement du compostage, la promotion du stop- pub, le détournement des textiles, la sensibilisation au changement de pratiques, etc.
Par ailleurs d'autres produits ont été identifiés faisant partie des gisements prioritaires, notamment ceux apportés en déchetteries :

- Les végétaux ;
- Les matériaux occasionnels réemployables : meubles, palettes, cagettes etc.

Version projet

3.3.2 Potentiel de réduction et les objectifs de réduction

Le potentiel de réduction d'une action de prévention donnée est la fraction dont on peut envisager de réduire ce gisement par cette action. Elle tient compte notamment de la population concernée qui va mettre en œuvre cette action.

A noter que les gisements d'évitement sont issus notamment du guide ADEME sur l'étude d'évaluation des gisements d'évitements ; quant au potentiel de réduction, il s'agit de données inspirées en partie du guide ADEME, et d'ajustements réalisés sur la base des performances du territoire.

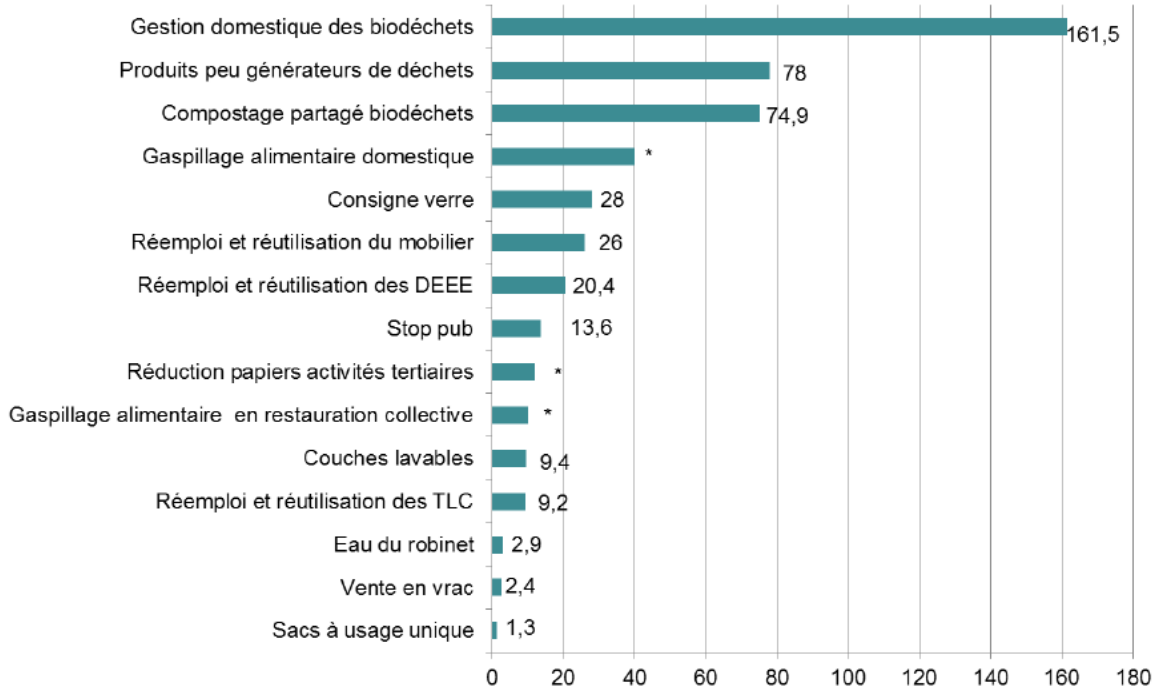

*Avertissement : les données indiquées par * sont des données « recalculées » pour permettre ce classement des actions ; il ne s'agit pas des données de référence de l'étude.*

Figure 40 Classement des 15 actions de prévention en termes de gisement d'évitement (données en kg/hab.an, source ADEME).

Version

4/ Analyse « Atouts Faiblesses Opportunités Menaces » du territoire

La démarche d'analyse ici présentée est basée sur un outil connu appelé *grille Atouts Faiblesses Opportunités Menaces*, cet outil permet une étude combinée et synthétique des forces et des faiblesses du territoire de la CUCM avec celle des opportunités et des menaces de son environnement. Cette analyse permet d'aider à la définition d'une stratégie de développement du programme de prévention des déchets.

L'analyse AFOM est un prérequis dans l'élaboration du PLPDMA afin de permettre une identification synthétique des enjeux.

Le but de l'analyse est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant les potentiels des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces :

- Les atouts, ou forces, sont les aspects positifs internes que contrôlent les acteurs du territoire, et sur lesquels il est possible de s'appuyer.
- Les faiblesses, sont les aspects pénalisants internes contrôlés par les acteurs du territoire, et pour lesquels une réduction des impacts est à développer.
- Les opportunités sont les possibilités extérieures positives dont il possible de tirer parti, dans le contexte des atouts et des faiblesses. Elles se développent hors du champs d'influence du territoire ou à la marge (ex. texte de loi incitatif)
- Les menaces sont les problèmes, obstacles ou limitations extérieures, qui peuvent empêcher ou limiter le développement du territoire ou d'un secteur d'activité (ex. industrie). Elles sont souvent hors du champ d'influence du territoire ou à la marge (ex. retour des produits emballés à usage unique dans le cadre de mesures sanitaires).

Atouts	**Faiblesses**
Un territoire doté de 2 centres urbains attractifs Une population fixée, ce qui facilitera la pérennité des actions et la diffusion des messages. Le pari d'une réindustrialisation réussie. Bénéficier d'une expérience et d'une structuration sur le sujet de la prévention des déchets dans le cadre du programme TZDZG + service dédié à la prévention des déchets. L'opportunité de développer le lien social par le biais de la prévention auprès d'une population ayant globalement des revenus modestes et en s'appuyant sur un tissu associatif actif. Un dispositif des Plan Climat Energie Territorial dynamique, et l'opportunité de travailler en synergie avec l'ensemble des directions + existence du Conseil du développement durable. Une collaboration porteuse avec les acteurs du réemploi ou des déchets. Développement des achats en vrac sur le territoire. L'adhésion au SMET 71, syndicat de traitement permet d'enrichir le réseau. Dynamisme des structures d'aides à l'activité économique (notamment Mission Economie et services aux entreprises de la CUCM).	L'obligation pour la collectivité de maîtriser ses coûts de gestion et de prévention des déchets. Un tissu de relais et partenaires encore mal connu et sollicité. Un passé d'industries polluantes qui tend à minimiser l'impact de la consommation individuelle, sensibilité insuffisante sur le tri. Dualité compostage industriel CMR et compostage domestique, le geste de compostage est assimilé au fait de jeter les biodéchets dans les OMR. Concept de l'économie circulaire peu connu. Manque de compréhension des consignes. Manque de sensibilisation à la consommation responsable. Manque de prise en compte des cas problématiques (personnes âgées, handicapées, isolées). Incivilités.
Opportunités	**Menaces**
Évolution de la législation permettant une prise de conscience collective. Le plan régional de prévention des déchets. Réseau de la Région BFC dynamique. Création d'emploi grâce à la création de nouvelles activités économiques. Économie circulaire particuliers/entreprises. Prise de conscience collective. Jeunesse consciente des enjeux et prête à s'adapter. Contexte national et international (sanitaire, géopolitique) -> impose des changements de comportements	Les changements de comportement s'inscrivent dans la durée. Contexte socio-économique. Contrainte réglementaire. Communication importante nécessaire (média, réseaux sociaux) Lobbys industriels, marketing (packaging) Le contexte sanitaire post COVID un retour des produits emballés ou usage unique + éco-anxiété.

5/ Plan d'actions pluriannuel

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
    - L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
    - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
    - L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
    - Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le plan d'actions a été élaboré en tenant compte des gisements prioritaires et des grandes idées structurantes émergeant des groupes de travail menés avec les acteurs du territoire concernés par la prévention des déchets.

5.1 Bilan de la mobilisation des acteurs du territoire

0Une large consultation a été menée pour l'élaboration du projet de PLPDMA :

- Réunions de la CCES :
    - 10 octobre 2021 : installation de la CCES, identification des axes thématiques et constitution des groupes de travail
    - 3 février 2022 : échanges sur le diagnostic de territoire, ateliers d'élaboration des actions de prévention
    - 3 mai 2022 : Suivi d'élaboration du projet de PLPDMA, élaboration de la matrice « Atouts Faiblesses Opportunités Menaces » du territoire, présentation du plan d'actions détaillé
- Groupes de travail thématiques destinés aux habitants du territoire afin d'identifier les actions à conforter et les actions complémentaires à réaliser sur les flux de déchets prioritaires :
    - 9 décembre 2021 : Les biodéchets : gaspillage alimentaire, compostage et broyage.
    - 10 décembre 2021 : Consommation responsable : la lutte contre les gaspillages, sensibiliser, mobiliser, engager.
    - 10 décembre 2021 : Economie circulaire : volet réemploi, réparation, réutilisation.
- Groupe déchet du Conseil Développement Durable de la CUCM

La connaissance et la mobilisation des acteurs du territoire sera approfondie tout au long de la mise en œuvre du PLPDMA.

5.2 Objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés

Les objectifs de réduction quantitative des DMA pour ce PLPDMA s'inscrivent dans ceux définis à l'échelle régionale, ces objectifs étant déjà plus exigeants que ceux définis par voie réglementaire :

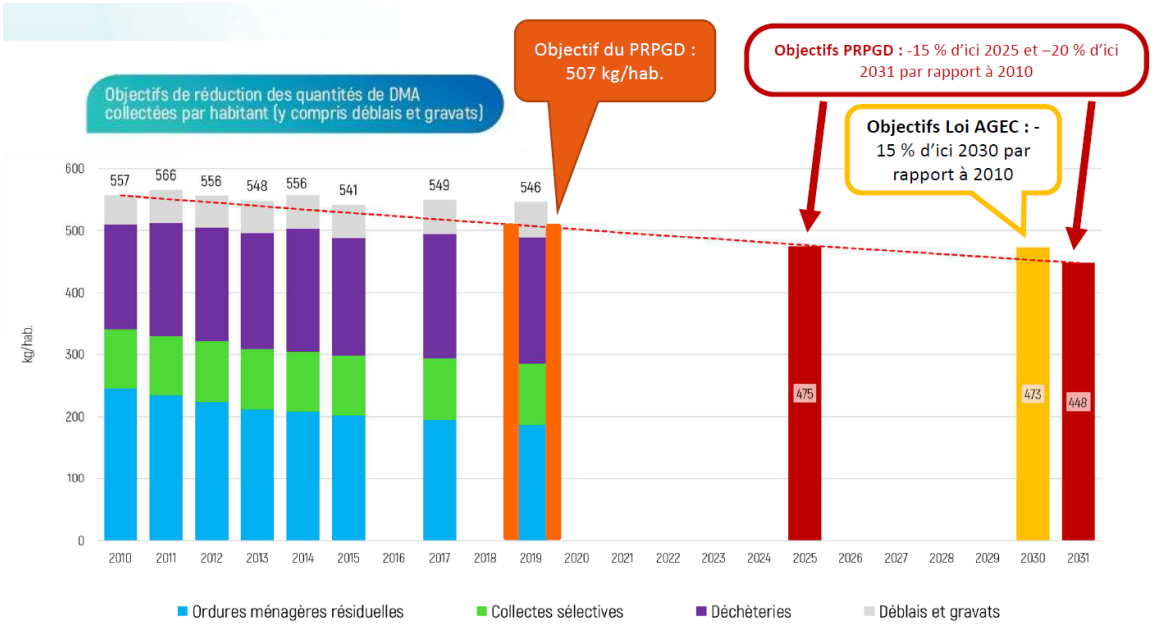

Figure 41 Extrait de *Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés en Bourgogne-Franche-Comté*, Alterre Bourgogne Franche-Comté, p.4, édition 2021.

5.3 Un plan d'actions condensé autour de 5 axes thématiques : un outil lisible pour une meilleure appropriation

Le plan d'action pluriannuel est composé de 5 axes principaux avec 15 actions.

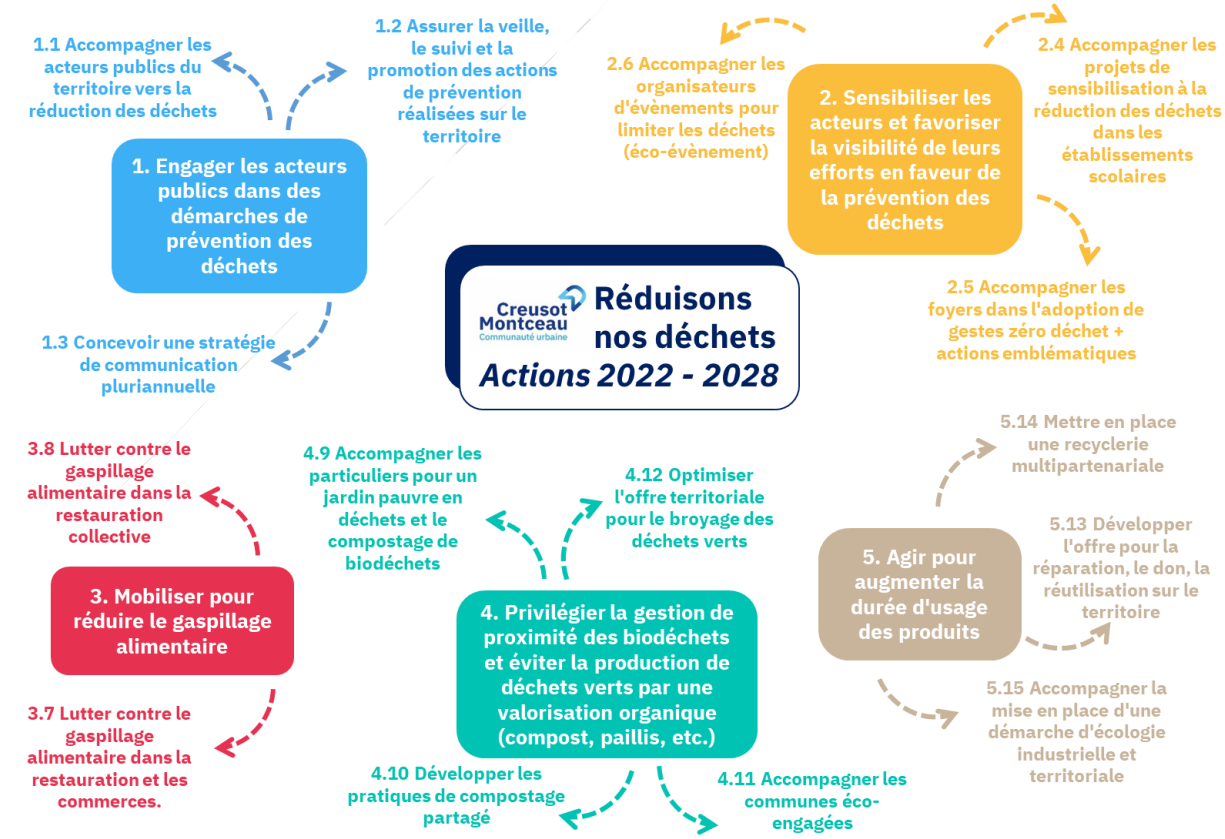

Figure 42 Plan d'actions du PLPDMA 2022-2028 de la CUCM

Axe 1 : Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

1.1 Accompagner les acteurs publics du territoire vers la réduction des déchets

1.2 Assurer la veille, le suivi et a promotion des actions de prévention réalisées sur le territoire

1.3 Concevoir une stratégie de communication pluriannuelle

FICHE ACTION 1 **AXE 1**

Axe 1 : Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

Potentiel de réduction ↘

Accompagner les acteurs publics du territoire vers la réduction des déchets

Gisement d'évitement : ☐Déchets alimentaires ☐Produits alimentaires non consommés ☐ Déchets verts ☒ Emballages ☒Papier bureautique ☐ Journaux/magazines☐Imprimés publicitaires ☒ Textiles ☒ Déchets d'Equipements d'ameublement ☒ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ☒ Déchets diffus spécifiques

Pourquoi cette action	Où en est-on ?
Les communes du territoire, la CUCM, les établissements publics locaux du Département de la Région et de l'Etat produisent et gèrent une grande quantité de déchets liés à leur fonctionnement et aux missions qu'ils assurent pour le service du public. **Leur propre engagement dans la réduction des déchets participe doublement à la prévention des déchets :** - **ils réduisent la production des déchets sur le territoire** - **en donnant l'exemple, ils aident leurs usagers à réduire eux aussi leur production de déchets, en les sensibilisant et en proposant des services sobres en déchets.**	Depuis 2016, dans le cadre du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, la CUCM a mis en place des actions de prévention des déchets au sein de ses services : - La priorisation de la communication interne via l'intranet communautaire, les mailings et l'affichage - Les 2 plus gros sites communautaires sont équipés d'une placette de compostage depuis 2017 (voir fiche action n°11 de l'axe 4) - L'implantation de boîtes à don internes et de boîtes de récupération de papier de brouillon sur quelques sites - La location et la mutualisation des imprimantes et des véhicules au sein des services - L'implantation du tri sur les sites communautaires pour la valorisation des déchets recyclables. Cette exemplarité s'étend également à certaines communes en matière de prévention des bio déchets : - En 2021, 34 communes sont éco-engagées sur la gestion de leurs bio-déchets (signature d'une charte). Elles visent l'autogestion de leurs propres biodéchets et ceux de leurs habitants en adoptant de bonnes pratiques (zéro phyto, gestion différenciée des espaces verts, broyage, gestion des déchets de cimetière, broyage des sapins de noël…). Cette action pourrait être étendue au gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire et aux actions de prévention des déchets au sein des services). Créée en 2021, la mission d'animation territoriale a vocation à développer les coopérations et les mutualisations entre les communes du territoire. Certaines actions sont en cours de mise en œuvre ou envisagées : - La mise en place d'une démarche achat depuis 2022, prenant en compte le développement durable - La formation des services achats et cellules marchés publics à l'introduction de critères de performance environnementale dans les marchés publics d'achats/services/travaux - La sensibilisation des agents à la prévention des déchets au travers d'un guide de l'éco-agent - La formation des élus communautaire et communaux à la prévention des déchets et à l'économie circulaire. - Le partage de bonnes pratiques entre les agents des communes et de la communauté urbaine.

OBJECTIFS

Dans quel but ?	Objectifs opérationnels :	Publics Cibles :
- Appliquer en interne les gestes demandés aux acteurs du territoire afin de montrer que c'est possible - Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés	- Promouvoir les actions de prévention des déchets ménagers et assimilés produits ou gérés par les établissements publics du territoire - Impliquer tous les services des administrations publiques dans la prévention des déchets - Créer un réseau des acteurs publics engagés dans la réduction des déchets	- Les élus et agents communautaires - Les élus et agents des communes - Les agents des services publics déconcentrés départementaux, régionaux et d'Etat

Action proposée par : atelier de concertation du 10 12 2021 – Autre démarche de CUCM concernée : PCAET

MISE EN ŒUVRE

Descriptif de l'action	Périmètre	Public cible	Pilote	Partenaires	Gisement	Début
Création d'un réseau prévention des déchets (RPDD) ou économie circulaire	Au sein des services de la CUCM	Des agents et élus de la CUCM	La CUCM	Les élus et les responsables de services L'équipe prévention Service Achat	Equipements et consommables liés au fonctionnement et aux missions : papier, productions imprimées, équipement bureautique, fournitures de bureau, mobilier, éclairage et consommable d'éclairage, outillage de bricolage, d'entretien des espaces intérieurs et extérieurs, produit d'entretien, de bricolage, vêtements de travail, produits alimentaires, végétation…	1er trim 2023
Coordination et animation du réseau prévention des déchets			L'équipe prévention	Direction générale des services, Service Achat		
Autodiagnostic des productions de déchets liés au fonctionnement et aux missions réalisées			Les services	L'équipe prévention des déchets de la CUCM		2e trimestre 2023
Développement d'un espace intranet (documents, tutos vidéo…)			Coordination par l'équipe prévention	Direction des systèmes d'information Direction de la communication		2e trimestre 2023
Programme d'accompagnement des services pour changer les pratiques				CNFPT, Région, ADEME		2e trimestre 2023
Appel aux autres administrations à rejoindre le réseau prévention des déchets : présentation de la démarche, proposition d'adhésion				L'équipe prévention		SERD 2023
Extension de l'espace intranet	Le territoire	Les agents et élus des communes et services publics déconcentrés	La CUCM	Direction des systèmes d'information		SERD 2023
Programme annuel d'accompagnement des services pour changer les pratiques	Le territoire	Les agents et élus CUCM et autres services publics	La CUCM	L'équipe prévention		Tous les ans

RÉSULTATS

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de réduction et d'économie circulaire	Kg/an de déchets évités
- Nombre de services et structures consultant le site - Nombre de participants aux réunions, ateliers, formations programmées…	- Réduction de la consommation de papier - Allongement de la vie des équipements - Mutualisation d'équipements - Achats de produits de seconde main - Adoption de produits alternatifs aux produits jetables - Réduction et gestion autonome des biodéchets	papier, équipement électrique et électronique mobilier, fournitures de bureau vêtements de travail biodéchets produits à usage unique

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation des agents	0,3 ETP la 1ere année et la 2ème année, 0,2 les années suivantes

Creusot Montceau Communauté urbaine

FICHE ACTION 2

AXE 1

Axe 1 : Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

Potentiel de réduction ↘

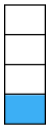

Assurer la veille, le suivi et la promotion des actions de prévention réalisées sur le territoire

Gisement d'évitement : ☒Déchets alimentaires ☒Produits alimentaires non consommés ☒ Déchets verts ☒ Emballages ☒Papier bureautique ☒ Journaux/magazines☒Imprimés publicitaires ☒ Textiles ☒ Déchets d'Equipements d'ameublement ☒ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ☒ Déchets diffus spécifiques ☒ textiles sanitaires ☐ Autre :

Pourquoi cette action	Où en est-on ?
La réduction de la production de déchets concerne l'ensemble des acteurs du territoire. Le programme de prévention des déchets ménagers et assimilés a vocation à mobiliser ces acteurs et à essaimer les bonnes pratiques. L'enjeu pour la CUCM n'est pas de « faire pour » mais plutôt d'inciter à « faire faire » des actions de prévention des déchets. Ainsi les actions définies par le PLPDMA ne sont pas portées systématiquement par la CUCM. Elles peuvent être l'initiative de structures plus directement concernées par elles. Il revient à la CUCM de les identifier, de les suivre et d'en faire la promotion pour augmenter leur impact sur la réduction des déchets.	Depuis 2016, des actions ont été mises en œuvre par des partenaires de la CUCM dans le cadre du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage : - « Déployer le Gourmet Bag dans les restaurants » porté par la CCI Saône et Loire puis la CUCM. 74 restaurants partenaires en 2021 - « Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines collectives » en partenariat avec Restau'co - « Mise en œuvre du compostage de proximité et jardins partagés en pied d'immeubles » porté par les bailleurs (OPAC, SMCODA, VILLEO, Syndic de copropriété - « Formation et structuration des collectivités et professionnels des espaces verts pour la gestion de proximité des biodéchets » - Diffusion du « guide jardin malin » du Conseil départemental - « Consommation de l'eau du robinet » portée par la Direction de l'eau et de l'assainissement : marque C mon O - « Défi familles zéro gaspi sur le territoire » porté par le CPIE Pays de Bourgogne - « Mise en place d'éco-gestes dans les commerces » en partenariat avec l'ADEME et les chambres consulaires (CCI et CMA) - « Diagnostic déchets PME-PMI et mise en place d'actions = Lean and green » lancé en 2017 par la CCI 71 - « Développer une démarche d'écologie industrielle » et « Mise en place d'une stratégie entreprises » en partenariat avec la Direction de l'Economie et du Développement Territorial. - « Création d'un pôle de l'économie sociale et solidaire axé sur l'économie circulaire » - « Création d'une ou deux ressourceries et d'un réseau de points de vente » - « Mise en œuvre du concept de boîte à don et gratiferia » - « Développement du concept de Repair Café » en partenariat avec l'association du Repair Café de Saint-Vallier - « Développement du Réemploi et de la Réutilisation » en partenariat potentiellement avec les Valoristes Bourguignons.

OBJECTIFS

Dans quel but ?	Objectifs opérationnels :	Publics Cibles :
- Dynamiser les initiatives des acteurs du territoire en faveur de la réduction des déchets et l'économie circulaire	- Inventorier les initiatives en faveur de la prévention des déchets et de l'économie circulaire sur le territoire - Faire émerger des projets des acteurs du territoire - Favoriser la coopération entre acteurs engagés pour un bénéfice mutuel - Promouvoir auprès du public les initiatives locales pour amplifier leur impact	- Tous les acteurs du territoire engagés : - Les citoyens - Les services publics - Les associations - Les entreprises

MISE EN ŒUVRE

Descriptif de l'action	Périmètre	Public cible	Pilote	Partenaires	Gisement	Début
Animation de la dynamique du PLPDMA :	Territoire de la CUCM	Acteurs de la prévention des déchets	Service Prévention déchets	Ensemble des acteurs engagés dans la prévention des déchets	L'ensemble des déchets pris en charge par la CUCM	3e trim 2022
Appel à manifestation pour recenser toutes les initiatives prévention des déchets sur le territoire (magazine de la collectivité, site internet)				Direction des systèmes d'information Direction de la communication		4e trim 2022
Aide à l'émergence d'une plateforme présentant les initiatives sur le territoire géolocalisée				Direction des systèmes d'information Direction de la communication		1er trim 2024
Création d'une page sur un réseau social pour plus de visibilité et d'interactivité pour les actions menées				Direction des systèmes d'information Direction de la communication		2e trim 2024
Organisation de réunions d'échange des acteurs de la prévention des déchets pour favoriser les collaborations				Elus, communes, associations, entreprises, structures de l'économie sociale et solidaire		1er trim 2023
Organisation d'appels à projet en lien avec les actions prioritaires du PLPDMA				Membres de la CCES		1er trim 2023
Organisation du suivi des actions du PLPDMA				Membres de la CCES		3e trim 2023

RÉSULTATS

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de réduction et d'économie circulaire	Kg/an/ habitant de déchets évités
- Nombre d'initiatives recensées - Nombre de consultations de la plateforme, d'abonnés et de vues de la page sur le réseau social - Nombre de participants aux réunions - Nombre d'appels à projet - Nombre de réponses aux appels à projet	- Réduction de la consommation de papier - Allongement de la vie des équipements - Mutualisation d'équipements - Achats de produits de seconde main - Adoption de produits alternatifs aux produits jetables - Réduction et gestion autonome des biodéchets	papier, équipement électrique et électronique mobilier, fournitures de bureau vêtements de travail biodéchets produits à usage unique

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation des agents	0,3 ETP la 1ere année et la 2de année, 0,2 les années suivantes

Creusot Montceau Communauté urbaine

FICHE ACTION 3

AXE 1

Axe 1 : Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

Potentiel de réduction ↘

Concevoir une stratégie de communication pluriannuelle

Gisement d'évitement : ☒Déchets alimentaires ☒Produits alimentaires non consommés ☒ Déchets verts ☒ Emballages ☒Papier bureautique ☒ Journaux/magazines☒Imprimés publicitaires ☒ Textiles ☒ Déchets d'Equipements d'ameublement ☒ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ☒ Déchets diffus spécifiques ☒ textiles sanitaires ☐ Autre :

Pourquoi cette action ?	Où en est-on ?

Les moyens techniques ne suffisent pas pour enclencher des changements d'habitudes.
Une communication ciblée, adaptée et engageante est nécessaire pour faire adopter de nouveaux comportements réduisant la production de déchets.
Pour être efficace, cette communication doit s'inscrire dans le temps et prendre en compte progressivement l'ensemble des situations potentiellement génératrices de déchets.
	Depuis 2016, des actions ont été mises en œuvre avec le service communication de la CUCM dans le cadre du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage :
	- Support internet et site internet de la CUCM : www.creusot-montceau.org/déchets/ :
	  - Sensibilisation au compostage/Broyage : page et tutoriels
	  - Compostage partagé
	  - Commerces éco-responsables
	  - Opération Stop pub
	- Articles réguliers dans l'Actu Creusot-Montceaux
	- Communiqués de presse (Journal de Saône et Loire…)
	- Campagne d'affichage urbain
	- Imprimés :
	  - Guide du tri intégrant un volant « réduire ses déchets »
	  - Guide des biodéchets (paillage, compostage, jardinage au naturel)
	  - Dépliant sur le Broyage
	  - Dépliant sur le compostage partagé
	- Programme d'animations pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets
	- Animations et évènements : fête des broyeurs, marathon du broyage, etc.

OBJECTIFS

Dans quel but ?	Objectifs opérationnels :	Publics Cibles :
- Faire adopter des pratiques de réduction des déchets par le plus grand nombre	- Faire connaître les avantages collectifs et individuels de la réduction des déchets - Faciliter l'adoption des gestes de réduction des déchets par la transmission des pratiques - Amplifier l'adoption de gestes de réduction par la valorisation des changements de comportement	Tous les acteurs du territoire engagés : - Les citoyens - Les services publics - Les associations - Les entreprises

Action proposée par : atelier de concertation du 10 12 2021 AM et CCES du 03 02 2022

MISE EN ŒUVRE

Descriptif de l'action	Périmètre	Public cible	Pilote	Partenaires	Gisement	Début
Constitution d'un groupe de travail communication dédié au PLPDMA pour : - Définir les messages prioritaires par rapport aux enjeux définis (contexte, gisement d'évitement prioritaire) - Consulter pour le ton des messages et la charte graphique	Territoire de la CUCM	Représentants de la CCES,	Direction de la communication et Service Prévention déchets	Région, ADEME, CITEO	L'ensemble des déchets pris en charge par la CUCM	4e trim 2022
Elaboration de la charte graphique dédiée aux actions du PLPDMA						1er trim 2023
Elaboration du plan de communication sur 3 ou 6 ans (cohérence avec la temporalité du PLPDMA)						4e trim 2022
Conception d'1 grande campagne annuelle (affichage, évènement, appel à projet, animations scolaires, dossier de presse…)						4e trim 2022 (SERD)
Création d'espaces de diffusion permanents des messages liés au PLPDMA : - Bulletin bimensuel de la CUCM : Présence dans le magazine communautaire autant que de besoin sous des formes et espaces variables (publicité et/ou articles dont le calibrage sera déterminé par le rédacteur en chef à chaque numéro). - Création d'un espace dédié sur les réseaux sociaux				Direction des systèmes d'information Direction de la communication		4e trim 2022
Conception d'articles clés en main pour diffusion dans les communes du territoire				Services communication des communes de la CUCM		2e trim 2023

RÉSULTATS

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de réduction et d'économie circulaire	Kg/an de déchets évités
- Nombre d'articles publiés - Nombre de panneaux d'affichage et durée de la campagne - Nombre de reprise des articles dans les bulletins - Nombre d'articles dans la presse - Nombre de consultations des médias digitaux - Nombre de personnes déclarant avoir adopté le geste proposé	- Difficile à évaluer pour des actions transversales	Difficile à évaluer pour des actions transversales

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation des agents	0,5 ETP la 1ere année et la 2de année, 0,5 les années suivantes

Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

2.4 Accompagner les projets de sensibilisation à la réduction des déchets dans les établissements scolaires

2.5 Accompagner les foyers dans l'adoption de gestes zéro déchet

2.6 Accompagner les organisateurs d'évènements pour limiter les déchets (éco-évènement)

Creusot Montceau Communauté urbaine

FICHE ACTION 4

AXE 2

Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Potentiel de réduction ↘

Accompagner les projets de sensibilisation à la réduction des déchets dans les établissements scolaires

Gisement d'évitement : ☒Déchets alimentaires ☒Produits alimentaires non consommés ☒ Déchets verts ☒ Emballages ☒Papier bureautique ☒ Journaux/magazines☒Imprimés publicitaires ☒ Textiles ☒ Déchets d'Equipements d'ameublement ☒ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ☒ Déchets diffus spécifiques ☒ textiles sanitaires ☐ Autre :

Pourquoi cette action ?	Où en est-on ?
Les établissements scolaires représentent un double enjeu en matière de prévention des déchets : - **Ce sont des producteurs de l'ensemble des catégories de déchets ménagers et assimilés en grande quantité,** - **Ils regroupent une diversité de publics résidant en majorité sur le territoire : les élèves, les enseignants, les personnels administratifs, les personnels techniques, les personnels de la restauration scolaire, les personnels d'entretien, les parents d'élèves, les fournisseurs, les partenaires publics (commune, communauté urbaine, académie)** **Intervenir en milieu scolaire peut multiplier l'impact des actions mises en œuvre.**	Des animations en milieu scolaire autour de la prévention des déchets ont été mises en œuvre depuis 2016 dans le cadre du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage par le biais d'un prestataire, le CPIE Bourgogne. Programme pédagogique : 5 ateliers d'une demi-journée : - Tri/recyclage - Compostage - Gaspillage alimentaire - Déchets dangereux - Consommation responsable Pour les CP/CE1/CE2 : deux séances sur 2 thèmes au choix Pour les CM1/CM2/6ème/5ème/ : 3 séances sur 3 thèmes au choix + une visite (déchetterie, Creusot Monceau Recyclage) ou un projet d'établissement (nettoyage de la nature ; mise en place d'une boîte à don ou d'un composteur ou d'un poulailler ; dessin d'un stop pub à diffuser dans la commune, don de jouets, etc.). 200 interventions par an depuis 2016. En 2020, 163 animations scolaires (1940 élèves, 92 classes, sur plus de 12 communes) complétées d'une action de don de jouets (504 kg collectés dans 10 écoles) et atelier de réparation de vélos.

OBJECTIFS

Dans quel but ?	Objectifs opérationnels :	Publics Cibles :
- Faire adopter des pratiques de réduction des déchets par l'ensemble des publics intervenant en milieu scolaire	- Intégrer au sein des établissements scolaires des actions de prévention des déchets - Sensibiliser les élèves au moins 2 fois dans leur scolarité à des pratiques de réduction des déchets afin qu'ils deviennent précurseurs auprès de leur foyer	- Les élèves - Les enseignants - Les personnels administratifs et techniques de l'établissement

Action proposée par : atelier de concertation du 10 12 2021 AM et CCES du 03 02 2022

MISE EN ŒUVRE

Descriptif de l'action	Périmètre	Public cible	Pilote	Partenaires	Gisement	Début
- Elaboration d'un programme d'animations scolaires décliné par rapport aux thématiques prioritaires définies par le PLPDMA (plan d'action communication)	Territoire de la CUCM	Elèves, Intervenants dans l'établissement scolaire	Service Prévention déchets CCES	Prestataire d'animation scolaire Communes, Département, Région (chargés des affaires scolaires) Education nationale Réseau Canopé	L'ensemble des déchets pris en charge par la CUCM	3e trim 2022
- Conception de tableaux pédagogiques sur l'impact et le coût des déchets (sur le modèle des anciennes affiches scolaires)		Grand public	Ser. Prév. Déch. Direction de la communication	Prestataire graphique		1er trim. 2023
- Assurer une intervention par établissement minimum tous les 5 ans sur tout le territoire			Service Prévention des déchets	Prestataire d'animation		4e trim 2022
- Révision de l'appel à projet des établissements scolaires sur la gestion des déchets en fonction des priorités définies par le PLPDMA			Service prévention des déchets, CCES			2e trim 2022
- Elaboration d'un tableau de suivi des productions de déchets des établissements scolaires donnant lieu chaque année à la réunion d'un comité d'établissement sur le thème de la prévention des déchets pour définir des pistes d'amélioration	Etablissements scolaires signataires de la charte de gestion des déchets	Ensemble des acteurs intervenants dans l'établissement	Chef d'établissement	Service prévention des déchets		3e trim 2023

RÉSULTATS

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de réduction et d'économie circulaire	Kg/an de déchets évités
- Nombre d'établissements scolaires signataires de la charte - Nombre d'interventions en milieu scolaire - Nombre d'élèves sensibilisés - Nombre de réunions de suivi réalisées	- Réduction globale des déchets de l'établissement - Réduction du gaspillage alimentaire dans chaque établissement - Réduction de la consommation de papier - Réduction des emballages - Allongement de la vie des équipements - Mutualisation d'équipements - Achats de produits de seconde main - Adoption de produits alternatifs aux produits jetables - Réduction et gestion autonome des biodéchets	DMA/an/élèves Kg de déchets alimentaires/an/convives Kg de déchets de papier/an/élève Kg/an/élève

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation des agents	0,5 ETP la 1ere année et la 2de année, 0,5 les années suivantes

Creusot Montceau Communauté urbaine

FICHE ACTION 5

AXE 2

Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Potentiel de réduction ↘

Accompagner les foyers dans l'adoption de gestes zéro déchet

Gisement d'évitement : ☒Déchets alimentaires ☒Produits alimentaires non consommés ☒ Déchets verts ☒ Emballages ☒Papier bureautique ☒ Journaux/magazines☒Imprimés publicitaires ☒ Textiles ☒ Déchets d'Equipements d'ameublement ☒ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ☒ Déchets diffus spécifiques ☒ textiles sanitaires ☐ Autre :

Pourquoi cette action ?	Où en est-on ?
Changer ses habitudes demande des efforts. **Pour faciliter le passage à l'acte, il est important de proposer des solutions alternatives faciles à adopter et accessibles au plus grand nombre.** **Sac de course réutilisable, Stop pub, consommation de l'eau du robinet, achats en vrac … Progressivement, le consommateur se transforme en consom'acteur conscient de l'impact de ses achats.** **En soutenant les démarches vertueuses, la collectivité contribue à faciliter le choix des habitants vers une consommation éco-responsable.** **L'adoption durable de nouvelles habitudes de consommation est favorisée par la mise au défi, les échanges entre pairs, des ateliers pratiques et le témoignage de pairs qui font déjà des gestes zéro déchet.**	Depuis 2016, des actions ont été mises en œuvre avec le service communication de la CUCM dans le cadre du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage : - **Eau du robinet** : La création en 2018 de la marque C.mon.O par Creusot Monceau pour promouvoir la consommation de l'eau du robinet : cela s'est traduit par une charte graphique appliquée en marquage de vêtement, véhicule, ouvrage de la régie, site internet, appli mobile, de l'affichage des stands, des expositions en boutique. Cela s'est complété de distribution de gourdes et/ou verres réutilisable aux agents, des carafes pour les restaurants et les cantines scolaires. Ont été impliqués les commerces engagés, communes et écoles comme relais avec en particulier le remplacement des distributeurs d'eau en bouteille par des fontaines alimentées par l'eau du robinet et un affichage de sensibilisation. - **Sacs réutilisables** : une sensibilisation à adopter des sacs réutilisables a été réalisée. - **Stop pub** : Dès 2016, des Stop pubs édités par le Département de Saône et Loire ont été diffusés sur le territoire. Depuis 2021, un Stop pub édité par la CUCM est disponible sur un présentoir dédié en différents points d'accueil du public sur le territoire. - **Un défi famille zéro gaspi** sur le territoire 2017-2018 animé par le CPIE Bourgogne a réuni 13 familles sur 4 mois, elles ont pesé leurs déchets et participé à des ateliers pour les aider à changer leurs habitudes : o Atelier achats, portions, conservation o Atelier cuisiner les restes o Atelier Santé et équilibre alimentaire o Visite du jardin des Combes o Visite du centre de tri - **Des ateliers de réparation et réutilisation** contribuant à l'augmentation de la vie des objets ont été réalisés en partenariat avec le Repair'Café de Saint Vallier : 22 rencontres ont été organisées entre janvier 2017 et juin 2019 à Montceau au café by Solé (2), à Saint Vallier au centre de loisir des Mazilles (17 Repair'café dont 1 avec un atelier sac), à Blanzy – EVA)(1 repair'café et un atelier récup'astuces, à Sanvignes – trèche (1 repair café) - Des partenariats sont recherchés : les Boîtes à dons, les Repair'Café, la fabrication de produits maison, les couches lavables.

OBJECTIFS

Dans quel but ?	Objectifs opérationnels :	Publics Cibles :
- Faire adhérer et ancrer de nouvelles pratiques « zéro déchet »	- Créer une émulation autour du zéro déchet auprès des foyers du territoire - Transmettre les bonnes pratiques - Rendre les foyers prescripteurs de bonnes pratiques par leur témoignage	- Les foyers du territoire

Action proposée par : atelier de concertation du 10 12 2021 AM et CCES du 03 02 2022

MISE EN ŒUVRE

Descriptif de l'action	Périmètre	Public cible	Pilote	Partenaires	Gisement	Début
- Challenge : Appel à candidature tous les ans auprès des habitants pour réduire leurs déchets collectés. Transmission d'un guide et d'un tableau de bord pour le suivi.	Territoire de la CUCM	Les foyers	Service Prévention déchets CCES Direction de la communication		Ordures ménagères résiduelles et Collecte sélective.	3e trim 2023
- Valorisation des participants au challenge : évènement de lancement et de clôture et 2 réunions d'échange intermédiaires (couplées à un atelier Faire Soi-Même)	Territoire de la CUCM	Les foyers participants	Service Prévention Déchets CCES Direction de la communication	Acteurs du territoire animant des ateliers		4e trim 2023 (SERD) lancement Réunion tous les trimestres et en 2024 Clôture et lancement en même temps
- Aide à la création d'un espace d'échange dédié (type page face book) pour favoriser les échanges entre les participants sur leurs bonnes astuces	Territoire de la CUCM	Les foyers participants et les autres habitants	Ser. Prév. Déch. Direction de la communication Modérateur			1er trim. 2023
- Appel à projet pour les acteurs du territoire pour l'animation d'ateliers zéro déchet	Territoire de la CUCM	Les habitants	Service Prévention des déchets CCES	ACTIVE, CPIE, Repair'Café de St Vallier, Brico'tek, Ordi 3.0, Mines de Rayon, Trait d'Union, centres sociaux…		3e trim 2022
- Elaboration d'un programme annuel d'ateliers zéro déchet en adéquation avec la sensibilisation aux gestes zéro déchets (cf. plan de communication FA 2.3) avec des inscriptions en ligne	Territoire de la CUCM	Les habitants	Service prévention des déchets, Direction de la communication	ACTIVE, CPIE, Repair'Café de St Vallier, Brico'tek, Ordi 3.0, Mines de Rayon, Trait d'Union, centres sociaux…		1er trim 2023

RÉSULTATS

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de réduction et d'économie circulaire	Kg/an de déchets évités
- Nombre de foyers intéressés/inscrits/participants/assidus au challenge - Nombre de publications sur les réseaux sociaux - Nombre d'acteurs du territoire animant des ateliers - Nombre d'ateliers programmés/réalisés - Nombre de participants aux ateliers (Participants du challenge ou non) - Nombre de participants aux évènements de lancement et de clôture - Nombre de retombées presse du challenge, des ateliers	- Réduction des déchets ménagers résiduels - Réduction du gaspillage alimentaire - Réduction de la consommation de papier - Réduction des emballages - Allongement de la vie des équipements - Achats de produits de seconde main - Réduction et gestion autonome des biodéchets	Kg/an/habitant

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation des agents	0,5 ETP la 1ere année et la 2de année, 0,5 les années suivantes

Creusot Montceau Communauté urbaine

FICHE ACTION 6

AXE 2

Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Potentiel de réduction

Accompagner les organisateurs d'évènement pour limiter les déchets (éco-évènement)

Gisement d'évitement : ☒Déchets alimentaires ☒Produits alimentaires non consommés ☒ Déchets verts ☒ Emballages ☒Papier bureautique ☒ Journaux/magazines☒Imprimés publicitaires ☐ Textiles ☐ Déchets d'Equipements d'ameublement ☐ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ☒ Déchets diffus spécifiques ☒ textiles sanitaires ☐ Autre :

Pourquoi cette action ?	Où en est-on ?
Les évènements culturels, sportifs, associatifs ou familiaux peuvent générer des déchets de nature variée en grande quantité : la promotion, la signalétique, l'aménagement des lieux, la mise à disposition de boissons et nourriture dans des contenants… **Pour réduire la quantité de déchets produite, les organisateurs doivent disposer de matériels réutilisables adaptés à leurs évènements.**	Dans le cadre du Programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, la CUCM a fait l'acquisition de gobelets réutilisables à destination des manifestations organisées en interne. Une étude a été menée en lien avec un partenaire identifié LUTION 71 qui met en place en particulier des toilettes sèches sur les manifestations pour la mise à disposition de 20 000 gobelets réutilisables à l'attention des organisateurs d'évènement. Ce matériel nécessite de trouver un prestataire de lavage.

OBJECTIFS

Dans quel but ?	Objectifs opérationnels :	Publics Cibles :
- Rendre les organisateurs d'évènement acteurs du zéro déchet. - Sensibiliser lors des évènements le public à la réduction des déchets	- Proposer un kit « éco-évènement » pour les organisateurs de manifestation - Conditionner les soutiens aux évènements à l'utilisation du kit « éco-évènement » - Promouvoir les éco-évènements	- Organisateurs d'évènements - Spectateurs et participants

Action proposée par : atelier de concertation du 10 12 2021 AM et CCES du 03 02 2022

MISE EN ŒUVRE

Descriptif de l'action	Périmètre	Public cible	Pilote	Partenaires	Gisement	Début
- Associer les organisateurs d'évènement pour les impliquer dans la démarche et répondre à l'ensemble de leurs besoins avec la rédaction d'un guide pratique éco-évènement : Méthode d'organisation, adresses, exemples, illustrations, valorisation des bonnes pratiques des acteurs par des témoignages.	Territoire de la CUCM	Le grand public	Service Prévention déchets CCES Direction de la communication	Organisateurs d'évènement Prestataires proposant des alternatives réduisant la production de déchets (lavage de vaisselle réutilisable, location de vaisselle, boissons consignées…).	Les déchets produits sur les évènements : supports de communication, signalétique, aménagement des lieux, objets promotionnels, emballages, vaisselle, textile sanitaire	3e trim 2023
- Evaluer la quantité et la typologie des déchets produits sur des évènements récurrents - Réfléchir sur les actions à mettre en œuvre pour limiter les déchets - Proposer des solutions adaptées - Evaluer l'évolution de la quantité de déchets produire lors des évènements	Territoire de la CUCM	Les organisateurs d'évènement	Ser. Prév. Déch.	Organisateurs d'évènement		1er trim. 2024
- Mettre à disposition un kit éco-évènement sur la base des besoins définis dans le guide éco-évènement : .recenser les moyens existants (à mutualiser localement, ou à proximité, ou à créer) .co-définir le mode de gestion des moyens mutualisés (ex. gobelets, vaisselle réutilisable, signalétique) et la ou les structures responsables de la gestion du kit	Territoire de la CUCM	Les organisateurs d'évènements	Service Prévention des déchets CCES	Organisateurs d'évènement : associations, comité des fêtes, organisateurs privés (professionnels ou particuliers)		3e trim 2024
- Inciter les responsables des lieux des évènements à conditionner l'utilisation du lieu par l'utilisation du kit.	Territoire de la CUCM	Organisateurs d'évènements	Service prévention des déchets,	Responsables de lieux tels que les équipements sportifs, les salles de spectacles, des fêtes…		1er trim 2025

RÉSULTATS

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de réduction et d'économie circulaire	Kg/an de déchets évités
- Nombre de structures participantes à l'élaboration du guide - Nombre de guides téléchargés ou distribués	- Réduction des déchets produits sur un évènement	Kg/participant à l'évènement

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation des agents	0,5 ETP la 1ere année et la 2de année, 0,5 les années suivantes

Axe 3 : Mobiliser pour réduire le gaspillage alimentaire

3.7 Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration et les commerces

3.8 Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

Creusot Montceau Communauté urbaine

FICHE ACTION 7

AXE 3

Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Potentiel de réduction

Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration et les commerces

Gisement d'évitement : ☒Déchets alimentaires ☒Produits alimentaires non consommés ☐ Déchets verts ☐ Emballages ☐ Papier bureautique ☐ Journaux/magazines ☐ Imprimés publicitaires ☐ Textiles ☐ Déchets d'Equipements d'ameublement ☐ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ☐ Déchets diffus spécifiques ☐ textiles sanitaires ☐ Autre :

Pourquoi cette action ?	Où en est-on ?
Dans un contexte de pression sur les ressources alimentaires, de citoyens attentifs à leur pouvoir d'achat, la lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité environnementale, sociale et économique. **Cela concerne tous les acteurs du cycle de vie des aliments et en particulier les restaurateurs et les commerces de bouche.**	Depuis 2016, en partenariat avec la CCI Saône et Loire, les restaurateurs du territoire peuvent proposer des gourmets bags à leurs clients pour emporter les restes de leurs assiettes s'ils le souhaitent. Ainsi en 2020, 74 restaurateurs du territoire étaient engagés dans le dispositif Gourmet Bag. Initiée également en 2016, en partenariat avec la CCI et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), l'action « Commerçants, artisans responsables » concerne l'établissement d'un diagnostic pour la mise en place d'éco-gestes en lien avec la maîtrise de la consommation d'énergie et la réduction des déchets. En 2020, 136 commerces étaient engagés dans cette démarche. Parmi ceux-ci, les boulangeries par exemple sont particulièrement concernées par la lutte contre le gaspillage alimentaire.

OBJECTIFS

Dans quel but ?	Objectifs opérationnels :	Publics Cibles :
- Réduire la quantité de déchets alimentaires assimilés aux déchets ménagers produits par les professionnels - Sensibiliser les consommateurs à lutter contre le gaspillage alimentaire en montrant l'exemple	- Inciter les professionnels du secteur alimentaire dans la mise en œuvre de solutions anti-gaspi - Les accompagner - Promouvoir leurs actions - Les impliquer dans les actions mises en œuvre auprès des consommateurs	Les professionnels du secteur alimentaire : - Restaurants, commerces alimentaires, producteurs locaux en circuit court

Action proposée par : atelier de concertation du 09 12 2021 PM et CCES du 03 02 2022

MISE EN ŒUVRE

Descriptif de l'action	Périmètre	Public cible	Pilote	Partenaires	Gisement	Début
- Etudier l'évolution du dispositif « Gourmet Bag » vers l'acceptation des contenants réutilisables dans les restaurants. Développer une expertise sur le sujet.	Territoire de la CUCM	Les restaurants	CCI en lien avec le Service Prévention déchets	Mission Economie et service aux entreprises Associations de commerçants	Les déchets alimentaires	3e trim 2023
- Proposer pour les commerces éco-responsables, le label anti gaspi créé par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) complémentaire pour valoriser les actions en faveur de la réduction des déchets pour les clients (développement du vrac, des emballages consignés,	Territoire de la CUCM	Les commerces d'alimentation	CCI en lien avec Ser. Prév. Déch.	Mission Economie et service aux entreprises Associations de commerçant		2e trim. 2023
- Promouvoir l'adhésion au Pacte sur les dates de consommation initié par Too Good To go : 1- Éduquer et sensibiliser ; 2- Clarifier la différence entre DLC et DDM ; 3- Optimiser la valorisation des produits exclus des circuits de vente : . Promotion des initiatives de dons pour les invendus : application « Too good to go », frigo solidaire… sur les réseaux sociaux dédiés aux gestes de réduction des déchets . Appel à projet pour la transformation des produits consommables mais invendables (économie circulaire) 4- Collaborer pour harmoniser les bonnes pratiques.	Territoire de la CUCM	Les acteurs de l'alimentaire Les restaurants, les commerces d'alimentation Les commerces d'alimentation	Service Prévention des déchets Direction de la communication CCI, Service prévention des déchets,	Too good To go ou autres acteurs du secteur. Acteurs de l'Economie Sociale et solidaire https://www.solidariteassociations.com/ Mission Economie et service aux entreprises Acteurs de l'Economie Sociale et solidaire, Start'Up		1er trim 2023

RÉSULTATS

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de réduction et d'économie circulaire	Kg/an de déchets évités
- Nombre de restaurants pratiquant le Gourmet bag, le Too good to go… - Nombre de commerces d'alimentation signataires de la charte anti-gaspi - Nombre de publications sur les réseaux sociaux - Nombre d'initiatives recensées et valorisées - Nombre de porteurs de projet économie circulaire dans l'alimentaire	- Réduction du gaspillage alimentaire - Réduction des emballages	Kg/an/habitant Kg/an/commerce

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation des agents	0,5 ETP la 1ere année et la 2de année, 0,5 les années suivantes

Creusot Montceau Communauté urbaine

FICHE ACTION 8

AXE 3

Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Potentiel de réduction ↘

Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

Gisement d'évitement : ☒Déchets alimentaires ☒Produits alimentaires non consommés ☐ Déchets verts ☐ Emballages ☐ Papier bureautique ☐ Journaux/magazines ☐ Imprimés publicitaires ☐ Textiles ☐ Déchets d'Equipements d'ameublement ☐ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ☐ Déchets diffus spécifiques ☐ textiles sanitaires ☐ Autre :

Pourquoi cette action ?	Où en est-on ?
120g par convive et par repas : c'est la quantité moyenne de nourriture jetée selon l'ADEME en 2020* (160 g dans les établissements de santé, 110 g dans les établissements scolaires, 95g dans les entreprises). **L'accompagnement (36%) et la viande ou le poisson (26%) sont les aliments les plus jetés alors que leur coût et leur impact environnemental est le plus important.** **L'objectif national est de réduire de 50% le gaspillage alimentaire en restauration collective d'ici 2025** *données compilées sur plus de 1800 établissements	Depuis 2016, dans le cadre du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage un accompagnement des cantines scolaires du primaire et des collèges ont été menées par la chargée de mission prévention la première année puis l'association Resto'co la seconde année dans le cadre d'un projet global : • Rencontre des différents acteurs de l'établissement pour renforcer la cohésion de l'équipe dans ce projet • Diagnostic intégrant des pesées dans les cantines avec les élèves, présentation des résultats par les élèves • Plan d'actions en fonction du diagnostic • Constitution d'une équipe d'élèves référents pour faire vivre la démarche au quotidien • Pesées pour mesurer l'évolution Ces actions ont été adaptées pour compléter les démarches engagées sur cette thématique par d'autres acteurs tels que le Département pour les collèges et la Région pour les lycées. La sensibilisation au gaspillage alimentaire a également été traitée dans le cadre des animations scolaires confiées au CPIE avec une vingtaine d'interventions annuelles : • Définir ce qu'est le gaspillage alimentaire ; • Identifier les causes et les impacts du gaspillage alimentaire ; • Prendre conscience de l'importance de ses choix de consommation au quotidien ; • Apprendre à lire les étiquettes de denrées périssables.

OBJECTIFS

Dans quel but ?	Objectifs opérationnels :	Publics Cibles :
- Réduire l'impact environnemental et économique du gaspillage alimentaire - Engager toutes les parties prenantes de la restauration collective dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire.	- Accompagner un projet d'établissement sur les biodéchets en priorisant la lutte contre le gaspillage alimentaire - Impliquer l'ensemble des parties prenantes dans le projet - Sensibiliser les élèves et le personnel enseignant et administratif et technique pour essaimer les éco-gestes dans leur foyer	- Les élèves - Le personnel de cuisine - L'encadrement administratif et technique - Les enseignants

Action proposée par : atelier de concertation du 09 12 2021 PM et CCES du 03 02 2022

MISE EN ŒUVRE

Descriptif de l'action	Périmètre	Public cible	Pilote	Partenaires	Gisement	Début
- Réaliser une enquête auprès des établissements scolaires sur leurs pratiques en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, Bilan annuel.	Territoire de la CUCM	Etablissements scolaires	Service Prévention déchets	Communes (élus chargés des affaires scolaires) Département (pour les collèges) Région (pour les lycées) Enseignement supérieur	Déchets alimentaires	3e trim 2023
- Lancer un appel à candidature annuel aux établissements scolaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire pour la rentrée 2023-2024	Territoire de la CUCM	Etablissements scolaires	Service Prévention déchets	Communes (élus chargés des affaires scolaires) Département (pour les collèges) Région (pour les lycées) Enseignement supérieur		2e trim. 2023
- Accompagnement des établissements scolaires engagés (Aide au diagnostic, ateliers de sensibilisation des différents publics, suivi des pesées, promotion des résultats)	Territoire de la CUCM	Etablissements scolaires engagés	Service Prévention des déchets Direction de la communication	Prestataire pour accompagner la CUCM		4e trim 2023
- Elargissement de l'accompagnement aux autres restaurants collectifs	Territoire de la CUCM	Etablissements de santé Restaurants d'entreprises	ARS, CCI, Service prévention des déchets,	Prestataires privés de la restauration collective		3e trim 2024

RÉSULTATS

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de réduction et d'économie circulaire	Kg/an de déchets évités
- Nombre d'établissements scolaires engagés - Nombre d'ateliers de sensibilisation - Nombre de personnes impliquées dans les projets d'établissement	- Réduction du gaspillage alimentaire - Réduction des emballages -	- g/convive/repas en moyenne - Kg/an/établissement

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation des agents	0,5 ETP la 1ere année et la 2de année, 0,5 les années suivantes

Axe 4 : Privilégier la gestion de proximité des biodéchets et éviter la production de déchets verts par une valorisation organique (compost, paillis, etc.)

4.9 Accompagner les particuliers pour un jardin pauvre en déchets et le compostage de biodéchets

4.10 Développer les pratiques de compostage partagé

4.10 Accompagner les communes éco-engagées

4.12 Optimiser l'offre territoriale pour le broyage des déchets verts

Creusot Montceau Communauté urbaine

FICHE ACTION 9

AXE 4

Axe 4 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Potentiel de réduction

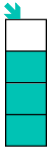

Accompagner les particuliers pour un jardin pauvre en déchets et le compostage des biodéchets

Gisement d'évitement : ☒Déchets alimentaires ☒Produits alimentaires non consommés ☐ Déchets verts ☐ Emballages ☐ Papier bureautique ☐ Journaux/magazines ☐ Imprimés publicitaires ☐ Textiles ☐ Déchets d'Equipements d'ameublement ☐ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ☐ Déchets diffus spécifiques ☐ textiles sanitaires ☐ Autre :

Pourquoi cette action ?	Où en est-on ?
Les biodéchets représentent plus de 30% du poids des déchets produits par les ménages. **Ils sont composés majoritairement d'eau et de matière organique utile à la fertilité des sols. Pratiquer le jardinage au naturel, choisir des espèces à croissance lente pour son jardin et produire du compost, contribue à réduire leur impact environnemental (pas d'engrais chimiques, pas de collecte ni d'apport en déchetterie), à enrichir le sol de son jardin en nourrissant la terre de son propre compost.**	Entre 2010 et 2020, près de 1 700 composteurs et bioseaux ont été distribués par la CUCM. Avec un bureau conseil en compostage-paillage, la CUCM a défini le cadre de l'action. Pour accompagner les personnes dotées d'un composteur, recrutement d'un Maître composteur pour les former au compostage et au paillage (évitement des mauvaises herbes, économie d'eau) et leur proposer de devenir guide composteur. En complément, il leur est proposé l'emprunt d'un broyeur (en partenariat avec 2 jardineries) ou une subvention pour l'achat d'un broyeur avec un taux progressif pour les achats mutualisés. (voir détail dans la fiche action 10 de l'axe 4) La promotion du compostage est réalisée régulièrement avec des animations sur les marchés et évènements sur le territoire et des conférences. Des tutoriels disponibles sur le site internet ont été réalisés pendant le confinement. Un guide sur le paillage, le compostage et le jardin au naturel a été édité, il est téléchargeable sur le site internet de la CUCM Dès 2010, à l'initiative du Département, un parcours guides composteur a été proposé aux particuliers qui souhaitent contribuer au développement du compostage sur le territoire. 72 personnes du territoire ont été formées, cependant peu de guides sont disposés à assurer des animations.

OBJECTIFS

Dans quel but ?	Objectifs opérationnels :	Publics Cibles :
- Amplifier la gestion de proximité des biodéchets pour réduire les apports à la collecte des ordures ménagères et en déchetterie et répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023.	- Promouvoir le compostage individuel - Recruter des guides composteurs - Adapter les moyens mis en œuvre pour amplifier le passage à l'acte	- Les particuliers en habitat individuel

Action proposée par : atelier de concertation du 09 12 2021 PM et CCES du 03 02 2022

MISE EN ŒUVRE

Descriptif de l'action	Périmètre	Public cible	Pilote	Partenaires	Gisement	Début
- Recenser les foyers détenteurs d'un composteur et recueillir les attentes de l'ensemble des habitants en matière de gestion de proximité des biodéchets.	Territoire de la CUCM	Les foyers en habitat individuel	Service Prévention déchets		Biodéchets	1er trim 2023
- Poursuivre les animations et réunions d'information et évènement pour distribuer de nouveaux composteurs	Territoire de la CUCM	Les foyers en habitat individuel	Service Prévention déchets	Jardineries du territoire		Continu
- Mettre en réseau les habitants qui compostent (réseau social) pour échanger les bonnes pratiques, favoriser les dons de compost entre particulier	Territoire de la CUCM	Les foyers en habitat individuel	Service Prévention des déchets	Direction de la communication		2e trim 2024
- Recruter de nouveaux guides composteurs et définir avec eux les actions qu'ils sont prêts à faire (ex. visite chez des particuliers qui compostent	Territoire de la CUCM	Etablissements de santé Restaurants d'entreprises	Service prévention des déchets,	Département ?		3e trim 2024

RÉSULTATS

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de réduction et d'économie circulaire	Kg/an de déchets évités
- Nombre de composteurs distribués - Nombre d'animations réalisées - Nombre de guides composteurs - Nombre de publications sur le réseau social	- Biodéchets évités dans le bac ordures ménagères - Déchets verts évités en déchetterie	Kg/an/habitant

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation des agents	0,5 ETP la 1ere année et la 2de année, 0,5 les années suivantes

Creusot Montceau Communauté urbaine

FICHE ACTION 10

AXE 4

Axe 4 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Potentiel de réduction

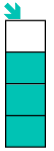

Développer les pratiques de compostage partagé

Gisement d'évitement : ☒Déchets alimentaires ☒Produits alimentaires non consommés ☒ Déchets verts ☐ Emballages ☐ Papier bureautique ☐ Journaux/magazines ☐ Imprimés publicitaires ☐ Textiles ☐ Déchets d'Equipements d'ameublement ☐ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ☐ Déchets diffus spécifiques ☐ textiles sanitaires ☐ Autre :

Pourquoi cette action ?	Où en est-on ?
Les biodéchets représentent plus de 30% du poids des déchets produits par les ménages. Pour les ménages en habitat collectif, l'installation de site de compostage partagé permet de réduire la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères et de favoriser le lien social au sein du quartier en particulier lorsqu'un jardin partagé est installé également.	42 sites de compostage partagés ont été installés depuis 2016 : 27 en établissements scolaires, 10 en entreprises et 5 sites de compostage en pied d'immeuble pour les habitants en complément de l'implantation d'un jardin partagé dans le cadre d'un partenariat privilégié avec l'OPAC. Le dispositif « communes éco-engagées » (voir fiche action n°10 de l'axe 4) contribue au développement de cette pratique : nouveaux sites de compostage partagé implantés sur des sites communaux.

OBJECTIFS

Dans quel but ?	Objectifs opérationnels :	Publics Cibles :
- Amplifier la gestion de proximité des biodéchets pour réduire les apports à la collecte des ordures ménagères et en déchetterie et répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023.	- Promouvoir le compostage - Recruter des référents de site de compostage partagé - Adapter les moyens mis en œuvre pour amplifier le passage à l'acte	- Les particuliers en habitat collectif

Action proposée par : atelier de concertation du 09 12 2021 PM et CCES du 03 02 2022

MISE EN ŒUVRE

Descriptif de l'action	Périmètre	Public cible	Pilote	Partenaires	Gisement	Début
- Mise en place d'un réseau des guides composteurs	Territoire de la CUCM	Habitants	Service Prévention déchets			2023
- Lancer un appel à candidature pour l'implantation de site de compostage partagé via le magazine communautaire, le site, les réseaux sociaux, via les communes (notamment les communes éco-engagées)	Territoire de la CUCM	Les foyers en habitat collectif	Service Prévention déchets	Communes éco-engagées, Bailleurs	Biodéchets	4e trim 2022
- Organiser des visites de sites de compostage partagés pour favoriser l'engagement dans la démarche, faire témoigner les usagers des sites de compostage partagé	Territoire de la CUCM	Elus et techniciens de communes sans site de compostage partagé, bailleurs, habitants motivés	Service Prévention déchets / réseau des guides composteurs	Communes éco-engagées Bailleurs Référents de sites de compostage partagé		2024
- Mettre en réseau les habitants qui compostent (réseau social) pour échanger les bonnes pratiques, favoriser les dons de compost entre particulier	Territoire de la CUCM	Les foyers en habitat collectif	Service Prévention des déchets	Direction de la communication		2e trim 2024
- Créer des réunions d'échange entre les référents de sites de compostage partagé	Territoire de la CUCM	Référents de site de compostage partagé	Service prévention des déchets,			3e trim 2023

RÉSULTATS

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de réduction et d'économie circulaire	Kg/an de déchets évités
- Nombre de placettes de compostage - Nombre d'animations réalisées - Nombre de référents de sites de compostage partagé - Nombre de publications sur le réseau social	- Biodéchets évités dans le bac ordures ménagères - Déchets verts évités en déchetterie	Kg/an/habitant

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation des agents	0,5 ETP la 1ere année et la 2de année, 0,5 les années suivantes

Creusot Montceau Communauté urbaine

FICHE ACTION 11

AXE 4

Axe 4 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Potentiel de réduction

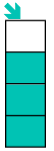

Accompagner les communes éco-engagées

Gisement d'évitement : ☒Déchets alimentaires ☒Produits alimentaires non consommés ☒ Déchets verts ☐ Emballages ☐ Papier bureautique ☐ Journaux/magazines ☐ Imprimés publicitaires ☐ Textiles ☐ Déchets d'Equipements d'ameublement ☐ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ☐ Déchets diffus spécifiques ☐ textiles sanitaires ☐ Autre :

Pourquoi cette action ?	Où en est-on ?
Les déchets municipaux sont les déchets pris en charge par les communes (propreté de la voie publique, espaces verts, équipements municipaux). Les déchets verts liés à l'entretien des parcs et jardins et à la voirie représentent une grande part des déchets municipaux. Trouver des solutions pour gérer ces déchets au plus près de leur production est un enjeu particulièrement intéressant pour réduire les déchets produits par les communes.	Le dispositif « communes éco-engagées » a été lancé en 2017. Il est animé par le service prévention des déchets de la CUCM. Ainsi 16 communes sur les 34 que compte la communauté urbaine ont adopté de nouvelles pratiques et ont signé la charte « commune éco-engagée en conseil municipal : - **La gestion différenciée des espaces verts.** Il s'agit de privilégier des espèces à croissance lente et d'entretenir différemment les espaces en fonction de leur usage. A titre d'exemple, certains espaces peuvent être fauchés seulement une fois par an plutôt que tondus tous les quinze jours. Cela contribue comme l'arrêt de l'usage de produits phytosanitaires à la biodiversité (présence d'insectes, d'oiseaux…) et réduit la quantité de déchets verts à traiter. - **Le broyage et le compostage des déchets des espaces verts et des cimetières**. Ainsi certaines communes mettent en place des plateformes de compostage. Celles-ci sont également ouvertes aux habitants pour qu'ils déposent leurs déchets verts plutôt que de se rendre à la déchetterie Des formations pour les élus et les techniciens des communes sont organisées. Elles facilitent l'adoption des nouvelles pratiques par l'échange et favorisent la mutualisation de moyens telles que les solutions pour le broyage. En outre, un accompagnement individualisé est proposé aux communes pour élaborer un diagnostic et élaborer un plan de réduction des déchets. Après 4 ans, le réseau est particulièrement dynamique et contribue aussi à l'implantation de sites de compostage partagé en pied d'immeuble (fiche action n°9, axe 4).

OBJECTIFS

Dans quel but ?	Objectifs opérationnels :	Publics Cibles :
- Amplifier la gestion de proximité des biodéchets pour réduire les apports à la collecte des ordures ménagères et en déchetterie et répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023.	- Impliquer les services communaux dans la réduction des déchets verts - Promouvoir les plans de réduction adoptés par les communes éco-engagées - Etendre le réseau à de nouvelles communes	- Les services communaux en charge des espaces verts

Action proposée par : atelier de concertation du 09 12 2021 PM et CCES du 03 02 2022

MISE EN ŒUVRE

Descriptif de l'action	Périmètre	Public cible	Pilote	Partenaires	Gisement	Début
- Poursuivre l'accompagnement des communes éco-engagées	Territoire de la CUCM	Elus et techniciens chargés des déchets verts municipaux	Service Prévention déchets	Communes éco-engagées,	Biodéchets	Continu
- Organiser une réunion annuelle pour faire le point sur l'accompagnement des communes éco-engagées afin de l'optimiser, favoriser la solidarité et la mutualisation du réseau.	Territoire de la CUCM	Elus et techniciens de communes éco-engagées	Service Prévention déchets	Conseil communautaire		1er trim 2023
- Promouvoir l'accompagnement proposé aux communes pour la réduction des déchets verts municipaux : espace dédié sur le site de la CUCM, réunion annuelle avec témoignage de communes éco-engagées, articles prérédigés pour les sites internet des communes éco-engagées	Territoire de la CUCM	Elus et techniciens chargés des déchets verts municipaux	Service Prévention des déchets	Direction de la communication Conseil communautaire		1er trim 2023

RÉSULTATS

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de réduction et d'économie circulaire	Kg/an de déchets évités
- Nombre de communes éco-engagées - Nombre de plateformes de compostage - Nombre de réunions d'échange - Nombre de publications sur le site internet - Nombre de publications sur le réseau social - Nombre d'articles publiés sur les sites des communes	- Déchets verts évités en déchetterie - Déchets verts déposés dans les plateformes de compostage - Quantité de déchets verts broyés - Quantité de broyat utilisé dans les espaces publics	Kg/an/habitant

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation des agents	0,5 ETP la 1ere année et la 2ème année, 0,5 ETP les années suivantes

Creusot Montceau Communauté urbaine

FICHE ACTION 12

AXE 4

Axe 4 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Potentiel de réduction

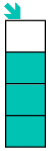

Optimiser l'offre territoriale pour le broyage des déchets verts

Gisement d'évitement : ☐Déchets alimentaires ☐Produits alimentaires non consommés ☒ Déchets verts ☐ Emballages ☐ Papier bureautique ☐ Journaux/magazines ☐ Imprimés publicitaires ☐ Textiles ☐ Déchets d'Equipements d'ameublement ☐ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ☐ Déchets diffus spécifiques ☐ textiles sanitaires ☐ Autre :

Pourquoi cette action ?	Où en est-on ?
Le broyage des déchets de branchage revêt de nombreux avantages : le broyat peut servir pour le paillage et comme apport pour un compost équilibré ou encore cela réduit le volume de déchets à évacuer . **L'acquisition d'un broyeur de bonne qualité est très onéreuse d'autant plus qu'il ne sert qu'une partie de l'année au moment de la taille des végétaux.** **Proposer une offre adaptée sur le territoire contribue à la gestion de proximité des biodéchets**	Dès 2016, avec l'appui d'un bureau conseil compostage-paillage, la CUCM a souhaité accompagner les particuliers, les communes et les associations du territoire pour le broyage des végétaux. Un conventionnement a été réalisé auprès de jardineries, magasins de bricolage ou de motoculture pour la mise à disposition gratuite d'un broyeur pour les particuliers. Ainsi, 100 personnes ont bénéficié de ce service en 2018, 118 prêts en 2019 En 2018, un dispositif de subvention pour l'achat de broyeurs a été mis en place. L'aide est accordée pour l'achat de broyeurs d'une puissance supérieure à 4cv ou 2500 W. Le taux de subvention est augmenté pour les achats mutualisés : 25% plafonné à 450 € pour un ménagé seul, 28% plafonné à 500 € pour le regroupement de 2 ménages, 35% plafonné à 600 € pour le regroupement de plus de 2 ménages. 56 subventions ont été octroyées en 2018, 37 en 2019 et 29 en 2020. En complément, la CUCM organise des demies journées de broyage dans les communes (37 en 2020) en déchetterie. Un guide sur le broyage détaille les solutions proposées.

OBJECTIFS

Dans quel but ?	Objectifs opérationnels :	Publics Cibles :
- Amplifier la gestion de proximité des biodéchets pour réduire les apports en déchetterie et répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023.	- Faciliter la mise en mise en œuvre du paillage et du compostage pour les particuliers - Apporter une aide matérielle aux communes et aux associations	- Les particuliers - Les services communaux en charge des espaces verts et les associations

Action proposée par : atelier de concertation du 09 12 2021 PM et CCES du 03 02 2022

MISE EN ŒUVRE

Descriptif de l'action	Périmètre	Public cible	Pilote	Partenaires	Gisement	Début
- Faire un bilan du conventionnement avec les jardineries, magasins de bricolage ou de motoculture concernant l'offre de prêt d'un broyeur aux particuliers, communes et association pour optimiser le service	Territoire de la CUCM	Habitants Communes Associations	Service Prévention déchets	Communes éco-engagées,	Déchets verts	4e trim 2022
- Faire évoluer les aides au broyage des branchages avec valorisation à la parcelle	Territoire de la CUCM	Habitants Associations Communes	Service Prévention des déchets			4e trim 2022
- Actualiser le guide sur le broyage	Territoire de la CUCM	Habitants Association Communes	Service Prévention des déchets	Direction de la communication		3e trim 2022
- Poursuivre l'offre de subvention pour l'acquisition de broyeurs par les particuliers.	Territoire de la CUCM	Habitants	Service Prévention déchets			Continu
- Poursuivre la promotion du broyage avec les demi-journées organisées en déchetterie	Territoire de la CUCM	Habitants	Services Prévention déchets			Continu

RÉSULTATS

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de réduction et d'économie circulaire	Kg/an de déchets évités
- Nombre de locations de broyeur - Nombre de subventions à l'acquisition de broyeurs - Nombre d'animation autour du broyage	- Déchets verts évités en déchetterie - Quantité de déchets verts broyés - Quantité de broyat utilisé	Kg/an/habitant

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation des agents	0,75 ETP la 1ere année et la 2ème année, 0,5 ETP les années suivantes

Axe 5 : Agir pour augmenter la durée d’usage des produits

5.13 Développer l’offre pour la réparation, le don, la réutilisation sur le territoire

5.14 Mettre en place une recyclerie multipartenariale

5.15 Accompagner la mise en place d’une démarche d’écologie industrielle et territoriale

Creusot Montceau Communauté urbaine

FICHE ACTION 13

AXE 5

Axe 5 : Augmenter la durée de vie des produits

Potentiel de réduction

Développer l'offre pour la location, la réparation, le don, la réutilisation sur le territoire

Gisement d'évitement : ☐Déchets alimentaires ☐Produits alimentaires non consommés ☐ Déchets verts ☐ Emballages ☐ Papier bureautique ☐ Journaux/magazines ☐ Imprimés publicitaires ☒ Textiles ☒ Déchets d'Equipements d'ameublement ☒ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ☐ Déchets diffus spécifiques ☐ textiles sanitaires ☐ Autre :

Pourquoi cette action ?	Où en est-on ?
Les apports en déchetterie hors déchets verts sont passés de 97kg/an/hab en 2012 à 167 kg/an/hab en 2020 dont une partie d'équipements jetés faute de possibilité de réparation. **La loi AGEC de 2020 vise en particulier à lutter contre l'obsolescence programmée. Une des mesures proposées est de faciliter la réparation et favoriser l'utilisation de pièces détachées d'occasion.** **Cela suppose que les utilisateurs trouvent à proximité de chez eux des solutions de réparation adaptées à des coûts attractifs par rapport au remplacement par des équipements neufs.**	Dans le cadre du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, la CUCM a collaboré avec plusieurs structures du territoire pour organiser des évènements de promotion du réemploi, réutilisation, réparation. Les gratiferia sont des brocantes « gratuites ». Entre juin 2016 et novembre 2018 : 5 Gratiferia ont été organisées avec 200 à 300 participants à Sanvignes – Trèche par l'association Réveillons-nous. L'une d'entre elle a été complétée par un atelier Récup astuces (6 participants) et une autre par une conférence sur le zéro déchet et vivre les étapes d'une transition et un ciné débat. 1 gratiferia a été organisée à Blanzy EVA et complétée d'un atelier Récup'Astuces (7 participants). Une réflexion a également été menée pour élargir le périmètre des actions (création d'un pôle Economie Sociale et Solidaire, Boîtes à dons) et l'association Syntaxe erreur pour le projet Ordi 3.0 at la valorisation du matériel téléphonique obsolète. La CUCM a établi un partenariat avec le Repair'Café de Saint Vallier. 22 rencontres ont été organisées entre janvier 2017 et juin 2019 à Montceau au café by Solé (2), à Saint Vallier au centre de loisir des Mazilles (17 Repair'café dont 1 avec un atelier sac), à Blanzy – EVA)(1 repair café et un atelier récup'astuces, à Sanvignes – trèche (1 repair café) D'autres acteurs du territoire développent des activités de réparation comme l'association Mines de Rayon pour la réparation de vélos.

OBJECTIFS

Dans quel but ?	Objectifs opérationnels :	Publics Cibles :
- Réduire les apports en déchetterie - Favoriser l'usage d'équipements performants, réparables, à faible coût de revient	- Soutenir les initiatives favorisant la réparation, le réemploi, le don, la réutilisation sur tout le territoire - Faire connaître l'offre de réparation, réemploi, don, réutilisation aux habitants	- Les particuliers

Action proposée par : atelier de concertation du 10 12 2021 PM et CCES du 03 02 2022

MISE EN ŒUVRE

Descriptif de l'action	Périmètre	Public cible	Pilote	Partenaires	Gisement	Début
- Recenser l'offre de location, de prêt, de mutualisation relevant de l'économie de la fonctionnalité et en faire la promotion.				Acteurs de l'économie sociale et solidaire tels que la Brico'Tek		1er trim 2023
- Recenser les différentes structures proposant la réparation d'appareils électroménagers, de bricolage, mobilier, jouets, vélos et autres deux roues… et les couturier.e.s professionnel.le.s sur le territoire	Territoire de la CUCM	Habitants	Service Prévention Déchets	Acteurs de l'économie sociale et solidaire, CMA, CCI	Encombrants	4e trim 2022
- Lancer un appel à projet sur l'animation de Repair'café intégrant une activité de réparation et de réutilisation autour du textile	Territoire de la CUCM	Habitants Associations Communes	Service Prévention des déchets	Acteurs associatifs		4e trim 2022
- Etudier le développement et la promotion des actions autour du don (gratiféria, boites à don, page réseau social sur le don),.	Territoire de la CUCM	Habitants Associations	Service Prévention Déchets	Acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire Direction de la communication Direction des systèmes d'information		3e trim 2023
- Créer un réseau d'acteurs de la réparation du territoire et promouvoir ce réseau sur la plateforme des initiatives (voir fiche action n°2, axe 1)	Territoire de la CUCM	Habitants Association Communes	Service Prévention des déchets	Acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire Direction de la communication Direction des systèmes d'information		4e trim 2023

RÉSULTATS

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de réduction et d'économie circulaire	Kg/an de déchets évités
- Nombre d'acteurs de l'économie de la fonctionnalité (location, prêt, mutualisation) - Nombre d'acteurs de la réparation sur le territoire - Nombre de couturier.e.s professionnel.le.s sur le territoire - Nombre d'opération de réparation sur le territoire - Nombre d'interventions « repair'café »	- Déchets d'équipements évités en déchetterie	Kg/an/habitant

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation des agents	1 ETP la 1ere année et la 2de année, 0,75 ETP les années suivantes

Creusot Montceau Communauté urbaine

FICHE ACTION 14

AXE 5

Axe 5 : Agir pour augmenter la durée de vie d'usage des produits

Potentiel de réduction

Mettre en place une recyclerie multipartenariale

Gisement d'évitement : ☐Déchets alimentaires ☐Produits alimentaires non consommés ☐ Déchets verts ☐ Emballages ☐ Papier bureautique ☐ Journaux/magazines ☐ Imprimés publicitaires ☒ Textiles ☒ Déchets d'Equipements d'ameublement ☒ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ☐ Déchets diffus spécifiques ☐ textiles sanitaires ☐ Autre :

Pourquoi cette action ?	Où en est-on ?
Eviter de jeter des objets encore utilisables après les avoir réparés, nettoyés et éventuellement transformés en telle est la mission d'une recyclerie. Une activité en circuit court qui réduit les apports en déchetterie, crée des emplois et favorise le retour à l'emploi en proposant des contrats d'insertion. **Le développement de l'offre diversifiée d'équipements de seconde main est accessible à tous les habitants quel que soit leur pouvoir d'achat.** **La recyclerie répond à tous les critères d'une démarche de développement durable : Préservation des ressources, réduction des déchets et des émissions de CO2, développement économique et progrès social.**	Une première étude de faisabilité a été menée par un cabinet d'étude Cap 3 C dans le cadre du programme Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage a montré la viabilité d'un projet construit avec les acteurs du réemploi du territoire. Une étude de programmation a été initiée fin 2019 pour arrêter les éléments techniques et fonctionnels des bâtiments à construire avec l'estimation des coûts de construction pour des bâtiments neufs et étude comparative du coût de réhabilitation de locaux pour l'atelier par rapport à une construction neuve, la désignation d'un maître d'œuvre et l'établissement de l'avant-projet et du projet. La sélection de la maîtrise d'œuvre sera réalisée en 2022. La mise en service de la recyclerie sera confiée à une entité juridique. La recyclerie multipartenariale a un objectif d'animation territoriale des acteurs de l'insertion et du réemploi. Cette structure a également pour objet de constituer une vitrine de sensibilisation sur les enjeux de réduction des déchets.

Action proposée par : atelier de concertation du 10 12 2021 PM et CCES du 03 02 2022

Financeurs : saône-et-loire LE DÉPARTEMENT, ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

OBJECTIFS

Dans quel but ?	Objectifs opérationnels :	Publics Cibles :
- Réduire les apports en déchetterie - Favoriser l'usage d'équipements performants, réparables, à faible coût de revient	- Compléter l'offre de réemploi sur le territoire - Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire - Promouvoir l'achat de seconde main - Constituer un outil de sensibilisation	- Les particuliers

MISE EN ŒUVRE

Descriptif de l'action	Périmètre	Public cible	Pilote	Partenaires	Gisement	Début
- Poursuivre le projet de mise en place d'une recyclerie	Territoire de la CUCM	Habitants	Direction de la gestion des déchets Service aux entreprises et Innovation	Liste non exhaustive : ADEME, Région, Emmaüs, le Relais, la Croix Rouge, Ressourcerie Réorient Express (RER), Syntaxe erreur 2.0, R'éveillons nous, la Maison des Familles de Torcy, Cap Récup (OPAC), régie de territoire CUCM Nord, régie des quartiers du bassin minier, Repair Café, Fab Lab Utopi, Brico'Tek, Méristème IME les Papillons Blancs, l'atelier du Coin, l'ESAT du Breuil, le Jardin de la Combe des Mineurs, Département, Etat	Equipement de la maison	Mise en service en 2023
- Promotion des actions de réemploi du territoire via les supports de communication de la collectivité, des communes, des acteurs de l'économie sociale et solidaire	Territoire de la CUCM	Habitants	Service Prévention des Déchets Direction de la communication	Communes, acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations, centres d'action sociale…		Continu

RÉSULTATS

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de réduction et d'économie circulaire	Kg/an de déchets évités
- Nombre d'emplois créés - Nombre de don et de ventes - Nombre de visiteurs/d'acheteur dans les points de vente	- Déchets d'équipements évités en déchetterie	Kg/an/habitant

Financeurs :

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation des agents	1 ETP la 1ere année et la 2de année, 0,5 ETP les années suivantes	
Moyens financiers		
	Financement Région	1 148 000 € HT
	Financement Département	750 000 € HT

Financeurs :

Creusot Montceau Communauté urbaine

FICHE ACTION 15

AXE 5

Axe 5 : Agir pour augmenter la durée de vie d'usage des produits

Potentiel de réduction

Accompagner la mise en place d'une démarche d'écologie insdustrielle et territoriale

Gisement d'évitement : ☒Déchets alimentaires ☒Produits alimentaires non consommés ☒ Déchets verts ☒ Emballages ☒ Papier bureautique ☒ Journaux/magazines ☒ Imprimés publicitaires ☒ Textiles ☒ Déchets d'Equipements d'ameublement ☒ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ☒ Déchets diffus spécifiques ☒ textiles sanitaires ☐ Autre :

Pourquoi cette action ?	Où en est-on ?
En proportion, les déchets ménagers et assimilés représentent en moyenne seulement 1/7e des déchets industriels créés par la fabrication de produits et 1/100e des ressources prélevées. **Des solutions existent pour réduire globalement la production de déchets liés aux activités économiques :** **- l'éco-conception des produits,** **- l'écologie industrielle et territoriale qui consiste à optimiser la circulation et les besoins en énergie, en matières et en service par la mutualisation et l'échange entre les acteurs économiques d'un territoire** **- le développement de l'économie de fonctionnalité où l'achat du service ou de la fonction se substitue à l'achat du produit (voir fiche action n°13, axe 5)**	Le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage prévoyait à l'origine une action de sensibilisation des professionnels à l'éco-conception et la prévention des déchets. La priorité a été donnée à l'accompagnement des commerçants et des restaurateurs. La sensibilisation à l'éco-conception pourra s'inscrire dans la promotion des initiatives en faveur de la prévention des déchets (fiche action n°2, axe 1) L'écologie industrielle et Territoriale est un levier pour préserver les ressources du territoire et réduire les impacts environnementaux liés en particulier aux transports des matières de fabrication, la distribution des produits, la collecte des déchets des entreprises, des services publics, des associations et des particuliers. Les industries et les services pour s'impliquer dans une démarche d'écologie industrielle doivent collaborer au sein du territoire avec les collectivités, les partenaires publics et privés, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, les habitants et nouer des partenariats avec des acteurs des territoires limitrophes. Ainsi, les acteurs économiques et publics s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire qui contribue à la réduction de la production de déchets sur le territoire. L'action de développement d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale a démarré en 2017 en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ce projet d'EIT est destiné à couvrir l'ensemble du territoire pour optimiser les synergies entre les entreprises. La démarche est intégrée dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) (fiche ECCI02). Cette action est pilotée par la mission économie de la CUCM, elle est également inscrite au plan de mandat.

OBJECTIFS

Dans quel but ?	Objectifs opérationnels :	Publics Cibles :
- Réduire la production globale de déchets du territoire - Créer une dynamique positive sur le territoire	- Impliquer les acteurs économiques dans la démarche d'EIT - Déployer la démarche sur tout le territoire - Promouvoir la démarche auprès de tous les acteurs	- Les entreprises

Action proposée par : atelier de concertation du 10 12 2021 PM et CCES du 03 02 2022

MISE EN ŒUVRE

Descriptif de l'action	Périmètre	Public cible	Pilote	Partenaires	Gisement	Début
- Création d'ateliers d'échange pour optimiser la gestion des flux de matières sur le territoire (ex. mise en place de collecte spécifique auprès des commerçants ou habitants en fonction des besoins en matière première des acteurs économiques. Par exemple le carton)	Territoire de la CUCM	Acteurs économiques	Pôle service aux entreprises et innovation En soutien la direction de la gestion des déchets	ADEME, Région, Acteurs économiques, communes	Tout type de déchets valorisables matière ou énergie	Avant 2026
- Promotion des actions mise en œuvre dans le cadre de la démarche d'écologie industrielle et territoriale et de l'éco-conception	Territoire de la CUCM	Acteurs économiques Habitants	Service Prévention des Déchets Direction de la communication	Communes, acteurs économiques		Avant 2026

RÉSULTATS

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de réduction et d'économie circulaire	Kg/an de déchets évités
- Nombre d'acteurs impliqués - Nombre de réunions réalisées - Nombre de publications sur l'EIT et l'éco-conception	- Flux de déchets détournés de la collecte et de l'apport en déchetterie	Kg/an/habitant

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation des agents	1 ETP la 1ere année et la 2de année, 0,5 ETP les années suivantes

5.4 Moyens humains

La mise en œuvre du PLPDMA relève de la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

La communauté urbaine se mobilise pour assurer le portage du PLPDMA.

Des élus impliqués :
Les élus communautaires se sont engagés, dans le cadre du plan de mandat, sur la baisse de production des déchets par l'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA.
La présidence de la CCES est notamment assurée par le 3ème vice-président de la CUCM délégué au développement durable et aux déchets.

Une équipe dédiée pour assurer la coordination de la mise en œuvre du PLPDMA
Le service prévention des déchets a été structuré dès 2019 au sein de la direction de la gestion des déchets de la CUCM. Ce service est composé de 4 agents dont un chef de projet qui assure le pilotage global du PLPDMA.
Pour la mise en œuvre du PLPDMA, l'équipe dédiée pourra être renforcée en fonction des besoins.

5.5 Indicateurs de programme

Le bilan du PLPDMA sera réalisé notamment grâce au suivi de 6 indicateurs principaux :

1. Taux d'évolution des kg de DMA / habitant (en % / an depuis 2010) ;
2. Taux d'évolution des kg d'OMR / habitant (en % / an depuis 2010) ;
3. Taux d'évolution des kg entrant en déchetterie (en % / an depuis 2010) ;
4. Pourcentage d'usagers indiquant connaître la notion de prévention des déchets et citant une action de prévention des déchets (en % tous les 3 ans sur la base d'un échantillonnage représentatif) ;
5. Effectif de l'équipe projet du programme (ETP / an) ;
6. Dépenses engagées ou coût total du PLPDMA en €/an.

Les actions seront quant à elles suivies grâce à des indicateurs spécifiques mentionnés dans les fiches actions.

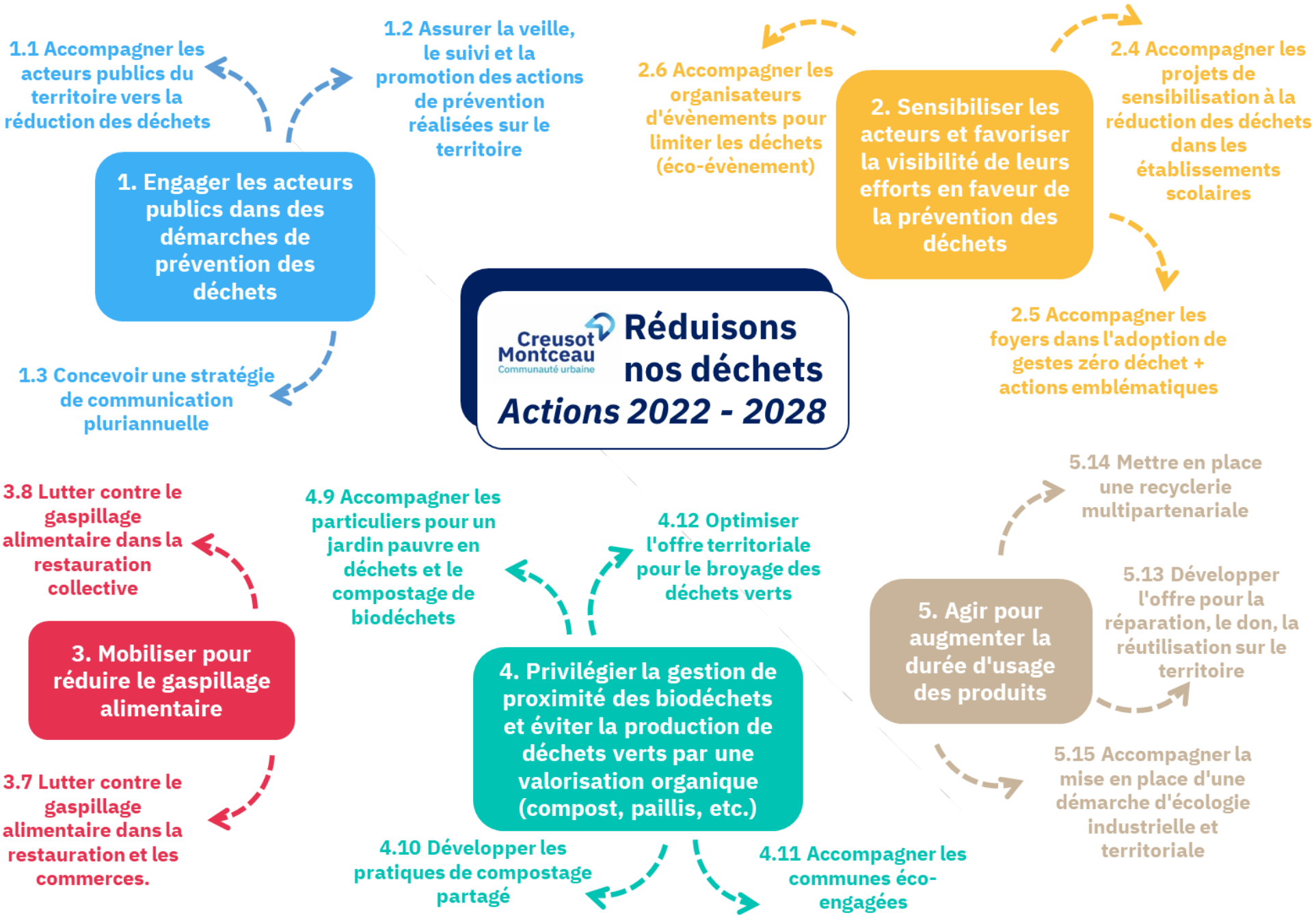
Creusot Montceau Communauté urbaine
Réduisons nos déchets
Actions 2022 - 2028
1. Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets
1.1 Accompagner les acteurs publics du territoire vers la réduction des déchets
1.2 Assurer la veille, le suivi et la promotion des actions de prévention réalisées sur le territoire
1.3 Concevoir une stratégie de communication pluriannuelle
2. Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
2.4 Accompagner les projets de sensibilisation à la réduction des déchets dans les établissements scolaires
2.5 Accompagner les foyers dans l'adoption de gestes zéro déchet + actions emblématiques
2.6 Accompagner les organisateurs d'évènements pour limiter les déchets (éco-évènement)
3. Mobiliser pour réduire le gaspillage alimentaire
3.7 Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration et les commerces.
3.8 Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
4. Privilégier la gestion de proximité des biodéchets et éviter la production de déchets verts par une valorisation organique (compost, paillis, etc.)
4.9 Accompagner les particuliers pour un jardin pauvre en déchets et le compostage de biodéchets
4.10 Développer les pratiques de compostage partagé
4.11 Accompagner les communes éco-engagées
4.12 Optimiser l'offre territoriale pour le broyage des déchets verts
5. Agir pour augmenter la durée d'usage des produits
5.13 Développer l'offre pour la réparation, le don, la réutilisation sur le territoire
5.14 Mettre en place une recyclerie multipartenariale
5.15 Accompagner la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale